CONVOCATION

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 10 novembre 2016 à 19H00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 1 Rapport de situation en matière de développement durable de la Ville de Beauvais Année 2015
- 2 Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes

Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative

- 3 Avance sur subvention 2017 Les amis des Fêtes Jeanne Hachette
- 4 Convention entre la Ville de Beauvais et la Communauté d'agglomération du Beauvaisis pour les missions de la commission d'accessibilité aux personnes handicapées
- 5 Demandes de financement au titre de la dotation politique de la ville 2016
- 6 Bourse aux initiatives citoyennes
- 7 Subvention à l'Association européenne contre les leucodystrophies (ELA)

Administration générale, personnel, commerce

- 8 Règlement général des cimetières beauvaisiens
- 9 Désignation de représentants de la Ville de Beauvais au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.)

Affaires scolaires et périscolaires, UPC

- 10 Affaires scolaires Classes de découvertes
- 11 Fééries de Noël 2016 Concours «Joyeux Noël»
- 12 Carnaval des enfants concours «Vive le printemps»
- 13 Affaires scolaires Fêtes de fin d'année attribution d'une subvention aux écoles maternelles
- 14 Affaires scolaires subventions transports 2017
- 15 Affaires scolaires Projets artistiques et culturels (PAC) Actions éducatives et culturelles (AEC) Attribution de subventions aux écoles
- 16 Affaires scolaires Écoles REP+ attribution de subvention
- 17 Revalorisation du forfait communal
- 18 Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.) convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

Finances, budget, contrôle de gestion

- 19 Compte-rendu de la réunion du 13 septembre 2016 de la commission consultative des services publics locaux : examen des rapports d'activités 2015 des délégations de service public
- 20 Budget annexe de l'eau : décision modificative n°2
- 21 Budget annexe « parc d'activités du Tilloy » : décision modificative n°1
- 22 Débat orientations budgétaires 2017

Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire

- 23 Attribution d'une subvention à la Société Académique de l'Oise (S.A.O.)
- 24 Demande de subvention Etude en vue de la restauration des vitraux du chœur de l'église Saint-Etienne
- 25 Demande de subvention pour la restauration d'une tapisserie
- 26 Convention Office de tourisme de l'agglomération de Beauvais / Ville d'art et d'histoire

Spor

27 - Organisation des animations de Noël 2016 et fonctionnement de la patinoire synthétique

28 - TRANSQUAR 2016 - Désignation de l'association bénéficiaire d'une partie des droits d'inscription

Jeunesse, réussite éducative

- 29 Gratuité des frais de location pour les répétitions à l'Elispace
- 30 Tarifs de location de la salle annexe de l'Elispace
- 31 Programmation du 1er semestre 2017 Elispace
- 32 Pass permis citoyen du Département de l'Oise

<u>Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu</u>

- 33 Lancement d'une modification du plan local d'urbanisme
- 34 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif (SPANC) exercice 2015
- 35 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif Exercice 2015
- 36 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau Exercice 2015
- 37 Convention de servitude ERDF parcelles cadastrées section ZH n°s 245 et 391
- 38 Acquisition des parcelles cadastrées section Q n°s 420, 355, et R n° 268 réserve foncière de Marissel
- 39 Droit de préemption urbain acquisition de la parcelle cadastrée section BN n° 806
- 40 Demande d'intervention de l'EPFLO acquisition de la parcelle AT 201 rue de la banque
- 41 Rétrocession VRD lotissement OPAC plateau Camard

Délégation donnée au maire – compte rendu des décisions

Fait à Beauvais, le 7 novembre 2016

Le 10/11/2016 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales. s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

VILLE DE BEAUVAIS

EXTRAIT DU REGISTRE

Des délibérations du conseil municipal

PRESIDENT: Monsieur Franck PIA

PRESENTS: Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Madame THIEBLIN, Madame BRAMARD, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Monsieur POLLE, Madame WISSOTZKY, Monsieur JULLIEN, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur NOGRETTE, Madame BERTOIS, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON, Madame NAKIB, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Madame HERBANNE, Madame BAPTISTE, Madame FONTAINE, Monsieur VIGUIER, Madame PRIOU, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOUI, Madame THIERRY, Madame ITALIANI.

ABSENTS

POUVOIRS : Madame Caroline CAYEUX à Monsieur Franck PIA, Monsieur Philippe VIBERT à Monsieur Olivier TABOUREUX, Madame Guylaine CAPGRAS à Madame

Cécile PARAGE, Madame Béatrice PERNIER à Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Monsieur Mamadou LY à Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Monsieur Christophe GASPART à Madame Fatima ABLA, Monsieur Antoine SALITOT à Monsieur Claude POLLE, Madame Anne ROUIBI-GEFFROY à Monsieur Thibaud VIGUIER, Monsieur David ILLIGOT à Madame Monique THIERRY.

Date d'affichage	17 novembre 2016	
Date de la convocation	4 novembre 2016	
Nombre de présents	36	
Nombre de votants	45	

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie BAPTISTE

M. PIA: En préambule de ce Conseil Municipal, je vous annonce ce soir que je vais le présider, étant donné que Madame le Maire a perdu sa maman et donc elle ne peut pas être présente pour assurer le Conseil Municipal ce soir, et elle sera d'ailleurs absente quelques jours, vous le comprendrez bien, pour passer du temps en famille. J'en profite pour dire que nous pensons, bien sûr au nom de vous tous, à elle et que par ma voix nous pouvons lui communiquer à la fois un message d'amitié, un message d'affection et que nous pensons très très fort à elle ce soir. Je vais ouvrir la séance et proposer la désignation du secrétaire de séance qui est notre benjamine, Elodie BAPTISTE.

Je voudrais que nous procédions à l'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2016. Est-ce que vous avez des remarques par rapport à ce procès-verbal ? Pas de remarques, je vais mettre voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous allons passer à la première délibération, c'est un rapport sur la situation en matière de développement durable de la ville de Beauvais pour 2015. Et nous avons deux rapports aussi sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Je vais laisser la parole à Jean-Luc BOURGEOIS pour ce premier rapport sur le développement durable.

DÉLIBÉRATION N°2016-542 (RAPPORT RÉF 2016-542)

Rapport de situation en matière de développement durable de la Ville de Beauvais - Année 2015

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

La loi du 12 juillet 2010 (dite Grenelle de l'environnement II) exige des collectivités territoriales et des EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport comporte :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire;
- au regard des cinq finalités du développement durable.

L'article L. 110-1 du code de l'environnement définit les cinq finalités du développement durable comme telles :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Épanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Habituellement présentés en commun de 2011 à 2014, les rapports Développement Durable de la Ville et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ont été présentés l'année dernière pour la première fois, séparément (la CAB présentant sur un même document son rapport DD et son rapport d'activités).

Pour permettre une vision annuelle, le rapport présenté aujourd'hui concerne les activités de la Ville durant l'année entière 2015 (et non plus des indicateurs chevauchés sur deux années).

Le rapport liste les nouvelles actions, l'avancement des programmes pluriannuels et les actions courantes pour chaque finalité afin de faire, comme indiqué dans le décret, le « bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire ».

Des chiffres clés et des indicateurs de suivi ont pour objectif de favoriser l'évaluation de l'impact de nos actions sur le territoire.

Le « bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité » est dressé à la fin de chaque finalité sous le titre « actions d'exemplarité internes aux services ». Un tableau d'indicateurs vise à suivre l'impact de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne des services de la Ville.

Enfin, le rapport se termine avec une courte description de l'intégration des démarches de développement durable dans les modes de travail des services, illustrée par quelques exemples concrets.

La loi ne prévoit qu'une présentation du rapport sans donner lieu à un débat ou à un vote. Toutefois, il convient qu'il fasse l'objet d'une délibération spécifique prenant acte de sa présentation au conseil municipal.

La commission «Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu», réunie le 19 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la ville de Beauvais.

1 - RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE BEAUVAIS - ANNEE 2015

M. BOURGEOIS: Comme tous les ans, nous avons ce rapport. Quel est son contexte ? C'est la loi Grenelle 2. Il est imposé aux collectivités et E.P.C.I. de plus de 50 000 habitants l'élaboration d'un rapport de situation en matière de développement durable qui doit faire l'objet d'une présentation préalablement au débat sur le projet de budget. Ce rapport est l'occasion de valoriser l'ensemble des actions menées au regard du développement durable en externe comme en interne. Le législateur impose la présentation du rapport en amont du débat sur le projet de budget et la loi n'impose ni débat ni vote. En revanche, le texte impose la présentation publique du rapport. Ce rapport a pour objet de faire un état des lieux sur l'année écoulée et la prise en compte transversale des 4 piliers du développement durable que sont la gouvernance, l'économie, le social et l'environnement. Pour permettre une vision annuelle, le rapport présenté aujourd'hui va concerner les activités de la Ville durant l'année entière 2015, c'est ça la nouveauté cette année. Le rapport est toujours organisé selon les 5 finalités de développement durable et les 5 éléments d'une démarche du développement durable identifiés dans le cadre d'une référence des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux. Je vais me borner à évoquer les nouvelles actions, le rapport vous l'avez, il est bien illustré, il y a 25 pages, il liste les nouvelles actions entreprises en 2015 mais aussi l'avancement des programmes pluriannuels et les actions courantes selon chaque thématique et on pourra dire ici qu'aucune action antérieure n'a été interrompue. En revanche, il y a cette année, pour l'année 2015, de nouvelles actions. Sur la thématique de lutte contre le changement climatique, vous avez l'engagement par un contrat de performance énergétique sur l'éclairage public qui vise à réduire la consommation électrique en baissant la puissance de cet éclairage. Sur le deuxième axe, préservation de la biodiversité des milieux et des ressources, vous avez la création d'une zone de refuge pour la protection des oiseaux au plan d'eau du Canada et aux marais de Saint-Just. Sur la thématique 3, épanouissement de tous les êtres humains, vous avez la création d'une nouvelle parcelle de jardins en accès pour les personnes à mobilité réduite dans les jardins familiaux de Saint-Quentin ; vous avez également Beauvais retenue comme ville ambassadrice pour le Téléthon en 2015 ; vous avez aussi la création d'ateliers de soutien et citoyenneté pour aider à la déclaration des revenus en ligne pour sensibiliser les personnes âgées ; vous voyez que c'est très varié sur cette thématique. Sur la thématique 4, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, vous avez l'organisation d'un forum de sensibilisation et de discussions autour de la vie affective et sexuelle des lycéens du lycée des Jacobins en partenariat avec l'Education Nationale et le centre hospitalier de Beauvais également, l'O.P.H.S. Sur la thématique 5, développement selon les modes de production et de consommation responsable, vous avez l'installation d'un nouveau marché au cœur du quartier Saint-Jean mais également la signature d'un commodat avec deux maraîchers pour la mise en culture bio de 5 hectares. J'évoquerai, au titre de la participation, qui relève de la gouvernance, la création du Conseil de la Vie Sociale, le C.V.S., l'élaboration du pacte social local, et la mise en place du conseil consultatif de la vie associative et des comités de suivi et de médiation sur les quartiers éligibles au N.P.R.U., c'est-à-dire sur les quartiers Argentine et Saint-Lucien, dont le but est de suivre les travaux dans les quartiers. Je me bornerai à faire ces simples commentaires, le reste est très bien expliqué dans le rapport, simplement je pense qu'il était important d'évoquer les actions nouvelles.

M. PIA: Effectivement on ne vote pas sur ce rapport, c'est surtout un rapport d'information. Mais cela dit, si vous avez des questions, bien évidemment elles sont bienvenues.

MME FONTAINE : Chers collègues, le cadre réglementaire du rapport de développement durable 2015 invite entre autres à la lutte contre le changement climatique, à la préservation de la biodiversité, au développement suivant des modes de production et de consommation responsable, à la solidarité entre les générations. Cela oblige notre collectivité à agir à tous les niveaux, local, territorial, départemental, régional, national et international, urgemment. De nombreux défis sont à relever. Permettez-nous 4 remarques soulignant des incohérences majeures. Le rapport, page 4, n'inclut toujours pas les G.E.S., c'est-à-dire les gaz à effet de serre, émissions de carbone de l'aéroport. Nous ajoutons que les responsables de l'aéroport continuent de vanter la progression du nombre de mouvements et de population transportée, ce qui apparaît complètement contradictoire avec la nécessité de réduction des gaz à effet de serre. Comment voulez-vous que l'on

atteigne les objectifs de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés dans ces conditions ? Cela fait 20 ans que les écologistes le dénoncent, de même que l'association ADERA. Notre deuxième remarque dénonce une autre incohérence, page 7. La lenteur de la mise en place nécessaire et urgente d'une restauration collective bio et locale. Cela est de notre responsabilité que de promouvoir la santé, l'emploi, la dépollution des sols, de l'air et de l'eau au niveau local. Aussi, nous regrettons l'absence de programmation d'un projet ambitieux répondant à nos besoins, pour nos enfants comme ceux de nos aïeux ainsi qu'aux générations futures. Le troisième point que nous désirons soulever concerne, page 8, la gestion rationnelle des déchets. Le rapport évoque le tri des déchets dans la restauration collective des services techniques où presque 30 % des déchets d'assiettes sont valorisés en composts. Mais la restauration scolaire, par exemple, semble encore souffrir d'un manque de prévention nécessaire afin que les usagers n'aient plus la nécessité de jeter leur trop plein à la fin des repas. Enfin, page 18 du rapport, sur la dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsable. Nous souhaiterions que les acteurs sur secteur agroalimentaire beauvaisien, l'institut LaSalle, Nestlé, AGCO sont cités, aident la population mondiale à se nourrir de façon responsable et autonome plutôt que de prétendre nourrir la population mondiale, elle qui a tout autant besoin que nous de se nourrir de façon bio et locale et non d'être soumise au dumping alimentaire, source de profit mais d'inégalités et de dégâts considérables sur la biodiversité. Je vous remercie.

M. PIA: Merci Madame FONTAINE. Vous faites des remarques, concernant le développement durable, je pense que la ville de Beauvais peut quand même s'enorgueillir d'avoir lancé de nombreuses actions. Vous parliez du réchauffement climatique et je pense que mon collègue Jean-Luc BOURGEOIS pourra revenir làdessus, sur le plan notamment climat-énergie il y a des initiatives importantes qui ont été prises. Concernant la restauration scolaire, nous développons le bio, certes pas à 100 %, mais toute la difficulté c'est aussi la question de la fourniture de l'alimentation bio. Mais en tout état de cause, la Ville est bien engagée avec la Communauté d'Agglo vers le développement durable. Monsieur BOURGEOIS, si vous voulez rajouter quelque chose ?

M. BOURGEOIS: Je trouve quand même que vous êtes bien sévère quand vous parlez d'incohérence. Pour la question des gaz à effet de serre, en réalité nous attendons de mettre tout ça, tout ce que vous souhaitez comme principe dans le plan climat, air, énergie territoriale, qui est en grande discussion, sur lequel nous travaillons mais tout ça va être réuni là-dedans, qui est le document le plus approprié. Espérons que vous ne serez pas déçue lorsque ce document paraîtra. Pour le problème de la restauration scolaire, j'oserais dire, c'est le rapport 2015, que nous avons progressé et nous progressons à grands pas puisque finalement la presse s'en est fait l'écho ; la création d'une ferme urbaine est chose faite, sur une surface de plus de 5 hectares dont le but sera une filière courte en produits de qualité, à diffusion locale, et nous sommes même sur un deuxième projet.

M. BOURGEOIS (suite): Alors ça a mis du temps pour se mettre en place, pas simplement pour avoir les terrains, ce qui a été relativement rapide. C'était une question simplement de volonté pour mettre un peu d'argent là-dedans, mais c'était de trouver des maraîchers. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce n'est pas facile du tout de trouver des maraîchers qui vont monter une petite entreprise rentable pour se lancer vers ce genre de production. Donc, c'est le cas pour le Haut Pothuis où ça a mis plus de 4 ans, aujourd'hui c'est chose faite. Donc évidemment, le rapport 2016 s'en fera très largement l'écho. Et le rapport 2016 pourra peut-être aussi parler du deuxième projet qu'on voit un peu naître, je ne veux pas non plus m'engager trop là-dessus parce qu'on est en train de recruter un ou deux autres maraîchers pour un autre site qui serait, même de surface, un peu plus grand. C'est sûr, au niveau de la restauration scolaire, on est en train de voir comment pouvoir diffuser ces productions, il y a un problème de quantité d'une part ; un problème aussi de légumerie, qui est en jeu. Le service concerné est missionné pour réfléchir et proposer des avancées. Mais croyez bien que notre volonté est totale pour aller dans ce sens de la santé et d'habituer les jeunes à bien se nourrir et Dieu sait s'il y a beaucoup de choses à faire dans ce domaine. Voilà pour cet autre point.

Pour la gestion des déchets, vous avez mentionné qu'au niveau de la ville on faisait le maximum de ce que l'on peut faire dans nos services. C'est sûr qu'on peut encore aller plus loin, tout ce qui dépend de nous, nous le faisons. Le reste, il faut pousser les autres à le faire et c'est bien dans ce sens-là que nous avançons, il faut absolument recycler les déchets en total accord avec cet objectif. Quant au rôle de locomotive dans une nouvelle agriculture mondiale responsable pour l'institut LaSalle, je crois qu'il y a de très nombreux programmes qui sont en expérimentation et que nous avons plutôt la chance d'avoir cet institut sur notre territoire. En réalité

c'est très moteur, on peut toujours dire ça ne va pas assez vite, ça ne va pas dans le sens que l'on veut, je suis d'accord mais on pourrait très bien n'avoir aucun institut qui a cette réputation aujourd'hui. Je crois que les initiatives qu'ils prennent sont nombreuses, ils ont de nombreuses récompenses dans ce domaine aussi, à l'échelle un peu de la planète. On peut toujours attendre mieux, j'en suis d'accord mais je crois que là nous avons des points d'étapes qui sont tout à fait satisfaisants.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je ne suis pas en désaccord sur vos remarques mais évidemment, le développement durable c'est aussi le principe de l'amélioration permanente et je me l'applique tout à fait à moi-même. Vous ne m'entendrez jamais dire que ce que l'on fait est parfait, non ! Il y a toujours possibilité de mieux faire, le tout c'est de donner les impulsions. Je crois que dans beaucoup de domaines, pouvoir chaque année donner un nombre d'actions nouvelles aussi important, je crois que ce n'est pas mauvais du tout et ça va dans le bon sens. Je sais que vous nous soutenez dans beaucoup de cas et je vous en remercie ; et puis le sérieux avec lequel vous étudiez ces rapports montre bien le travail que vous faites au sein de notre municipalité.

MME ITALIANI : J'ai une question aussi page 6 du chapitre préservation de la biodiversité des milieux et des ressources, au troisième paragraphe il est dit « entre 1960 et 2000, la surface des terrains urbanisés de l'Agglomération a été multipliée par 2,85 alors que la population n'a, dans le même temps, été multipliée que par 1,65. » Différents plans d'actions tendent à inverser cette tendance. Je suppose donc que votre bâti restera intra-muros et que vous limiterez le bâti extra-muros et toute l'invasion des terres autour de Beauvais. Je pense que ça veut dire ça, j'aimerais une explication sur les différentes tendances des actions.

M. PIA: Je pense qu'il y a quand même la notion de consommation des espaces agricoles, n'est-ce pas Monsieur BOURGEOIS? Je vous laisse la parole.

M. BOURGEOIS: Je suis un peu surpris de votre question parce qu'on a répondu dans le P.L.U. Vous posez deux fois la même question, alors peut-être ce rapport n'est pas assez bien rédigé dans ce sens-là avec des tableaux, mais vous savez très bien qu'en réalité on a fait un effort considérable entre les différents P.L.U. et on a réduit de près de moitié les zones qui devaient être livrées à l'urbanisation. Et que, aujourd'hui, évidemment, on doit rester à périmètre constant, que toutes les zones qui avaient été dévolues à l'action, disons aux futures zones d'activités, soit on les a amputées très largement, soit ce sont les dernières comme c'est le cas de la zone d'activité de Beauvais-Tillé. En réalité, ce sera l'utilisation de terrains intra-muros, je crois que l'on peut dire ce terme, il a son sens, mais on avait eu un large débat dans le cadre du P.L.U. Je crois que c'est plus le cadre du P.L.U. et vous savez comme l'Etat est vigilant sur ce point et nous avons eu de très longues discussions avec lui mais finalement l'Etat a donné un avis favorable à notre P.L.U. au vu de toutes les corrections que l'on a apportées surtout depuis 1998 et 2007. En 1998 c'était 4 fois plus, en 2007 on avait déjà réduit, et puis cette année, 2016, c'est ce que vous savez, je peux tout à fait vous donner toutes les garanties que vous souhaitez, Madame ITALIANI.

M. VIGUIER: Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, juste un petit mot pour dire, c'est vrai que nos interventions sont plutôt non pas sur un ton critique et polémique, elles visent plutôt à essayer d'enrichir le mouvement que nous devons prendre tous ensemble au service du développement durable, qui est un développement respectueux et de l'environnement et des êtres humains. C'est le principe du développement durable, ce n'est pas qu'environnemental, c'est aussi remettre l'humain au cœur du développement. Et il est clair que notre ville doit se développer, en ce sens dans le bon sens, et qu'il y a beaucoup de mesures sans doute qui sont prises et qui sont positives en la matière et nous le reconnaissons bien volontiers, Monsieur BOURGEOIS. Il est clair aussi que parfois il peut arriver à nos collectivités de méconnaître un enjeu ou d'aller dans le mauvais sens. Je voudrais juste dire un mot, ce n'est pas pour en faire des tonnes mais je crois que c'est important de le dire à cet instant, que les transports collectifs, je le dis d'autant plus que les usagers sont présents dans la salle, mais les transports collectifs, la place de la voiture, ce sont des questions, je sais que vous vous en souciez particulièrement Monsieur BOURGEOIS. La lutte contre le changement climatique, toutes ces questions passent justement par le fait de vouloir, non pas de manière punitive mais de manière pratique tout simplement, faire reculer un peu progressivement la place de l'automobile dans nos villes et dans nos métropoles et que ça, ça implique évidemment en contrepartie de développer des transports publics et des transports collectifs qui soient non seulement de plus en plus accessibles au plus grand nombre mais qui soient de plus en plus utiles et efficaces pour permettre au quotidien à nos administrés d'opérer tous les déplacements dont ils ont besoin, et notamment les déplacements domicile-travail. Ce que je

veux dire à cet instant où nous examinons et prenons acte de votre rapport sur le développement durable pour l'année 2015, c'est que ce rapport prouve à quel point globalement nous allons dans le bon sens. Mais il peut arriver sur certaines questions que nous allions dans le mauvais sens, et je crois que c'est de manière flagrante le cas en matière de transports publics et de transports collectifs depuis 3 mois déjà. Je vous invite Monsieur BOURGEOIS, et je vous invite mes chers collègues, à ce que tous ensemble nous puissions dans les prochaines semaines et sans tarder, infléchir ce mauvais sens dans lequel nous avons orienté notre politique de transports publics pour Beauvais et pour le Beauvaisis pour réparer ce qui doit l'être et pour pouvoir dès que possible et le plus vite possible offrir à nouveau à nos concitoyens et aux usagers des bus des transports publics, qu'ils soient efficaces, utiles, de qualité comme ils n'auraient jamais dû cesser de l'être.

M. PIA: J'ai envie de dire, je pense à la chanson « on avance, on avance » sur le chapitre du développement durable et aussi sur le transport Monsieur VIGUIER. Bien, nous n'avons pas de vote.

DÉLIBÉRATION N°2016-614 (RAPPORT RÉF 2016-614)

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes

Madame Aysel SENOL, Maire Adjoint

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans ses articles 61 et 77 prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget. Ce rapport concerne la situation en matière d'égalité intéressant le fonctionnement de la collectivité ainsi que les politiques qu'elle mène sur son territoire.

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 rend obligatoire la publication annuelle de ce rapport à partir du 1er janvier 2016.

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes présenté pour la seconde fois cette année comprend trois parties :

- La première partie du rapport fait état de la politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur les domaines suivants : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération et articulation entre vie professionnelle et vie personnelle;
- La seconde partie comporte également un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes concernant notamment les rémunérations et les parcours professionnels, la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation, la mixité dans les filières et les cadres d'emplois, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail, et la lutte contre toute forme de harcèlement.
- Enfin, la dernière partie présente les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

A l'instar du rapport sur le développement durable, le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes doit être présenté préalablement aux débats budgétaires. Cette présentation n'est suivie d'aucun débat ou vote.

La présente délibération permet d'attester de la présentation de ce rapport au conseil municipal.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

2 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

M. VIGUIER: C'est vrai que ce n'est suivi d'aucun débat, aucun vote c'est sûr, mais on peut prendre un tout petit peu la parole. Et surtout, je voudrais le faire plutôt pour porter la parole de notre collègue Anne GEFFROY qui va nous rejoindre en cours de séance parce qu'elle était en réunion à Lille. La Région s'étant bien agrandie, aujourd'hui des fois les réunions nous portent plus loin, n'est-ce pas Chanez HERBANNE, de notre bonne ville de Beauvais. Anne avait bien examiné ce rapport qui est une question qui lui tient tout particulièrement à cœur, ainsi qu'à nous même, et m'a demandé en son absence de vous faire part de quelques-unes de ses remarques, que nous faisons nôtres à Utile pour Beauvais.

D'abord, sur les données de ressources humaines qui nous sont adressées, dans ce rapport il en manque un certain nombre, notamment en ce qui concerne le congé parental puisque, suite à des modifications législatives assez récentes, celui-ci est ouvert aux mamans, c'était déjà le cas, mais aussi maintenant aux pères pour une durée de 6 mois. Et nous n'avons aucune donnée sur cette question alors que nous avons le sentiment que probablement il y a dans les effectifs de la ville de Beauvais des salariés, y compris parmi les hommes, qui peut-être, aujourd'hui, accèdent à ce congé parental qui leur est destiné, à ce congé paternel. Il nous manque un certain nombre de données là-dessus et on serait assez satisfaits de pouvoir les avoir soit en complément de ce présent rapport, soit dans un prochain rapport.

De même, rien ne nous est dit de ce qui concerne l'accompagnement notamment des mères de familles lors de leur reprise de travail à l'issue d'un congé parental. On sait que dans une entreprise ou dans une collectivité publique comme la nôtre, il est souvent compliqué, difficile de retrouver un poste, de retrouver son poste après une absence parfois longue dans le cadre d'un congé parental. Nous voudrions connaître ce qui est prévu dans ce cadre ou ce qui pourrait être prévu dans ce cadre pour faciliter le retour à l'emploi après une période de congé parental.

Sur la question des temps partiels, on sait bien qu'aujourd'hui beaucoup de salariés femmes sont à temps partiel mais le sont parfois plus de manière subie que de manière choisie parce qu'elles n'ont pas d'autres solutions pour assumer, en parallèle de leur vie professionnelle, leurs tâches parentales. On sait que dans beaucoup de collectivités ou d'entreprises, il y a eu un impact sur le temps partiel notamment des femmes, consécutivement à la réforme des rythmes scolaires qui a, en effet, modifié les journées, les plages où les enfants sont dans leur famille et celles où ils sont dans un mode de garde collectif, qu'il soit périscolaire ou autre, ou quand ils sont sur le temps scolaire. Là encore, est-ce qu'on a des indicateurs qui existent au niveau de notre collectivité, nous permettant de savoir s'il y a eu par exemple des demandes de reprise à temps plein consécutivement à cette réforme de rythmes scolaires ? Est-ce qu'il y une étude qui a été faite ? Ou est-ce qu'une étude pourrait être envisagée sur ces questions ?

Plus largement, la remarque nous a aussi été faite par notre collègue Anne GEFFROY, en ce qui concerne les stéréotypes de sexe. Ce n'est évidemment pas du tout pour en faire un état polémique mais il arrive parfois, y compris dans nos communications institutionnelles, nos revues, nos flyers, même notre communication électronique, qu'on ait encore des illustrations d'un certain nombre d'articles qui soient avec des stéréotypes de sexe assez marqués. Sur un certain nombre de questions liées justement à la petite enfance etc., on verra dans 99 % des cas des femmes et non pas des hommes. Est-ce qu'il y a une sensibilisation qui est faite des salariés en charge de la communication dans notre collectivité pour peut-être faire évoluer sur ces questions la communication qui est celle de notre collectivité, de notre institution pour éviter justement les stéréotypes de genre ou les stéréotypes de sexe dans nos outils de communication ? Et peut-être des actions de communication et de formation à l'intention des agents de notre service communication qui sont déjà bien formés mais qui pourraient peut-être l'être aussi sur ces questions, je m'empresse de le dire.

M. VIGUIER (suite) : Et enfin, sur un dernier volet, nous ne disposons pas d'information sur l'éventuelle présence dans des plans de formation constitués à l'intention des salariés dans notre collectivité de formations destinées à sensibiliser nos agents sur les problématiques d'égalité hommes/femmes, sur les questions du harcèlement au travail qui, on le sait bien, touchent en général beaucoup plus les femmes que les hommes. Je parle du harcèlement dans le travail, du harcèlement moral, pas spécifiquement du harcèlement sexuel. Est-ce qu'il y a des modules de formations qui sont prévus aujourd'hui dans nos collectivités ou qui pourraient l'être à l'avenir pour sensibiliser les uns et les autres au respect dû de l'égalité

entre les femmes et les hommes ? Enfin, est-ce qu'il y a une étude qui est faite dans notre ville en ce qui concerne les dénominations patronymiques des rues, des bâtiments, des espaces publics à Beauvais ? C'est-à-dire qu'il y a assurément, comme dans l'essentiel des collectivités de notre pays, une sur-représentation d'évidence des patronymes masculins. Est-ce qu'aujourd'hui nous envisageons de veiller particulièrement à ce que dans les prochaines dénominations, on ne va pas débaptiser les rues, débaptiser les équipements et en plus en général ceux dont le patronyme est mis en valeur pour qualifier un équipement ou une rue le méritent amplement. Mais est-ce qu'on imagine dans de futures dénominations de rues, d'équipements, d'espaces, de veiller à ce qu'il y ait davantage d'égalité femmes/hommes dans ces dénominations ?

Voilà quelques questions qui me semblent être des questions de bon sens portées par une femme de bon sens, Anne GEFFROY, et que nous reprenons à notre compte au sein d'Utile pour Beauvais, en espérant qu'elles soient reprises au compte de tous les élus qui siègent autour de cette table.

M. PIA: En tout cas Monsieur VIGUIER, vous pourrez remercier notre collègue Anne GEFFROY qui a analysé ce rapport avec beaucoup d'attention et nous ne manquerons pas de prendre en compte ses remarques, des remarques qui sont essentiellement techniques, sur lesquelles il faut peut-être effectivement que l'on retravaille. Sur la question des rues ou des places dédiées aux femmes, on a quand même la place Jeanne Hachette qui est assez emblématique sur Beauvais et que la ville de Beauvais rend un bel honneur aussi aux dames grâce à Jeanne Hachette.

Je vous propose de poursuivre puisqu'il n'y a pas de votes sur ce rapport.

DÉLIBÉRATION N°2016-549 (RAPPORT RÉF 2016-549)

Avance sur subvention 2017 - Les amis des Fêtes Jeanne Hachette

Madame Fatima ABLA, Conseillère Municipale

Lors de sa dernière assemblée générale l'association des amis des fêtes Jeanne Hachette a fait apparaître de grandes difficultés financières. Ces dernières sont structurelles et nécessitent d'engager des réformes quant à la gestion de l'association. Pour ce faire, le conseil d'administration a validé les solutions proposées à court terme qui devraient permettre un retour à l'équilibre financier.

Ces difficultés financières sont liées principalement à une baisse de recettes (soit -2.997 euros en 2016) et à la baisse des subventions publiques (Etat -3.882 euros) ; aujourd'hui l'association ne dispose plus que d'un fond de roulement de 12 jours. Cette situation de trésorerie extrêmement tendue engendre donc des difficultés pour honorer les paiements exigibles (salaires, factures des fournisseurs...).

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal de verser une avance sur subvention de 10 000 € avant le vote du budget primitif 2017 afin de permettre à l'association de faire face à cette rupture de trésorerie. Ce montant sera ensuite déduit de la subvention de fonctionnement 2017.

La municipalité souhaite, au travers de ce soutien, affirmer le rôle essentiel assumé par l'association et d'une manière générale rappeler tout l'intérêt qu'elle porte à la vie associative.

Les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet.

La commission «Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative», réunie le 11 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus

3 - AVANCE SUR SUBVENTION 2017 - LES AMIS DES FETES JEANNE HACHETTE

M. VIGUIER : Nous entendons ce soir, comme à l'accoutumé, jouer notre rôle d'opposition constructive et donc, évidemment, nous voterons ce rapport tout à fait légitime pour une association qui œuvre énormément au rayonnement de Beauvais et à la cohésion sociale dans notre ville au travers du souvenir de Jeanne Hachette. Simplement, nous souhaitons être une opposition constructive et vous permettre, tous ensemble, de compléter la teneur de ce rapport qui nous a semblé pour le moins incomplet. Nous avons bien compris que l'association « Les amis des fêtes Jeanne Hachette » souffrait aujourd'hui d'un manque de trésorerie, de fonds de roulement ; du fait que nous allions l'aider en lui faisant une avance de subvention sur la prochaine subvention de 2017. Mais nous avons vu dans la délibération qu'il était indiqué que cela était dû à deux choses. Un, une baisse de recettes bien réelle il est clair, mais aussi une baisse des subventions publiques mais nous n'avons vu à ce titre dans la parenthèse que « Etat : - 3 882 € », ce qui veut dire que votre information était très précise mais nous a-t-il semblé un peu incomplète. Pourrions-nous compléter ces - 3 882 € de baisse des concours de l'Etat par d'autres baisses, malheureusement qui ont, je l'imagine aussi, et nous l'imaginons, impacté assez péniblement l'activité et les finances de l'association « Les amis des fêtes Jeanne Hachette ». Par exemple, au titre de la subvention versée par la Ville de Beauvais aux « Amis des fêtes Jeanne Hachette », rappeler que cette subvention était de 60 000 € en 2015 et qu'elle est passée à 58 000 € en 2016. Pourrions-nous indiquer qu'il y a aussi une baisse de 2 000 € de la subvention versée par la Ville à l'association des « Amis des fêtes Jeanne Hachette », pour compléter le propos. Indiquer aussi que, en 2015, la Ville de Beauvais leur avait versé une subvention complémentaire de 7 000 € au titre d'un emploi aidé et que cette subvention n'a pas été reconduite en 2016. Pourrions-nous l'indiquer pour compléter le présent rapport ?

Et puis, on a regardé aussi du côté du Conseil Départemental qui est cher à un certain nombre de collègues et qui nous est cher aussi, on l'a fréquenté pendant un certain nombre de temps, vous nous le rappelez d'ailleurs assez souvent, à moi en particulier. Je sais que ça vous fait plaisir, donc je me permets à Messieurs PIA et LOCQUET de leur dire qu'ils doivent se souvenir aussi, et donc ils auraient dû le dire au service lorsque ce rapport a été rédigé, ils auraient dû compléter le rapport, et je vous demande de le faire ce soir si vous le voulez bien, en indiquant que du côté du Conseil Départemental de l'Oise en 2016, la subvention allouée aux « Amis des fêtes Jeanne Hachette » est passée de 8 000 à 7 000 \in donc - 1 000 \in de ce côté-là, au moins - 2 000 \in du côté de la Ville, qui s'ajoutent, il est vrai aux - 3 882 \in très exactement de baisse des aides de l'Etat.

Voilà notre intervention d'une opposition constructive pour informer notre assemblée le plus complètement possible et vous permettre de compléter le présent rapport avant que nous l'adoptions, j'imagine, à l'unanimité.

 $\underline{\text{M. PIA}}$: On n'est pas au niveau, Monsieur VIGUIER, des baisses qui ont pu être provoquées à l'époque où vous étiez dans la majorité du Conseil Départemental, je pense notamment au Blues du Zinc.

M. VIGUIER: Pas les fêtes Jeanne Hachette, pas à ma connaissance.

 $\underline{\mathsf{M.PIA}}$: Oui, mais on était sur des baisses autrement plus importantes, voire même parfois annulées, donc on ne va pas rentrer dans la polémique.

M. VIGUIER: Pour être très précis Monsieur PIA, en l'occurrence, lorsque j'ai siégé au Conseil Régional de Picardie, j'ai fait en sorte d'abonder de 2 000 € la subvention qui était allouée aux « Amis des fêtes Jeanne Hachette » et je l'ai d'ailleurs fait, je le dis, en toute intelligence avec Fatima ABLA.

M. PIA: Monsieur VIGUIER, s'il vous plaît! Quand je parle, vous me laissez parler, je rends la parole s'il faut vous rendre la parole mais, de grâce, respectez la sérénité des débats. Je vais laisser maintenant la parole à Fatima ABLA qui va vous donner un certain nombre de précisions qui vont, je pense, pouvoir vous éclairer davantage. Il est hors de question que nous modifions le rapport, je pense que les précisions qui vous seront données vous permettront d'avoir toutes les informations nécessaires sur ce dossier.

MMEABLA: Je vais revenir sur les subventions qui étaient allouées à l'époque par le Conseil Régional de Picardie. Je rappelle à mes collègues qu'en 2004, l'association « Les fêtes Jeanne Hachette » avait obtenu 1 500 € et je n'ai eu de cesse pendant mes 2 mandats de défendre les associations de mon territoire, de manière à ce

qu'elles soient soutenues de manière équitable au même titre que les autres associations des villes de Soissons, de Creil, de Noyon et d'Amiens, à l'époque couleur de gauche. Donc 1 500 €, 2004, 6 000 €, 8 000€, 8 500 €. Les membres du Conseil d'Administration « Les amis des fêtes Jeanne Hachette » savent très bien le soutien ô combien important que leur apporte la ville de Beauvais. Il ne s'agit pas simplement des montants de subventions, il faut savoir qu'il y a entre 12 et 13 services de la Ville, les services techniques, services communication, électricité, qui travaillent pour que ces fêtes puissent se dérouler et qu'elles soient à la hauteur de notre Ville. Pour être transparents, moi je vais vous le dire, il y a un retard de versement de la région Hauts-de-France, ils vont avoir leur financement, leur subvention, le Département c'est pareil, et moi je trouve dommage de rentrer dans une polémique politicienne.

M. PIA: J'ajoute que « Les amis des fêtes Jeanne Hachette » nous ont interpellés par rapport à ces difficultés de trésorerie et que nous sommes là ce soir pour répondre à leur demande. Jamais ils n'ont remis en cause quoi que ce soit par rapport aux décisions que nous avons pu prendre concernant le montant des subventions et que ça s'est fait de manière très transparente avec eux et ils ont tout à fait compris la difficulté qui était la nôtre au niveau financier du reste, pratiquement l'ensemble des associations beauvaisiennes, donc ne revenons pas sur ce débat. Nous savons que les difficultés que nous connaissons aujourd'hui par rapport au contexte financier dont vous avez fait connaissance, je crois que nous sommes là ce soir avant tout pour préserver la pérennité de cette belle action qu'ils vont conduire pour cette année 2017. Merci en tout cas des précisions et je voudrais dire aussi que c'était bien que Fatima ABLA insiste sur le rôle vraiment déterminant des services techniques, de toute la logistique qui est mise en place parce que sans eux et sans les services techniques et l'ensemble de nos agents, les fêtes Jeanne Hachette ne pourraient pas avoir cette qualité qu'ils nous offrent cette année. Oui Fatima, tu as des précisions à nous donner ?

MME ABLA: Je voulais juste rajouter que l'Assemblée Générale des « Amis des fêtes Jeanne Hachette » va avoir lieu le 22 novembre et je vous invite à y assister et vous verrez que « Les amis des fêtes Jeanne Hachette » ne manqueront pas de remercier la qualité de l'aide. Et grâce aussi à l'investissement de tous les Beauvaisiens et de tous les bénévoles qui travaillent pour que cette fête emblématique puisse bien se dérouler.

M. VIGUIER : Juste une précision, il est clair que l'apport technique et l'apport des services à l'organisation des fêtes Jeanne Hachette est absolument essentiel, il vient s'ajouter aux subventions qui sont versées. Il n'empêche que là nous avons à délibérer ce soir sur un problème de trésorerie et d'une avance sur subvention à faire au bénéfice de l'association « Les amis des fêtes Jeanne Hachette », ce qui ne souffre aucune contestation, mais que ce déficit de trésorerie il découle non pas de la qualité de l'aide technique qui est apportée par la Ville qui est absolument conséquente et incontestable, et qui l'a toujours été par ailleurs, mais qui découle en effet d'une baisse de recettes financières, qui sont une baisse des recettes commerciales du week-end des fêtes Jeanne Hachette mais aussi d'une baisse d'un certain nombre de subventions. Et je me suis juste permis de compléter le rapport qui indiquait une baisse des subventions et des concours de l'Etat par le fait qu'il y avait aussi une baisse de 2 000 € de la subvention de la ville de Beauvais et une baisse de 1 000 € de la subvention allouée par le Conseil Départemental de l'Oise. Je n'ai rien dit de plus. Quant au Conseil Régional des Hauts-de-France aujourd'hui et de Picardie hier, je sais parfaitement à quel point Fatima ABLA a toujours défendu un certain nombre d'associations et notamment l'association « Les amis des fêtes Jeanne Hachette ». Je le sais d'autant plus que pendant quelques années nous avons eu le plaisir de siéger ensemble dans le comité d'examen des dossiers de « Picardie en fête » et que nous défendions en commun, sans aucune difficulté, les subventions notamment aux « Amis des fêtes Jeanne Hachette » et une relative progression dans les dernières années du précédent mandat de cette subvention. Il faut le dire sans chercher forcement à tirer la couverture à soi, et considérer qu'en effet, l'ancienne majorité à laquelle vous apparteniez chère Fatima ABLA du Conseil Régional de Picardie, a totalement accédé aux demandes relayées par nos soins d'aider « Les amis des fêtes Jeanne Hachette » y compris dans des proportions plutôt plus élevées à la fin du mandat qu'au début parce qu'ils avaient bien conscience de l'effort qui était fait par cette association. Je n'ai rien dit de plus mais je pensais simplement qu'il était utile et nécessaire pour la clarté de nos débats de compléter ce qui était indiqué et très partiellement indiqué dans le rapport.

M. PIA: Je crois que vous n'avez pas bien entendu Monsieur VIGUIER, ou vous avez feint de ne pas entendre, Fatima vous a dit, vous a expliqué qu'il s'agissait surtout d'un problème de retard de subventions qui émane de la région Hauts-de-France

et c'est un retard qui va être réglé. D'ailleurs, je pense que notre collègue Chanez HERBANNE est bien là pour veiller aussi au grain, Monsieur VIGUIER. Donc ne vous inquiétez pas, tout va bien, et je pense que le rendez-vous à l'Assemblée Générale des fêtes Jeanne Hachette vous permettra de voir le climat de sérénité dans lequel on travaille avec eux.

M. PIA: Non, Monsieur VIGUIER, je pense qu'on a fait le tour.

M. VIGUIER: Une troisième et dernière intervention très courte. Franchement, relisez le rapport qui nous est présenté ce soir, à aucun moment il n'est fait mention de ce retard de versement de la subvention de la région des Hauts-de-France.

M. PIA: Monsieur VIGUIER, ce sera dans le procès-verbal.

M. VIGUIER: Non mais vous ne pouvez pas...

M. PIA: C'est une précision, vous savez, on est là pour délibérer, pour discuter.

M. VIGUIER: Vous êtes en train de m'interrompre! Vous êtes en train de m'interrompre Monsieur le Président. Mais vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas évoquer un fait qui n'est pas indiqué dans un rapport. Nous, nous n'avons parlé que de ce qui est indiqué dans le rapport, une baisse des recettes commerciales et une baisse des subventions de l'Etat. On a complété mais on a complété par ce qu'on pouvait connaître, pas par le fait qu'il y avait en plus un retard dans le versement des subventions sinon, vous nous connaissez, on ne se serait pas privés de le signaler aussi.

M. PIA: On va voter. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui est pour? Le rapport est adopté à l'Unanimité. Merci à vous.

DÉLIBÉRATION N°2016-523 (RAPPORT RÉF 2016-523)

Convention entre la Ville de Beauvais et la Communauté d'agglomération du Beauvaisis pour les missions de la commission d'accessibilité aux personnes handicapées

Monsieur Jérôme LIEVAIN, Conseiller Municipal

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 46 :

Vu la délibération du conseil municipal de Beauvais en date du 7 février 2007 portant création d'une Commission d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CAPH) ·

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 mai 2007 portant création d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH);

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 13 décembre 2013 portant recomposition de la CAPH et CIAPH;

Ces commissions ont pour objectifs :

- de dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics, de la voirie et des transports
- de publier un rapport annuel présenté en conseil
- d'être force de proposition
- et d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2143-3;

Considérant que l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales permet aux communes de confier à la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) tout ou partie des missions de la Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CAPH) ;

Considérant que par délibération en date du 6 mai 2014, le conseil communautaire a désigné 6 élus membres de la CIAPH placés sous la présidence de la Présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis : 3 élus de la Ville de Beauvais et 3 élus des communes membres.

Par conséquent, la Ville de Beauvais y étant paritairement représentée, il est proposé de conclure une convention permettant de confier les missions de la Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CAPH) à la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention et toutes les pièces relatives à cette affaire.

La commission «Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative», réunie le 11 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

4 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS POUR LES MISSIONS DE LA COMMISSION D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

M. LIEVAIN: Bonsoir à tous, je vais vous parler de la convention entre la ville de Beauvais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour la mission de la Commission d'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées, et notamment son article 46 ; vu la délibération du Conseil Municipal de Beauvais en date du 7 février 2007 portant création d'une Commission d'Accessibilité aux Personnes Handicapées ; vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 mai 2007 portant création d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées ; vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2013 portant recomposition de la C.A.P.H. et C.I.A.P.H., ces commissions ont pour objectif de dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti des espaces publics de la voirie et des transports ; de publier un rapport annuel présenté en conseil ; d'être force de proposition ; et d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles ; vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2143-3, considérant que son article du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux communes de confier à la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées, tout ou partie des missions de la Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées, considérant que par délibération en date du 6 mai 2014, le Conseil Communautaire a désigné 6 élus membres de la C.I.A.P.H. classée sous la présidence de la présidente Communauté d'Agglomération du Beauvaisis : 3 élus de la ville de Beauvais et 3 élus des communes membres, par conséquent, la ville de Beauvais y étant paritairement représentée, il est proposé de conclure une convention permettant de confier les missions de la Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées, C.A.P.H., à la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées, C.I.A.P.H.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention et toutes les pièces relatives à cette affaire.

La commission « Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la Ville, vie associative », réunie le 11 octobre 2016, a émis un avis favorable.

M. PIA: Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le rapport adopté à l'unanimité.

Le 10/11/2016 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales. s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT: Monsieur Franck PIA

PRESENTS: Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Madame THIEBLIN, Madame BRAMARD, Monsieur DE SAINTE MARIE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Monsieur POLLE, Madame WISSOTZKY, Monsieur JULLIEN, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur NOGRETTE, Madame BERTOIS, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON, Madame NAKIB, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Madame HERBANNE, Madame BAPTISTE, Madame FONTAINE, Monsieur VIGUIER, Madame PRIOU, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOUI, Madame THIERRY, Madame ITALIANI.

ABSENTS

POUVOIRS: Madame Caroline CAYEUX à Monsieur Franck PIA, Monsieur Philippe VIBERT à Monsieur Olivier TABOUREUX, Madame Elisabeth LESURE à Madame Catherine THIEBLIN, Madame Guylaine CAPGRAS à Madame Cécile PARAGE, Madame Béatrice PERNIER à Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Monsieur Mamadou LY à Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Monsieur Christophe GASPART à Madame Fatima ABLA, Monsieur Antoine SALITOT à Monsieur Claude POLLE, Madame Anne ROUIBI-GEFFROY à Monsieur Thibaud VIGUIER, Monsieur David ILLIGOT à Madame Monique THIERRY.

Date d'affichage	17 novembre 2016	
Date de la convocation	4 novembre 2016	
Nombre de présents	35	
Nombre de votants	45	

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie BAPTISTE

DÉLIBÉRATION N°2016-513 (RAPPORT RÉF 2016-513)

Demandes de financement au titre de la dotation politique de la ville 2016

Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint

L'article 107 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 a transformé la dotation de développement urbain (DDU) en dotation politique de la ville (DPV).

Effort de solidarité nationale envers les 120 communes dont la population est confrontée aux difficultés les plus importantes, la dotation politique de la ville doit aider les collectivités bénéficiaires à améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de services rendus aux habitantes et habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La note d'information en date du 29 juin 2016 relative à la dotation politique de la ville liste les communes éligibles à cette dotation, parmi lesquelles figure la Ville de Beauvais. Son montant a été notifié début août par le Préfet de l'Oise, s'élevant pour l'année 2016, comme pour 2015, à 939.279.euros.

Les critères d'éligibilité et de répartition de la dotation politique de la ville sont pour 2016 ceux précédemment retenus pour la DDU. La principale évolution vise à inscrire l'utilisation de ces crédits relevant de la nouvelle dotation dans la programmation des contrats de ville.

Les actions financées devront une nouvelle fois répondre aux enjeux prioritaires identifiés dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville, et les actions éligibles à un financement visent les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Tout type d'action ou de programme peut être financé, y compris des dépenses de fonctionnement (sauf dépenses de personnel) avec un seuil de demande devant respecter 80 % de subventions publiques. De plus, dans un contexte de soutien renforcé de l'investissement public local, le financement de projets d'investissement sera privilégié par l'État.

Afin de répondre à ces objectifs, la Ville de Beauvais propose la présentation de quatre projets au titre de cette dotation :

1. la requalification des abords et espaces publics du centre commercial Berry (quartier Argentine)

Ce projet s'inscrit dans la continuité du projet de requalification des espaces publics du centre commercial des Champs Dolent, financé au titre de la dotation politique de la ville 2015. Fortement attendus par les habitants, les espaces publics de ce centre commercial bénéficieront d'un traitement similaire de manière à les rendre plus attractifs et conviviaux. Les dépenses concernent essentiellement les postes suivants : maçonnerie, revêtement de sol, éclairage public, aménagement parking, espaces verts. mobiliers urbains, etc.

Le coût prévisionnel des travaux de rénovation s'élève à environ 560.000 euros TTC. Ce projet est soumis à la subvention de l'État calculée sur le montant HT et plafonnée à 80 % du coût total du projet, soit 373.333 euros.

2. la requalification des abords et espaces sportifs du secteur Morvan (quartier Argentine),

Formant une polarité d'équipements publics sur le secteur nord-ouest du quartier Argentine, le secteur Morvan propose à proximité du gymnase de nombreux espaces collectifs à destination sportive et ludique. L'objectif est de permettre leur requalification tout en réinterrogeant les usages afin de proposer une offre nouvelle et davantage adaptée sur ce site.

Le coût prévisionnel des travaux de rénovation s'élève à environ 480.918 euros TTC. Ce projet est soumis à la subvention de l'État calculée sur le montant HT et plafonnée à 80 % du coût total du projet, soit 320.612 euros.

3. l'étude de faisabilité et de programmation pour la création d'un équipement à destination de la danse et des expressions corporelles sur le site de l'ex-piscine Marcel Dassault (quartier Argentine).

L'implantation d'un nouvel équipement de proximité, à destination des acteurs de la danse, peut être proposée au nord du quartier Argentine, sur le site de l'ex-piscine Dassault, actuellement à l'état de friche. Il constitue l'opportunité de répondre aux nombreuses associations du territoire qui exercent actuellement au sein de locaux non adaptés et permettra de diversifier l'offre sur le quartier Argentine. Compte-tenu des réflexions en cours et de la nécessité de rattacher ce projet à la rénovation urbaine du quartier, il s'agit de financer une étude de faisabilité et de programmation de cet équipement.

Le coût prévisionnel de l'étude s'élève à environ 50.000 euros TTC. Ce projet est soumis à la subvention de l'État calculée sur le montant HT et plafonnée à 80 % du coût total du projet soit 33.334 euros.

4. l'aménagement d'un espace urbain collectif sur le secteur Léonidas Gourdain (quartier Argentine)

Ce projet s'inscrit en accompagnement du projet de requalification à venir et porté par l'OPAC de l'Oise sur son patrimoine. Il s'agit de proposer un nouvel espace urbain collectif en direction des habitants comprenant majoritairement l'aménagement d'une aire de jeux (en remplacement de l'existante), des travaux de voirie, de l'éclairage public, des espaces verts et du mobilier urbain.

Le coût prévisionnel des travaux d'aménagement s'élève à environ 318.000 euros TTC. Ce projet est soumis à la subvention de l'État calculée sur le montant HT et plafonnée à 80 % du coût total du projet soit 212.000 euros.

Ces quatre projets s'inscrivent dans le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » du contrat de ville avec pour enjeux le renforcement de l'attractivité urbaine des quartiers en politique de la ville et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les quatre projets présentés ci-dessus au titre de la dotation politique de la ville 2016 ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à solliciter des subventions auprès de l'État ou tout autre partenaire public mobilisé dans ce dossier à un taux de financement maximum de l'assiette subventionnable (HT) et à signer tous les documents relatifs à ce dossier :
- d'affecter les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La commission «Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative», réunie le 11 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

5 - DEMANDES DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2016

M. PIA : Je rappelle que Beauvais est éligible à la dotation politique de la Ville.

Nous vous proposons pour cette année de présenter 4 projets au titre de cette dotation, à savoir la requalification des abords et espaces publics du centre commercial Berry. Nous avons, dans le cadre de notre précédente dotation politique de la Ville 2016, prévu grâce à cette dotation de rénover le centre commercial des Champs Dolents, les travaux sont aujourd'hui bien engagés, bien avancés, et il nous est apparu important que, par équivalence, compte tenu que le quartier Argentine possède deux centres commerciaux, celui également du Berry, d'engager des travaux de rénovation sur ce centre commercial. Les dépenses qui vont être engagées vont concerner surtout des postes relatifs à la maçonnerie, au revêtement de sol, éclairage public, aménagement parkings, espaces verts, mobilier urbain, et Jérôme ne t'inquiètes pas, nous allons bien sûr aussi veiller de près à ce que ce centre commercial soit parfaitement accessible. Le coût prévisionnel des travaux de rénovation est estimé à environ 560 000 euros, et on vous propose de flécher la dotation politique de la Ville sur cette opération avec une demande à hauteur de 373 333 euros.

Nous avons ensuite, dans le cadre de cette dotation, qui je le rappelle se monte à 939 279 euros pour les quartiers prioritaires de la ville de Beauvais, qui sont ces dotations concentrées cette année sur le quartier Argentine, sachant que précédemment nous sommes intervenus sur le quartier Saint-Lucien, et le deuxième projet concerne la requalification des abords et espaces sportifs du secteur Morvan. Nous avons la chance d'avoir sur le quartier Argentine un espace dédié, vous avez un gymnase, vous avez de nombreux espaces collectifs à destination sportive et ludique et il est apparu nécessaire de réinterroger en quelque sorte les usages de cet espace pour proposer une offre nouvelle et davantage adaptée à ce site. Le coût prévisionnel des travaux de rénovation s'élèverait à environ 480 918 euros T.T.C. et nous demandons une subvention au titre de la D.P.V. de 320 612 euros.

Le troisième dossier concerne le financement d'une étude puisque nous pouvons aussi, je le rappelle, dans le cadre de la D.P.V. financer des études et là en l'occurrence c'est une étude de programmation en vue d'implanter un nouvel équipement de proximité à destination des acteurs de la danse. Nous avons en effet une demande importante, beaucoup d'associations qui interviennent dans la danse, l'expression corporelle, je pense à Samb'bagage, je pense aussi à Nomade, bref nous avons de nombreuses associations sur le territoire et il apparaît des manques en termes de salles, de locaux, et en l'occurrence l'objectif ce serait d'engager une étude pour à la fois voir comment nous pouvons concevoir cet espace d'un point de vue architectural mais avant tout aussi travailler sur les projets qui pourraient être engagés sur cet espace, en lien et en concertation étroite bien évidemment avec les associations concernées. Le coût prévisionnel de cette étude, ce serait sur l'ancien espace de l'ex-piscine Dassault, s'élève à environ 50 000 euros et nous sollicitons l'Etat à hauteur de 33 334 euros.

Ensuite, nous avons en quatrième projet, toujours sur le quartier Argentine, l'aménagement d'un espace urbain collectif sur le secteur Léonidas Gourdain. L'O.P.A.C. est déjà mobilisé pour rénover une quarantaine de logements sur le site Léonidas Gourdain, qui ressemble fort à la cité des Fleurs, peut-être un peu moins dégradé mais donc sur lequel il est important d'engager de nouveaux travaux de réhabilitation concernant les logements et nous, de notre côté, les habitants nous attendent aussi par rapport aux espaces publics et notamment les aires de jeux qui sont sur cet espace. Mais il y aurait aussi des travaux de voirie, des travaux relatifs à l'éclairage public et un remaniement des espaces verts. Le coût prévisionnel des travaux se monte à 318 000 euros et nous sollicitons l'Etat à hauteur de 212 000 euros.

M. PIA (suite) Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver les 4 projets présentés ci-dessus ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter les subventions auprès de l'Etat ; d'affecter les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville. La commission « Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la Ville, vie associative », réunie le 11 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Mme FONTAINE: Je vois « mobilier urbain » mais est-ce qu'il y a des garages à vélos qui sont prévus ? C'est une bonne idée n'est-ce pas ? Merci.

M. PIA : De toute façon, je voudrais quand même rajouter, c'est vrai que par rapport à ce dossier, nous avons défini un certain nombre de projets, qui restent bien

évidemment à préciser, à compléter, et que d'ailleurs c'est une obligation dans le cadre de la dotation politique de la Ville mais c'est aussi une démarche propre que nous engageons toujours quand nous avons dans cette Ville des projets, c'est la concertation avec les habitants. On peut y associer aussi les conseils citoyens et les associations concernées seront acteur de ce projet. C'est pour cette raison que c'est vrai qu'on nous a demandé, suite à une notification du Préfet qui date de septembre 2016, de définir un projet ; nous ne connaissions pas le montant de la dotation politique de la Ville pour 2017, on n'a pas encore eu le temps de travailler précisément sur le projet mais on a pu évaluer, estimer la dépense, puisqu'on a des services qui ont l'habitude de cela mais il est bien sûr évident qu'on reviendra vers les habitants, vers vous-mêmes, vers l'ensemble des acteurs associatifs pour préciser les choses. Je note le garage à vélos, après tout pourquoi pas. D'autres questions ?

M. VIGUIER: Merci Monsieur le Président. Chers collègues, d'abord peut-être un rappel un peu de forme mais pas seulement, sur le fait que ces opérations elles sont sur des crédits de droit commun, des crédits ordinaires politique de la Ville, qui certes ont changé de dénomination, maintenant ils s'appellent dotation politique de la Ville et avant c'était les dotations de développement urbain. Mais en tout état de cause, parce qu'il y a parfois une confusion, peut-être dans l'expression des élus et assurément dans le message qui en ressort parfois dans la presse, on n'est pas encore dans l'A.N.R.U. 2. Parce que c'était déjà le cas l'an dernier, et j'en avais déjà fait la remarque lorsque nous avions élaboré le projet de reconstruction d'une maison de quartier à la Soie Vauban, lorsque nous avions évoqué la requalification du centre commercial des Champs Dolents et lorsque nous l'avions évoqué, et c'est vrai que je n'en entends plus parler pour le moment donc c'est une forme de question, la réhabilitation des gymnases du quartier Argentine, aussi bien Jean Moulin que Morvan. Pour le coup, Champs Dolents je vois bien, maison de quartier Soie Vauban je vois bien, c'est dans les tuyaux, je ne sais pas trop où nous en sommes au sujet de la réhabilitation des deux gymnases du quartier Argentine dont vous citiez tout à l'heure la chance qu'on en possède mais quand on voit l'état dans lequel sont ces gymnases, ce ne sont pas des joyaux! Ou alors il faut un peu que les joyaux de la couronne soient remis un peu en valeur parce que là, pour le moment, ce sont des gymnases qui ont bien vieilli et qui mériteraient un peu plus qu'un toilettage. Donc je vous interroge là-dessus, savoir ce qu'il en est car je crois que nous les avions fait inscrire, ces réhabilitations, dans le précédent exercice ou celui d'il y a deux ans, et on avait un doute avec Mehdi RAHOUI sur cette question mais je n'ai pas vu depuis de concrétisation de cet engagement. Donc si vous pouvez nous en dire plus.

M. VIGUIER (suite) Je voudrais ajouter aussi le fait que sur ces 4 projets on a une nouvelle fois, sur les 4 projets ou études qui nous sont soumis ce soir, ce sont des projets qui ne sont absolument pas contestables et que nous approuverons bien évidemment, mais qui attestent eux aussi je trouve du fait qu'on parle souvent ici du désengagement financier de l'Etat, ça on en parle très très souvent, vous en avez encore parlé à l'instant sur un autre sujet, je trouve que quand on regarde ce rapport on est quand même très très loin d'un désengagement financier de l'Etat. En tout cas, s'il y a un désengagement financier de l'Etat à Beauvais ce n'est pas dans les quartiers qu'il est. Parce que là on a quand même 4 projets ou études qui sont d'un montant total, si je compte bien, de 1,3 million d'euros et j'ai cru comprendre que pour financer ces 1,3 million d'euros de projets utiles et attendus sans doute par les habitants du quartier Argentine, nous envisagions de solliciter, et nous espérions obtenir le soutien de l'Etat à hauteur de 939 000 euros. 939 000 euros sur 1 300 000 euros, si je compte bien ça fait une prise en charge par l'Etat de ces 4 chantiers dans le quartier Argentine à hauteur de 70 %. Je trouve que pour un désengagement financier de l'Etat, en tout cas là il est loin d'être manifeste si on imagine que ces 3 projets et cette étude, en vue de la réalisation d'une salle de danse, vont être pris en charge à hauteur de 70 % par l'Etat.

M. PIA: Sur votre dernière remarque, Monsieur VIGUIER, c'est vrai on peut se réjouir qu'on ait une dotation politique de la Ville qui augmente, mais enfin le compte n'y est pas, quand on voit toutes les diminutions de dotations que nous avons pu subir depuis 2014, je peux vous assurer qu'on est très largement loin du compte. Mais il est très clair que cette dotation politique de la Ville vient à point nommé, vous l'avez dit puisque effectivement nous avons, et vous parliez des gymnases, rassurezvous ces gymnases sont bien en cours de réhabilitation, d'ailleurs nous aurons l'occasion d'en reparler dans le cadre du budget 2017, c'est d'ailleurs évoqué dans le D.O.B. Je laisserai tout à l'heure Jean-Marie JULLIEN prendre la parole parce que je pense qu'il aura des précisions à vous donner et à nous donner à ce sujet, mais croyez bien qu'on est sur une rénovation des gymnases qui est tout à fait conséquente puisqu'on va bien au-delà d'une simple rénovation, un

toilettage comme vous dites. Non, c'est une rénovation en profondeur que nous voulons réaliser, notamment en vue de faire des économies d'énergie parce qu'on a une déperdition très forte de chaleur sur ces gymnases et c'est ce qui a aussi expliqué la raison de pourquoi on a fléché la dotation politique de la Ville 2016 sur ces éguipements. Vous parliez de l'A.N.R.U., c'est vrai vous avez complètement raison, et je pense que c'est important de rappeler qu'il ne faut pas confondre l'A.N.R.U., parce qu'il y a souvent des confusions dans l'esprit des habitants, et ces dotations politique de la Ville qui nous permettent quelque part d'anticiper la rénovation urbaine des quartiers tout de même. Puisque l'A.N.R.U. on est en train d'y travailler ; la convention elle sera signée, on l'espère, d'ici la fin de l'année et les travaux probablement commenceront 2018-2019. Vous savez que l'A.N.R.U. d'abord ce n'est pas un long fleuve tranquille et que c'est un dossier qui nous mène assez loin dans le temps. Vous avez bien vu que sur Saint-Jean ça avait mis 10 ans, on espère que sur Argentine et Saint-Lucien ce sera beaucoup plus rapide. En tout état de cause, la dotation politique de la Ville permet d'anticiper un certain nombre d'améliorations que nous pouvons apporter à ces quartiers, tels que Saint-Lucien et aujourd'hui Argentine, et des projets aussi novateurs qui permettent aux habitants de ne pas, comme parfois je l'entends dire, se sentir oubliés. Non, on ne les oublie pas parce que je pense qu'avec les efforts qui sont faits sur Saint-Lucien et Argentine on leur donne la preuve que nous ne tardons pas à intervenir pour améliorer les équipements, pour améliorer les espaces publics, je pense notamment à la cité Léonidas Gourdain, je pense au centre commercial du Berry, et puis aussi pour apporter des nouveaux équipements puisqu'on lance cette étude sur cette salle un peu polyvalente de danse consacrée à l'expression corporelle et qui pourra d'ailleurs être financée dans le cadre de l'A.N.R.U.

M. PIA (suite) A un moment donné, les efforts que nous faisons, que nous déployons dans le cadre de cette dotation politique de la Ville et l'A.N.R.U. ont vocation à se rejoindre et d'essayer de travailler sur la cohérence entre ces actions qui sont menées hors A.N.R.U. et qui seront menées dans le cadre de la rénovation urbaine. Je vais laisser la parole à mon collègue Jean-Marie JULLIEN qui a des précisions semble-t-il.

M. JULLIEN : Merci Monsieur le Président. Effectivement, sur l'histoire de la rénovation des gymnases, j'anticipe un tout petit peu sur les éléments que je communiquerai au moment du Débat d'Orientations Budgétaires. Vous verrez que dans les autorisations de programme qui sont prévues pour la rénovation des gymnases, il est prévu 2 070 000 euros, et notamment nous envisageons de dégager sur les crédits ordinaires de la Ville, j'insiste bien là-dessus, une somme de 300 000 euros dès 2017, qui sera poursuivie en 2018 au niveau du même montant en fonction de l'évolution des travaux et en fonction de la réalisation des opérations de chantier. Voilà la réponse précise que j'entendais donner mais je souligne bien que ce financement sur la rénovation des gymnases de la Ville se fait sur les crédits ordinaires de la Ville et non pas sur des subventions qui sont fléchées.

M. VIGUIER: Juste un dernier mot pour dire qu'évidemment dans le quartier Argentine en matière d'équipements collectifs et d'équipements sportifs, vous disiez tout à l'heure le compte n'y est pas, mais il est clair que le compte y est encore moins depuis que la piscine du quartier a été fermée. Aujourd'hui, c'est vrai que les habitants de ce quartier et plus largement des environs vivent très mal cette fermeture du jour au lendemain de la piscine Argentine qui aurait peut-être, je le pense et nous le pensons, pu être réhabilitée. Et il est clair aujourd'hui que cette salle de danse, elle va donner satisfaction aux très nombreuses personnes qui dansent à Beauvais, ça ne remplacera pas pour autant, et en plus elle n'est pas pour tout de suite, vous l'avez dit vous-même, ca ne remplacera pas cet équipement qui était fort utile aux scolaires, fort utile aux habitants du quartier Argentine qui n'ont pas retrouvé leur compte, ni financièrement ni en termes d'accessibilité, vous le savez bien, à Aquaspace qui n'a pu absorber à lui seul l'ensemble des usagers potentiels qui existaient sur les deux bassins, celui Marcel Dassault et celui d'Aquaspace. C'est clair qu'il est important de mettre le paquet tout particulièrement dans ce quartier en termes d'équipements collectifs et en termes d'équipements sportifs, d'où mon interrogation, notre interrogation sur ces gymnases qui sont promis à réhabilitation et pour lesquels nous n'avions pas encore de précisions et je remercie Jean-Marie JULLIEN de nous en avoir fourni à l'instant, mais sur le fait que nous n'avons pas renoncé, dans le cadre de l'A.N.R.U., parce que ça serait forcement coûteux, à réimplanter un équipement de natation dans ce quartier qui avait toute sa place dans ce quartier, comme la piscine tournesol Aldebert Bellier a toute sa place dans le quartier Saint-Jean. Et je crois qu'il serait bon et utile que la réflexion bien engagée sur l'A.N.R.U. 2 relative au quartier Soie Vauban mais aussi au quartier Argentine, réfléchisse sérieusement à intégrer un équipement de natation, un équipement nautique dans les projets fléchés sur cet A.N.R.U. 2.

M. PIA: Avant de laisser la parole à mon collègue Olivier TABOUREUX, je voudrais vous répondre Monsieur VIGUIER que quand on entend les aspirations des gens, alors c'est clair qu'on n'a pas fermé cette piscine de gaieté de cœur, mais vous connaissez aussi les raisons et les impératifs financiers qui étaient les nôtres, mais que en même temps quand on entend les gens dans le quartier Argentine, je peux vous dire qu'aujourd'hui les aspirations, notamment par rapport à la rénovation urbaine c'est quoi ? C'est l'habitat, exactement vous le dites vous-même, la réhabilitation et c'est aussi la réfection, la réhabilitation des espaces publics, des parkings qui parfois sont en mauvais état, donc il y a beaucoup de travail aussi de ce point de vue-là et c'est là je crois où les attentes sont les plus importantes.

M. TABOURREUX: Les clubs ont été repositionnés à l'Aquaspace, les scolaires ont été repositionnés à l'Aquaspace, et on a l'impression quand vous parlez de l'Aquaspace que c'est à 10 bornes du quartier Argentine. Alors ça c'est quand même tout à fait étonnant, c'est le raisonnement que j'ai entendu chez un ou deux enseignants d'Henri Baumont qui effectivement préfèrent avoir une piscine à 20 mètres qu'une piscine à 1 km. Mais vous savez il n'y a pas beaucoup d'habitants en France qui ont une piscine de la qualité de l'Aquaspace aussi près de leur quartier. Donc expliquer que l'Aquaspace ce n'est pas la piscine du quartier Argentine et que ça ne remplacera pas la piscine Dassault de 25 mètres, ce n'est pas très responsable.

M. PIA: Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Je vous remercie mes chers collègues.

DÉLIBÉRATION N°2016-512 (RAPPORT RÉF 2016-512)

Bourse aux initiatives citoyennes

Monsieur Mohrad LAGHRARI, Maire Adjoint

Le conseil municipal du 19 décembre 2014 a adopté la création d'une bourse aux initiatives citoyennes. Par délibération en date du 1er février 2016, la reconduction de ce dispositif était validée pour l'année 2016.

L'ambition de cette bourse est d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels.

Elle s'adresse à la fois aux associations et aux groupes d'habitants.

Pour les projets associatifs (800 € maximum par projet, avec la possibilité d'un financement maximal de 1.500 € sur la période des fêtes de fin d'année pour les projets en lien avec les féeries de Noël), il s'agira, au travers de ce dispositif, d'encourager les actions de lien social et de vivre ensemble au sein des quartiers relevant de la politique de la ville.

Le financement de projets d'habitants (500 € maximum par projet) s'attachera à favoriser la prise d'initiative citoyenne et s'adressera à l'ensemble des Beauvaisiens, de manière à encourager la mixité sociale entre les guartiers.

Le comité de sélection des projets, réuni 3 octobre 2016, a émis un avis favorable concernant les projets suivants :

	« Ciné-goûter de Noël 2016 »		
Fiche-action	- porteur de projet : Association Benkadi		
n° 1	représentée par Mme Niouma FOFANA,		
	- pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €		
	« La brocante des enfants »		
Fiche-action	- porteur de projet : Association La Ludo Planète		
n° 2	représentée par M. Rachid KIDOUCHE		
	- pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €		
	« La balade des Pères Noël »		
Fiche-action	- porteur de projet : Association Bien dans ton assiette, à l'aise		
n° 3	dans tes baskets		
" "	représentée par Mme Claudette KEMKA		
	- pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €		
	« Féeries de Noël de Notre-Dame du Thil »		
Fiche-action	- porteur de projet : Association Les Aînés de Notre-Dame du Thil		
n° 4	représentée par M. Claude SENE		
	- pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €		
	« Féeries de Noël de Notre-Dame du Thil »		
Fiche-action	- porteur de projet : Association SOSIE		
n° 5	représentée par Mme Pâquerette SENE		
	- pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €		
	« Noël en sport »		
Fiche-action	- porteur de projet : Association Sports, Evasion & Diversité		
n° 6	représentée par Mme Naïma DEGGA		
	- pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 1.000 €		
	« Paëlla de la fraternité »		
Fiche-action	- porteur de projet : Association Un ciel pour tous		
n° 7	représentée par M. Jamal OUHARROU		
	- pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 997 €		
	« Rencontres ciné »		
Fiche-action	- porteur de projet : Association Les Sources		
n° 8	représentée par Mme Priscille NYABEN DIKONONE		
	- pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 771 €		
	« Conseil citoyen Argentine »		
Fiche-action	- porteur de projet : Le Conseil Citoyen d'Argentine		
n° 9	représentée par Mme Aurélie JEANMAIRE		
	- pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 450 €		

Ces neuf projets représentent un financement de 7.218 €.

La commission «Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative», réunie le 11 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2016-552 (RAPPORT RÉF 2016-552)

Subvention à l'Association européenne contre les leucodystrophies (ELA)

Madame Françoise BRAMARD, Maire Adjoint

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des associations notamment, en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financements pour l'année 2016 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

A ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte 6574 (subventions aux associations et autres organismes de droit privé) et ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention à la mise en œuvre du projet de l'association suivante :

Association européenne contre les leucodystrophies (ELA) : 400 €

Les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet.

La commission «Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative», réunie le 11 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Le 10/11/2016 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales. s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT: Monsieur Franck PIA

PRESENTS: Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Madame THIEBLIN, Madame BRAMARD, Monsieur DE SAINTE MARIE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Monsieur POLLE, Madame WISSOTZKY, Monsieur JULLIEN, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur NOGRETTE, Madame BERTOIS, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur LY, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON, Madame NAKIB, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Madame HERBANNE, Madame BAPTISTE, Madame FONTAINE, Monsieur VIGUIER, Madame PRIOU, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOUI, Madame THIERRY, Madame ITALIANI.

ABSENTS

POUVOIRS: Madame Caroline CAYEUX à Monsieur Franck PIA, Monsieur Philippe VIBERT à Monsieur Olivier TABOUREUX, Madame Elisabeth LESURE à Madame Catherine THIEBLIN, Madame Guylaine CAPGRAS à Madame Cécile PARAGE, Madame Béatrice PERNIER à Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Monsieur Christophe GASPART à Madame Fatima ABLA, Monsieur Antoine SALITOT à Monsieur Claude POLLE, Madame Anne ROUIBI-GEFFROY à Monsieur Thibaud VIGUIER, Monsieur David ILLIGOT à Madame Monique THIERRY.

Date d'affichage	17 novembre 2016
Date de la convocation	4 novembre 2016
Nombre de présents	36
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie BAPTISTE

DÉLIBÉRATION N°2016-543 (RAPPORT RÉF 2016-543)

Règlement général des cimetières beauvaisiens

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-7 et suivants confie au maire la police des funérailles et des lieux de sépulture. Le code civil et notamment ses articles 78 et suivants et le nouveau code pénal et notamment ses articles 225-17 et 225-18 exposent les règles légales concernant les cimetières.

Le règlement municipal des cimetières de Beauvais et du crématorium actuellement en vigueur date du 27 septembre 2011.

Les évolutions de la législation funéraire et celles des pratiques et modes d'inhumation rendent nécessaires la rédaction d'un nouveau règlement intérieur des cimetières.

Il apporte notamment des modifications sur les horaires d'ouverture et de fermeture des cimetières du 1er avril au 30 septembre (7h-19h), et sur les nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la santé publique.

Ce nouveau règlement prend en compte la signature de la charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques (délibération du 03/07/2015) et plus particulièrement la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Ce règlement général des cimetières beauvaisiens est un outil de régulation des activités funéraires, destiné à prendre en compte les spécificités locales en complément des dispositions du code général des collectivités territoriales.

Il permettra également d'informer les usagers sur les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publiques, le maintien du bon ordre et de la décence dans les cimetières de Beauvais.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le nouveau règlement général des cimetières beauvaisiens.

La commission «Administration générale, personnel, commerce», réunie le 11 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

8 - REGLEMENT GENERAL DES CIMETIERES BEAUVAISIENS

M. JULLIEN: C'est un dossier plus technique qui nous occupe ce soir mais qui est obligatoire en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales puisque c'est le Conseil Municipal qui définit les modalités du règlement général des cimetières. Qu'avons-nous à modifier aujourd'hui? La première des choses c'est une question de forme. Vous avez pu voir sur vos tablettes et sur les dossiers qui vous ont été communiqués une nouvelle présentation de ce règlement général, une présentation beaucoup plus claire et qui permet à chaque citoyen de mieux connaître les droits et les obligations qui sont liés à l'utilisation de ce service public. Sur le fond, d'une manière pratique bien peu de choses. A la suite de demandes d'usagers, il est proposé de modifier les horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre de 7h à 19h, alors qu'auparavant cette ouverture de 7h à 19h ça démarrait du 1er mai au 30 septembre, donc ça permet aux plus âgés au cours du mois d'avril de pouvoir venir plus tôt dans ce lieu de recueillement.

En ce qui concerne l'autre période, 1er octobre au 31 mars, il n'y a pas de changements, les heures d'ouverture restent de 8h à 18h. Et ce qui est plus important, c'est la mise en œuvre progressive de la gestion des cimetières plus respectueuse de l'environnement et notamment l'élimination de tout ce qui est désherbage chimique, c'est à dire l'utilisation de produits phytosanitaires pour lutter contre les petites herbes folles. Ce règlement des cimetières informe les usagers sur les bonnes pratiques à engager en ce qui concerne l'entretien de ces cimetières et notamment l'enherbement des allées principales, la végétalisation des espaces intertombes, l'utilisation de nouveaux matériels. Là par exemple c'est dans l'article 10 de l'entretien des sépultures, et il proscrit également aux concessionnaires et aux familles l'utilisation de produits phytosanitaires. Voilà en quelques mots le résumé des 31 pages de ce règlement général.

Je vous propose de bien vouloir adopter ce nouveau règlement général des cimetières beauvaisiens.

La commission « Administration générale », réunie de 11 octobre 2016, a émis un avis favorable.

M. PIA : Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2016-550 (RAPPORT RÉF 2016-550)

Désignation de représentants de la Ville de Beauvais au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.)

Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint

Vu l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts portant création au sein des EPCI de la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 avril 2016 portant projet de périmètre de fusion de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et de la communauté de communes rurales du Beauvaisis,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres de cette commission afin de permettre au futur EPCI issu de la fusion de constituer cette commission dès sa création,

Considérant que le comité de pilotage relatif à la fusion de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et de la communauté de communes rurales du Beauvaisis a arrêté la composition de la CLECT comme suit :

 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant par commune, à l'exception de la Ville de Beauvais qui disposera de 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner les représentants titulaires et les représentants suppléants.

La commission «Administration générale, personnel, commerce», réunie le 11 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Le conseil municipal a désigné à la majorité monsieur Jean-Marie Jullien, monsieur Franck Pia, monsieur Olivier Taboureux, monsieur Jacques Doridam, monsieur Jean-Luc Bourgeois et madame Corinne Corillion en qualité de titulaires au sein de la CLECT, monsieur Denis Nogrette, monsieur Arnaud de Sainte Marie, monsieur Christophe Gaspart, madame Chanez Herbanne, madame Françoise Bramard, madame Guylaine Capgras en qualité de suppléants au sein de la CLECT.

9 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE DE BEAUVAIS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T.)

M. PIA: L'article 1609 nonies C 4 du Code Général des Impôts portant création au sein des E.P.C.I. de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, nous avons l'arrêté préfectoral en date du 16 avril aussi qui porte projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et de la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis. Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'indemnisation des membres de cette commission, afin de permettre aux futurs E.P.C.I. issus de la fusion de constituer cette commission dès cette création.

Considérant que le comité de pilotage relatif à la fusion de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et de la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis a arrêté la composition de la C.L.E.C.T. comme suit :

Un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune, à l'exception de la ville de Beauvais qui disposera de 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner les représentants titulaires et les représentants suppléants.

Nous avons pour le groupe Beauvais Pour Tous, 6 titulaires qui sont : Jean-Marie JULLIEN ; Franck PIA ; Jean-Luc BOURGEOIS ; Olivier TABOUREUX ; Corinne CORILLION et Jacques DORIDAM, qui sont candidats.

Et comme suppléants : Denis NOGRETTE ; Chanez HERBANNE ; Arnaud DE SAINTE MARIE ; Françoise BRAMARD ; Guylaine CAPGRAS ; Christophe GASPARD.

M. VIGUIER: Monsieur le Président je ne pensais pas avoir à intervenir sur ce point-là, je suis un peu stupéfait d'entendre qu'il y a donc 6 titulaires et 6 suppléants pour représenter la ville de Beauvais dans cette Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et que vous ne nous proposez pas, comme c'est toujours le cas dans les commissions qui comprennent au moins 4 membres, de disposer en tant qu'opposition municipale d'un poste de titulaire et d'un poste de suppléant. La démocratie, Monsieur le Président, ça n'est pas qu'une obligation, c'est d'abord un état d'esprit. Ne me dites pas ce n'est pas obligatoire là donc on ne le fait pas, il nous semble objectivement assez logique, lorsqu'il y a 6 titulaires et 6 suppléants, de respecter la pluralité de notre assemblée et proposer, comme lorsque cela vous est une obligation, spontanément ou presque, de nous laisser un poste de titulaire et un poste de suppléant. Et puis quand on parle de transferts de charges, et on n'arrête pas d'en parler tout le temps, permettez-nous avec vous et à vos côtés d'en juger.

M. PIA: Ecoutez, nous avons nos candidats, c'est une proposition qui est faite et que je vais mettre aux voix. Si vous êtes candidat, vous êtes candidat, nous voterons bien évidemment. Mais il est hors de question qu'on revienne sur la composition en quelque sorte de cette commission. Je vais mettre aux voix la liste des personnes qui vous ont été indiquées, à la fois les titulaires et les suppléants.

M. VIGUIER: Je pense qu'avant de mettre aux voix, il faut peut-être faire un appel à candidature. J'imagine que vous...

 $\underline{\mathsf{M. PIA}}$: Eh bien allez-y, vous êtes candidat ?

M. VIGUIER: Je vous dis ce n'est pas infamant que de dire ça. Nous vous proposons au nom du groupe des élus Utile pour Beauvais un candidat titulaire et un candidat suppléant, un candidat titulaire, moi-même en l'occurrence, et une candidate suppléante, Anne GEFFROY.

M. PIA: Je vous propose qu'on vote un par un, comme ça les choses seront claires.

Donc pour le premier poste de titulaire, oui ?

M. VIGUIER: Nous vous demandons un vote à bulletin secret.

M. PIA: D'accord. C'est de droit je crois? Je vous propose qu'on vote par liste.

Jean-Marie JULLIEN ; Franck PIA ; Jean-Luc BOURGEOIS ; Olivier TABOUREUX ; Corinne CORILLION ; Jacques DORIDAM, et donc vous êtes candidat Monsieur VIGUIER.

Donc vous mettez ensuite les titulaires et on fait un bulletin différent pour les suppléants, comme ça ça sera plus clair.

On vote d'abord pour les titulaires. Il y a 7 candidats, il faut mettre 6 noms.

M. VIGUIER: Monsieur le Président, on va vous demander, pas une faveur mais presque, il n'y en aura pas beaucoup ce soir, on sent bien que c'est fatiguant de devoir voter et ça sera beaucoup moins horripilant de prendre toutes les places sans respecter le pluralisme de cette assemblée, mais bon, c'est comme ça, on a les indignations qu'on peut. Simplement, on voudrait vous redemander Monsieur le Président, de nous redonner les noms d'abord des 7 candidats titulaires puis le nom des 7 candidats suppléants, parce que nous, nous n'avons pas vocation à réclamer, revendiquer tous les postes! Donc nous, on va voter pour notre candidat mais on va aussi voter pour 5 des 6 candidats proposés par la majorité municipale. Nous voudrions, si vous le voulez bien Monsieur le Président dans un premier temps que vous nous redonniez paisiblement le nom des 7 candidats titulaires afin que nous en conservions 6.

M. PIA: D'accord. Je ne pense pas avoir été rapide!

Alors je vais donc rappeler le nom des 7 titulaires :

Jean-Marie JULLIEN; Franck PIA; Jean-Luc BOURGEOIS; Olivier TABOUREUX; Corinne CORILLION; Jacques DORIDAM et Thibaud VIGUIER.

Ça vous va comme ça?

Pour ceux qui ont des pouvoirs, n'oubliez pas, 2 bulletins.

M. VIGUIER: Vous allez me trouver très embêtant Monsieur le Président, mais il se fait que pour voter on a besoin de bulletins de vote et là je n'en avais qu'un dans mon truc et en plus j'ai le pouvoir d'Anne GEFFROY, donc en fait il m'en faudrait 3 autres puisqu'il faudrait que je vote aussi pour les suppléants!

M. PIA: Je rappelle les pouvoirs:

Caroline CAYEUX pouvoir à Franck PIA, Philippe VIBERT pouvoir à Olivier TABOUREUX

Elisabeth LESURE pouvoir à Catherine THIEBLIN, Guylaine CAPGRAS pouvoir à Cécile PARAGE, Béatrice PERNIER pouvoir à Arnaud DE SAINTE MARIE, Charles LOCQUET est présent, donc pas de soucis, Mamadou LY est arrivé aussi, Christophe GASPART pouvoir à Fatima ABLA, Antoine SALITOT pouvoir à Claude POLLE, Anne ROUIBI-GEFFROY pouvoir à Thibaud VIGUIER, David ILLIGOT pouvoir à Monique THIERRY.

M. VIGUIER: Monsieur le Président, est-ce que vous pourriez maintenant tout aussi paisiblement nous donner le nom des 7 candidats suppléants pour qu'on puisse

M. PIA: Monsieur VIGUIER on va déjà voter pour les titulaires, mais je peux vous les donner maintenant si vous voulez.

M. VIGUIER: Ecoutez, soyons fous!

M. PIA: Soyons fous, c'est ça! Alors les suppléants:

Denis NOGRETTE; Chanez HERBANNE; Arnaud DE SAINTE MARIE; Françoise BRAMARD; Guylaine CAPGRAS; Christophe GASPARD; Anne GEFFROY.

Il faudrait un scrutateur, ou deux. Elodie BAPTISTE et Claude POLLE.

Résultat du vote :

Jean-Marie JULLIEN: 43 voix

Franck PIA: 40 voix

Jean-Luc BOURGEOIS: 41 voix
Olivier TABOUREUX: 41 voix
Corinne CORILLION: 41 voix
Jacques DORIDAM: 39 voix

Thibaud VIGUIER: 6 voix

Sont donc élus : Jean-Marie JULLIEN ; Franck PIA ; Jean-Luc BOURGEOIS ; Olivier TABOUREUX ; Corinne CORILLION ; Jacques DORIDAM.

Je rappelle que nous avions 3 bulletins blancs.

Nous allons maintenant voter pour les suppléants. Est-ce qu'on peut le tenter à main levée ? Monsieur VIGUIER vous ne voulez pas qu'on le fasse à main levée ? C'est simplement pour écourter la séance.

M. VIGUIER : Je vous assure Monsieur le Président, la démocratie ça a parfois un côté pénible mais ce qui est pénible c'est le non respect de la démocratie.

M. PIA: Oh écoutez, je vous en prie, tout de suite les grands mots, arrêtez vos leçons de démocratie!

M. VIGUIER: Non mais les grands mots ce sont les vôtres M A U X.

M. PIA : Je pense à l'époque où vous étiez directeur de Monsieur AMSALLEM ça se passait à peu près comme ça, alors vous arrêtez vos histoires.

Donc je rappelle les suppléants :

Denis NOGRETTE; Chanez HERBANNE; Arnaud DE SAINTE MARIE; Françoise BRAMARD; Guylaine CAPGRAS; Christophe GASPARD; Anne GEFFROY.

Vous n'oubliez pas pour ceux qui ont des pouvoirs. Vous voulez que je rappelle ? C'est bon ? Alors on y va.

M PIA: (suite) Résultat du vote:

35 votants

3 votes blancs

Denis NOGRETTE : 41 voix Chanez HERBANNE : 40 voix

Arnaud DE SAINTE MARIE : 40 voix

Françoise BRAMARD : 39 voix
Guylaine CAPGRAS : 40 voix
Christophe GASPARD : 40 voix

Anne GEFFROY : 6 voix
Fatima ABLA : 1 voix

Charles LOCQUET : 1 voix

Sont élus suppléants : Denis NOGRETTE ; Chanez HERBANNE ; Arnaud DE SAINTE MARIE ; Françoise BRAMARD ; Guylaine CAPGRAS ; Christophe GASPARD.

Je vais mettre aux voix la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le 10/11/2016 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT: Monsieur Franck PIA

PRESENTS: Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Madame THIEBLIN, Madame BRAMARD, Monsieur DE SAINTE MARIE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Monsieur POLLE, Madame WISSOTZKY, Monsieur JULLIEN, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur NOGRETTE, Madame BERTOIS, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur LY, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON, Madame NAKIB, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Monsieur SALITOT, Madame BAPTISTE, Madame FONTAINE, Monsieur VIGUIER, Madame PRIOU, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOUI, Madame THIERRY, Madame ITALIANI.

ABSENTS

POUVOIRS: Madame Caroline CAYEUX à Monsieur Franck PIA, Monsieur Philippe VIBERT à Monsieur Olivier TABOUREUX, Madame Elisabeth LESURE à Madame Catherine THIEBLIN, Madame Guylaine CAPGRAS à Madame Cécile PARAGE, Madame Béatrice PERNIER à Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Monsieur Christophe GASPART à Madame Fatima ABLA, Madame Chanez HERBANNE à Madame Corinne CORILLION, Madame Anne ROUIBI-GEFFROY à Monsieur Thibaud VIGUIER, Monsieur David ILLIGOT à Madame Monique THIERRY.

Date d'affichage	17 novembre 2016
Date de la convocation	4 novembre 2016
Nombre de présents	36
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie BAPTISTE

DÉLIBÉRATION N°2016-515 (RAPPORT RÉF 2016-515)

Affaires scolaires - Classes de découvertes

Madame Cécile PARAGE, Maire Adjoint

Au titre de l'année scolaire 2016-2017, il est proposé au Conseil Municipal de confier à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADEPEP 60), à la Fédération des Œuvres Laïques (F.O.L 60) les séjours organisés par les écoles maternelles et élémentaires, dont la répartition est jointe en annexe.

Le tarif est établi en fonction du quotient familial et selon le barème ci-dessous établi pour un séjour d'une durée inférieure ou égale à 7 jours et un coût maximum pris en charge par la Ville de 52 € par jour et par enfant :

PART DE LA FAMILLE BEAUVAIS & CAB* pour n jours, en € minimum 3 € /jour maximum 28 €/jour		PART DE LA FAMILLE HORS BEAUVAIS & CAB Pour n jours, en €	
QF ≤ 300	3 € x n		
300 < QF ≤ 840	3 € x n [(QF-300) x 25 € x n/540]	30 € x n	
QF > 840	28 €x n		

^{*} différence entre tarif Ville et Extérieurs, acquittée à la Ville par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Le dépassement, montant supérieur à la prise en charge de la Ville (52 € par jour), sera collecté par l'école, porteuse du projet de départ, puis versé par elle, à l'organisateur choisi.

Les familles habitant les autres communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis bénéficient de la compensation financière existant entre les tarifs de Beauvais et hors Beauvais.

Les familles (Beauvais et extérieur) faisant partir 2 enfants ou plus durant cette même année scolaire, bénéficieront d'un tarif réduit de moitié sur le prix du séjour réglé au Trésor Public à partir du deuxième enfant.

Les familles beauvaisiennes doivent constituer au Bâtiment Malherbe, avant le départ de leur(s) enfant(s), un dossier d'action sociale qui détermine la valeur du quotient familial. Aucun acompte ne leur est demandé.

La somme due par la Ville au prestataire correspondra au maximum à 52€ x nombre d'enfants partis x durée du séjour et sera réglée sur présentation de la facture après le retour des enfants.

Autres participations aux classes de découvertes :

- pour les classes d'environnement des établissements privés Saint-Paul, Notre-Dame, Sainte-Bernadette et Saint-Esprit, la somme de 7,62 € par jour est accordée pour les enfants beauvaisiens,
- pour les établissements du 1er degré extérieurs à Beauvais, accueillant des enfants beauvaisiens amenés à partir en classe d'environnement, ainsi que des enfants beauvaisiens accueillis dans des établissements spécialisés qui ont vocation à recevoir un public enfant ou adolescent en difficulté scolaire ou sociale ou présentant un handicap, et qui en feraient la demande, une participation de 7,62 € par jour et par enfant est accordée.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- de donner son accord sur ce dispositif,
- d'autoriser le versement d'un acompte de 8 892€ à l'ADPEP 60 et de 10 296€ à la F.O.L 60 à imputer sur le budget 2016,
- d'imputer les soldes à verser au budget 2017,
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La commission «Affaires scolaires et périscolaires, UPC», réunie le 25 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

10 - AFFAIRES SCOLAIRES - CLASSES DE DECOUVERTES

<u>MME PARAGE</u>: Chaque année, les écoles de Beauvais ont la possibilité d'organiser des classes de découverte avec les prestataires de leur choix, AD PEP 60, FOL 60. Cette année les critères de sélection n'ont pas été utiles, les 7 candidatures ont pu être satisfaites.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modalités de calcul du prix de la journée d'une classe de découverte en fonction du quotient familial et selon le barème dans la limite d'une prise en charge de 52 euros par jour et par enfant pour un séjour d'une durée inférieure ou égale à 7 jours. Le dépassement, montant supérieur à 52 euros par jour et par enfant, est collecté par l'école sous forme libre, paiement des parents, organisation opération collective.

A partir du deuxième enfant, le tarif pris en charge par la Ville sera réduit de moitié pour les familles beauvaisiennes et extérieures faisant partir deux enfants ou plus durant cette même année scolaire. Il est proposé au Conseil municipal de donner son accord sur ce dispositif ; d'autoriser le versement d'un acompte de 8 892 euros à l'AD PEP 60 et de 10 296 euros à la FOL 60, à imputer sur le budget 2016 ; d'imputer les soldes à verser au budget 2017 et d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

M. PIA: Qui est contre? Pardon, je croyais qu'il n'y avait pas d'intervention, allez-y Monsieur NARZIS, vous avez la parole.

M. NARZIS : En réexaminant ce rapport avec mes collègues de l'opposition, on s'est réinterrogés sur le très faible nombre de classes de découverte pour l'année scolaire en cours. En effet, seuls 5 séjours sont programmés cette année contre 16 l'année dernière. Cette chute brutale devient vertigineuse quand on la compare au nombre d'élèves envoyés en classe de découverte, 151 cette année contre 506 l'année dernière. Alors, comment expliquer cet effondrement ? L'explication est en réalité simple. Dans votre quête perpétuelle d'économies budgétaires, vous avez considéré, chers collègues de la majorité municipale, que les classes découvertes pouvaient être un bon filon. Vous vous êtes livrés à un joli tour de passe-passe en réduisant de manière drastique le nombre de jours en classe découverte financés par la mairie. Ainsi, de 14 jours financés par la mairie jusqu'en 2014-2015, nous sommes passés à 12 jours l'année dernière puis à 7 jours cette année. En deux ans, vous avez donc divisé par deux le nombre de jours financés pour les classes de découverte. Pour conforter cette décision, vous avez adressé au mois de mai dernier un mail à l'ensemble des directrices et directeurs des écoles maternelles et primaires de la Ville pour leur annoncer cette nouvelle donne. Les conséquences ne se sont pas fait attendre. Plusieurs écoles se sont désengagées des projets de classe découverte. Il faut dire que les classes découvertes de plus de 7 jours représentaient en moyenne sur les années précédentes près de la moitié des séjours organisés par les écoles. Ainsi, les chiffres sont à votre disposition. Votre décision n'était donc pas anodine. A titre d'exemple en 2015-2016, sur 506 élèves partis en classe découverte, 233 ont bénéficié d'un séjour de plus de 7 jours. Par cette décision, vous avez donc privé des centaines d'élèves beauvaisiens d'un proiet pédagogique qui favorise leur épanouissement. Vous avez en particulier contribué à la très forte réduction du nombre de départs en classe de neige qui représentait l'essentiel des longs séjours. Cette année, seuls 21 enfants partiront en classe de neige, contre 173 l'année dernière. Mais pour vous, l'essentiel était bien sûr de récupérer de l'argent et c'est chose faite. Concrètement, la mairie versait jusqu'alors entre 150 000 et 200 000 euros chaque année pour l'ensemble des classes découverte. Ce sera 51 000 euros cette année. Vous réalisez ainsi une économie considérable d'au moins 100 000 euros aux dépens des écoles maternelles et primaires de notre Ville. Aux dépens des enseignants qui se démènent pour la réalisation et le montage de leur projet, et surtout au détriment de nombreux enfants dont la classe découverte est souvent l'unique occasion de s'évader dans l'année.

M. NARZIS (suite) Dans l'intérêt des quelques enfants qui pourront en profiter cette année, nous voterons cette délibération. Cependant, nous vous demandons pour l'année prochaine de revenir sur cette décision et de rétablir le financement des classes découvertes à hauteur de 14 jours.

MME PARAGE: Monsieur NARZIS, ce n'est pas la réduction du nombre de jours de départ en classe de découverte qui a impacté sur le nombre de propositions des directeurs. Nous avions 15 classes de découvertes estimées cette année, seuls 6 directeurs ont proposé des séjours. Nous avions encore une capacité de départ pour les enfants. Nous ne pouvons pas obliger les directeurs d'école à organiser des séjours de classes de découvertes. Ensuite, l'année dernière 3 écoles seulement ont organisé des séjours de 14 jours, à savoir Daudet, Brûlet et Rostand.

Par ailleurs, nous avons modifié les financements, ce qui veut dire que la Ville verse sa participation aux familles et maintenant il appartient aux écoles de récolter les fonds qui correspondent à la différence de séjour. C'est-à-dire pour certaines écoles ça peut aller de 900 euros à 5 000 pour d'autres. Et les directeurs d'école, pour beaucoup, n'ont pas souhaité organiser et prendre en charge la collecte de ces fonds et c'est pour cela qu'ils ne veulent plus organiser de départs en classe de découverte ; et le contexte sécuritaire également qui fait que certains directeurs sont beaucoup plus refroidis pour organiser des séjours de classe de découverte.

M. DE SAINTE MARIE: Bien évidemment, les classes découvertes ont un intérêt certain pour beaucoup de nos enfants. Simplement, Monsieur NARZIS, je ne peux pas vous laisser dire qu'il y a un désengagement de notre volonté municipale vis-à-vis des enfants. Vous rappeliez 2015-2014, je vous rappellerai quant à moi que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires venait d'être mise en place, et que l'effort de la municipalité par rapport aux temps périscolaires est indéniable à Beauvais, qui évidemment impacte les budgets, notamment, malheureusement Philippe VIBERT n'est pas là, pour le secteur sportif. Moi je peux parler au niveau culturel, tous les efforts que nous faisons véritablement pour impacter le temps périscolaire, que ce soit au travers de l'H2O, que ce soit au travers de l'écore d'art, que ce soit au travers du conservatoire, du Dumiste, toute la formation que nous amenons aux animateurs d'A.L.S.H., toutes les activités que nous faisons pendant le temps périscolaire, même s'il est toujours dommageable que ces sorties et ces moments pour nos enfants n'aient pas lieu, franchement je ne peux pas vous laisser dire que la mairie de Beauvais laisse ses gamins et fait des économies sur leur dos.

M. NARZIS: Je vais répondre à Madame PARAGE. Précision parce que je pense qu'il faut que vous repreniez la liste des séjours de l'année dernière Madame PARAGE, parce que d'abord moi je ne vous parle pas des séjours de 14 jours, je vous parle des séjours de plus de 7 jours. Et l'année dernière il y a eu au total 16 séjours financés par la mairie dont 9 séjours de plus de 7 jours, soit plus de la moitié. 9 séjours, 233 élèves. Donc il ne faut pas dire que le nombre de longs séjours était minoritaire sur les années précédentes. J'ai regardé tous les tableaux depuis 2010, c'est-à-dire même à l'époque de Monsieur TABOUREUX, on est en moyenne entre 300 et 500 enfants qui partent en classe découverte ; on est à 151 cette année. Alors je veux bien que vous me disiez que ce sont les directeurs d'école ou les équipes pédagogiques qui finalement, pour diverses raisons, peut-être la sécurité des enfants ou autres, se sont désengagés. Moi je n'ai pas le même discours. Et vous savez Madame PARAGE, quand j'ai parlé du mail que vous avez adressé, vous, aux directeurs d'écoles, je crois que c'était le 16 mai 2016.

M. NARZIS (suite) Dans ce mail, vous commencez par « dans un contexte économique contraint, j'ai souhaité avec mes collègues élus que soient préservés prioritairement - alors vous avez toute une liste et puis vous arrivez aux classes découvertes et aux classes découvertes vous dites - sous réserve de la validation des projets au plan pédagogique, les demandes seront examinées dans les conditions suivantes : classes découvertes - seront donc maintenus 15 départs », 15 départs pour l'année scolaire 2017, donc on est déjà dans la contrainte de 15 départs. « Deuxièmement, une école n'ayant pas bénéficié d'un séjour durant les trois dernières années, écoles parties en 2013 et avant 2013, seront prioritaires ». Sauf qu'en faisant ce schéma-là, vous avez automatiquement découragé les écoles qui depuis 3-4 ans, et les équipes pédagogiques qui depuis 3-4 ans se mobilisaient pour envoyer les enfants en classe découverte. Donc déjà ces écoles-là se sont mises en retrait. Mais le pire, « proposer un séjour en France, de 7 jours maximum, déplacement compris ». Alors, moi j'imagine les enseignants qui se disent tiens on va envoyer nos enfants en classe de neige et puis on a le droit à 7 jours, alors une journée de transport pour y aller et une journée de transport pour revenir. Donc on est 5 jours sur place. Est-ce que vous pensez sereinement, véritablement, que c'est suffisant pour organiser une classe de neige. Bien sûr que non. Tout enseignant qui monte une classe de neige le sait très bien. Et donc, nous ce que nous avons de la part d'un certain nombre d'enseignants ou de certains directeurs d'école, c'est que la mise en place des 7 jours les ont découragés à proposer des classes découverte. C'est ca aussi cette réalité. Donc moi je vous dis une réalité, maintenant on vous demande une chose, vous avez fait une erreur, corrigez-la, rétablissez le financement à hauteur de 14 jours l'année prochaine, de manière à ce que les équipes pédagogiques qui ont envie de construire un projet de classe de découverte puissent le faire. C'est aussi simple que ça.

MME PARAGE: Monsieur NARZIS, je suis d'accord avec vous sur le fait de reconnaître que 7 jours trajet compris ce sera court et on peut effectivement revoir à 9 jours en comptant les 2 jours de trajet et 7 jours sur place. Maintenant, le directeur pour qui vous vous faites le porte-parole ce soir, ne partait pas cette année parce qu'il suivait sa classe et souhaitait organiser son départ l'année prochaine.

Nous sommes d'accord ?

M. NARZIS: Vous vous trompez parce que ce n'est pas le directeur de l'école où je suis parent d'élève, vous voyez.

MME PARAGE : Sauf que c'est le seul qui organise les séjours à 14 !

M. PIA: Cécile s'il te plaît.

M. NARZIS: Ce n'est pas ce directeur-là. En fait, il y a deux autres directeurs qui nous ont interpellés et c'est en aucun cas ce directeur-là. Non mais je préfère préciser parce que Madame PARAGE dénonce un directeur d'école.

M. PIA: Monsieur NARZIS, on a bien compris.

M. NARZIS: Et ce n'est pas le cas donc je préfère le dire et rétablir la vérité.

M. PIA: Ok, on a bien compris votre demande. On va réexaminer la question pour l'année prochaine, de manière à ce que les enfants aient au moins un séjour complet sur place, on est d'accord. Monsieur VIGUIER?

M. VIGUIER: Assez précisément, nous vous demandons un droit de suite, à savoir de disposer d'une information lorsque vous aurez fait aboutir votre réflexion, assez tôt nous le souhaitons, pour que vraiment en amont les choses puissent être préparées dans les écoles et qu'on puisse avoir une réponse précise à cette intervention que nous vous avons faite par l'intermédiaire de Grégory NARZIS.

<u>MME PARAGE</u>: Monsieur VIGUIER, Monsieur NARZIS peut vous confirmer que je me suis toujours engagée et qu'il a toujours obtenu les réponses qu'il souhaitait dans les délais.

M. VIGUIER: Mais j'en suis tout à fait convaincu Madame PARAGE.

M. VIGUIER: Je n'ai aucun doute là-dessus.

M. PIA: Monsieur VIGUIER, on vous a entendu, ce n'est pas la peine.

M. VIGUIER: Je ne m'adressais pas à vous, je m'adressais au président de séance en souhaitant que la majorité municipale et l'exécutif municipal qu'il représente ce soir nous transmette, dès que cela sera prêt, la suite donnée à la demande exprimée ce soir par Grégory NARZIS.

M. PIA: Très bien. Je vais mettre aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui est pour? Le rapport est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N°2016-521 (RAPPORT RÉF 2016-521)

Fééries de Noël 2016 - Concours «Joyeux Noël»

Madame Elodie BAPTISTE, Conseillère Municipale

Depuis 2014, le service enfance-jeunesse propose un concours dans le cadre des festivités de fin d'année qui permet aux familles de préparer avec les enfants des objets en lien avec Noël.

Ce concours s'adresse à toutes les familles qui auront formalisé leur inscription et qui se présenteront avec l'objet confectionné avec des matériaux de récupération. Il est proposé trois tranches d'âges : 4-6 ans ; 7-9 ans et 10-14 ans.

Un jury composé de 4 membres désigne l'objet le plus original : deux élus du conseil municipal, un agent du service enfance-jeunesse, un représentant d'un partenaire de la Ville en lien avec le secteur de l'enfance.

Il est proposé cette année de créer une «couronne de Noël» et de réunir les participants le mercredi 14 décembre à 14 H 30 à l'Hôtel de Ville.

L'inscription devra être envoyée au service enfance-jeunesse avant le 7 décembre 2016.

Afin de respecter les dispositions du décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 modifiant le code général des collectivités territoriales qui prévoit en son annexe 1 consacrée à la liste des pièces justificatives des dépenses publiques : rubrique 63 – remise des prix, prestations diverses, gratifications, il convient de fixer les modalités d'attribution de ces prix, prestations diverses, gratifications, en précisant que si tous les participants repartent avec un présent, d'une valeur maximale de 15 euros (livre), le grand gagnant repartira avec une collection d'albums d'une valeur de 50 euros maximum.

La dépense globale n'excèdera pas la somme de 3500 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à juger de l'opportunité de remettre des prix, prestations diverses, gratifications dans les limités des crédits affectés à ce type d'achats et votés annuellement au budget de la ville,
- de désigner les deux élus qui seront membres du jury

La commission «Affaires scolaires et périscolaires, UPC», réunie le 25 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Denis Nogrette et monsieur Arnaud de Sainte Marie, sont désignés à l'unanimité en qualité de membres du jury du concours «joyeux Noël».

11 – FEERIES DE NOEL 2016 - CONCOURS « JOYEUX NOEL »

MME BAPTISTE : Cette délibération a pour objet les féeries de Noël 2016 et plus précisément le concours Joyeux Noël. Depuis 2014 le service Enfance-Jeunesse propose un concours dans le cadre des festivités de fin d'année, qui permet aux familles de préparer avec leurs enfants des objets en lien avec Noël. Ce concours s'adresse à toutes les familles qui auront formalisé leur inscription et qui se présenteront avec l'objet confectionné avec des matériaux de récupération. Il est proposé 3 tranches d'âge : 4-6 ans ; 7-9 ans et 10-14 ans. Un jury composé de 4 membres désigne l'objet le plus original, 2 élus du Conseil Municipal ; 1 agent du service Enfance-Jeunesse ; 1 représentant d'un partenaire de la Ville en lien avec le secteur de l'enfance. Il est proposé cette année de créer une couronne de Noël et de réunir les participants le mercredi 14 décembre à 14h30 à l'Hôtel de Ville. L'inscription devra être envoyée au service Enfance-Jeunesse avant le 7 décembre 2016. Afin de respecter les dispositions du décret 2016 33 du 20 janvier 2016 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit en son annexe 1 consacrée à la liste des pièces justificatives des dépenses publiques, rubrique 63 – remise des prix, prestations diverses, gratifications, il convient de fixer les modalités d'attribution de ces prix, prestations diverses et gratifications, en précisant que si tous les participants repartent avec un présent d'une valeur maximum de 15 €, précisément des livres, le grand gagnant repartira avec une collection d'albums d'une valeur de 50 € maximum. La dépense globale n'excédera donc pas la somme globale de 3 500 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de ce rapport ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à juger de l'opportunité de remettre des prix, prestations diverses, gratifications, dans les limites des crédits affectés à ce type d'achat et voter annuellement au budget de la Ville ; de désigner les deux élus qui seront membres du jury. La commission « Affaire scolaires, périscolaires, UPC », réunie le 25 octobre 2016, a émis un avis favorable.

M. PIA : Pour le concours Joyeux Noël, nous avons un jury composé de deux élus, et en l'occurrence je propose Denis NOGRETTE et Arnaud DE SAINTE MARIE. Vous êtes d'accord ? Je vais mettre aux voix.

MME BAPTISTE : Ils seront habillés en lutin !

M. VIGUIER: En tout cas, pour le jury on ne vous propose pas un vote à bulletin secret Monsieur PIA, on ne voudrait pas vous éreinter pour votre première présidence!

M. PIA: Cela m'étonne! Je vais mettre aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui est pour? Le rapport est adopté à l'unanimité. Mes chers collègues, vous êtes membres du jury concours Joyeux Noël.

DÉLIBÉRATION N°2016-520 (RAPPORT RÉF 2016-520)

Carnaval des enfants - concours «Vive le printemps»

Monsieur Denis NOGRETTE, Conseiller Municipal

Le service enfance-jeunesse propose tous les ans un carnaval des enfants pour animer les rues beauvaisiennes durant les vacances de printemps.

Cette initiative permet de clôturer les vacances dans la bonne humeur. Après «Jardins malicieux» ou «Magic circus», il est proposé cette année un temps fort autour de Musigosses.

Trois catégories sont mises en place : 4-6 ans, 7-9 ans et 10-14 ans.

Un jury composé de 4 membres : deux élus du conseil municipal de Beauvais, un agent du service enfance-jeunesse et un représentant d'un partenaire de la ville en lien avec l'enfance-jeunesse désignera le vainqueur dans chaque catégorie qui recevra un lot (jeux, livres...). Chaque participant sera récompensé.

Afin de respecter les dispositions du décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 modifiant le code général des collectivités territoriales qui prévoit en son annexe 1 consacrée à la liste des pièces justificatives des dépenses publiques : rubrique 63 – remise des prix, prestations diverses, gratifications, il convient de fixer les modalités d'attribution de ces prix, prestations diverses, gratifications, en précisant que le vainqueur de chaque catégorie recevra un jeu d'une valeur maximum de 50 euros. Tous les autres enfants recevront un jeu d'une valeur maximale de 10 euros.

La dépense globale n'excèdera pas la somme de 500 € TTC.

Ainsi, les lots seront remis sur la base du cahier des charges établi dans le règlement.

La sélection du plus beau déguisement par le jury se déroulera le jeudi 23 février 2017, à l'Hôtel de Ville à 13 H 45.

L'inscription devra être renvoyée au service enfance-jeunesse avant le 16 février 2017.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport,
- de désigner les deux élus qui seront membres du jury.

La commission «Affaires scolaires et périscolaires, UPC», réunie le 25 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Madame Cécile Parage et madame Salima Nakib, sont désignées à l'unanimité, membres du jury du concours «vive le printemps».

DÉLIBÉRATION N°2016-519 (RAPPORT RÉF 2016-519)

Affaires scolaires - Fêtes de fin d'année - attribution d'une subvention aux écoles maternelles

Madame Cécile PARAGE, Maire Adjoint

Les écoles maternelles de la Ville de Beauvais bénéficient chaque année d'une subvention pour organiser des fêtes de fin d'année. Pour 2016, cette subvention est de 150 € par classe.

Les subventions 2016 seront versées au compte des coopératives scolaires et se répartissent de la façon suivante :

ÉTABLISSEMENTS	NBRE DE CLASSES	Montant alloué par classe	total
Albert CAMUS	6	150	900
Albert et Marine LAUNAY	6	150	900
GRÉBER	3	150	450
LA BRIQUETERIE	4	150	600
Charles PERRAULT	7	150	1 050
Elsa TRIOLET	5	150	750
Gaston SUEUR	5	150	750
Hans Christian ANDERSEN	2	150	300
Jean-François LANFRANCHI	5	150	750
Jean MACÉ	3	150	450
Jean MOULIN	7	150	1 050
Jules VERNE	4	150	600
LA GRENOUILLÈRE	7	150	1 050
Marcel PAGNOL	4	150	600
Jules MICHELET	4	150	600
Pablo PICASSO	5	150	750
Paul BERT	4	150	600
Paul ÉLUARD	3	150	450
Pauline KERGOMARD	4	150	600
Philéas LEBESGUE	4	150	600
VOISINLIEU	4	150	600
	96		14 400

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser cette dépense,
- de prélever cette dépense sur les crédits 2016 prévus à cet effet,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires à la conclusion de ce dossier.

La commission «Affaires scolaires et périscolaires, UPC», réunie le 25 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2016-518 (RAPPORT RÉF 2016-518)

Affaires scolaires - subventions transports 2017

Madame Cécile PARAGE, Maire Adjoint

La Ville de Beauvais verse chaque année une subvention aux écoles maternelles et élémentaires publiques pour leur permettre de réaliser les sorties liées aux projets pédagogiques.

Le montant de la subvention est égal au montant de la facture acquittée avec un maximum de 325 euros pour les écoles ayant moins de 6 classes ou 65 € par classe pour les autres.

Cette subvention est versée à la demande de l'école et sur présentation de la facture de transport acquittée :

si la facture est supérieure à la subvention estimée, la subvention versée sera égale à la subvention calculée.

si le montant de la facture est inférieur à la subvention estimée, la subvention versée sera égale au montant de la facture acquittée.

La subvention ne sera versée que pour une seule sortie.

Les sorties effectuées vers les établissements sportifs de la Ville et dans le cadre de la classe citoyenneté ne sont pas imputées sur ces sommes.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'attribuer à la coopérative de chaque école publique les subventions demandées et d'imputer ces dépenses sur le budget primitif 2017;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La commission «Affaires scolaires et périscolaires, UPC», réunie le 25 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2016-517 (RAPPORT RÉF 2016-517)

Affaires scolaires - Projets artistiques et culturels (PAC) Actions éducatives et culturelles (AEC) - Attribution de subventions aux écoles

Madame Nicole WISSOTZKY, Conseillère Municipale

La Ville de Beauvais participe au financement de projets dans les écoles.

Dès lors qu'ils sont validés par la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale, les Projets Artistiques et Culturels (PAC) et les Actions Éducatives et Culturelles sont aidés à hauteur de:

- 200€ pour un PAC ou une AEC dans une école en REP+
- 250€ pour un PAC ou une AEC dans une école hors REP+

Le tableau joint en annexe récapitule les sommes nécessaires à la réalisation de chacun des projets précités.

Par ailleurs l'école de l'Europe, située dans le quartier prioritaire de Saint-Lucien, soumet un projet sur le thème du soutien à la parentalité. « Soupe, musique et spectacle » est estimé à 850 € dont 500€ correspondant à la prestation d'une compagnie théâtrale (Compagnie de la Cyrène ou Batoude) sont demandés à la Ville

Il est proposé au Conseil Municipal:

- de verser 500€ à la coopérative de l'école de l'Europe, dépense à imputer sur le budget 2016;
- de verser à la coopérative des écoles concernées par les PAC et AEC, listées en annexe, les sommes proposées représentant un montant total de 2665 € ;
- d'imputer cette dépense sur le Budget Primitif 2017 ;
- d'autoriser madame le maire, ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant au dossier.

La commission «Affaires scolaires et périscolaires, UPC», réunie le 25 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2016-516 (RAPPORT RÉF 2016-516)

Affaires scolaires - Écoles REP+ - attribution de subvention

Madame Cécile PARAGE, Maire Adjoint

Les écoles des quartiers Argentine et Saint-Jean sont classées en Réseau d'Éducation Prioritaire+ (REP+). À ce titre leurs projets sont largement soutenus par la Ville.

Lors de sa séance du 30 juin 2016, le Conseil Municipal a voté le versement d'un acompte aux projets 2016-2017 de ces écoles.

Le montant de l'acompte et de la subvention totale est déterminé par le nombre de classes que compte chaque établissement.

Les éventuels reliquats de l'année N-1 (2015-2016) sont déduits du reste à verser.

Les tableaux établis en concertation avec les secrétaires des deux réseaux précisent le solde à verser à chacune des 22 écoles des quartiers Argentine et Saint-Jean.

Les conventions également jointes précisent les modalités du partenariat tripartite (Ville, Direction des Services de l'Éducation Nationale et collèges de secteurs).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser la somme de 6674,64 € à l'agent comptable du collège Henri Baumont pour le réseau Argentine et de 4349,65 € à l'agent comptable du collège Charles Fauqueux pour le réseau Saint-Jean;
- d'imputer ces dépenses sur le Budget Primitif 2017 ;
- d'autoriser madame le maire, ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant au dossier.

La commission «Affaires scolaires et périscolaires, UPC», réunie le 25 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2016-514 (RAPPORT RÉF 2016-514)

Revalorisation du forfait communal

Madame Cécile PARAGE, Maire Adjoint

Par délibération du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2015, la Ville de Beauvais a déterminé le coût de la scolarité d'un élève dans un établissement élémentaire beauvaisien appelé « forfait communal ». Ce montant prend en considération les charges de fonctionnement des écoles hors activités périscolaires, cantines, accueils du matin du soir... et est révisable annuellement selon l'indice INSEE des prix hors tabac.

Pour l'année scolaire 2015-2016, le forfait communal était de 803,43 €.

Il convient donc de réviser le forfait communal pour l'année scolaire 2016-2017 comme suit :

76,50 % du forfait selon l'indice (moyen) INSEE des prix hors tabac (+0,08 %) = 615,12 €

23,50 % du forfait en fonction de l'évolution de valeur annuelle de l'indice 100 (+0,6 % à compter du 1er juillet 2016) = 188,84 €

Soit un forfait communal de : 803,96 €

Ce forfait permet d'établir :

le montant des sommes dues par les communes de résidence,

le montant de la participation financière à verser aux écoles privées sous contrat d'association.

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer le montant de forfait communal à compter du 1er septembre 2016 à 803,96 €;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier.

La commission «Affaires scolaires et périscolaires, UPC», réunie le 25 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

17 - REVALORISATION DU FORFAIT COMMUNAL

MME PARAGE : Le forfait communal est le coût des frais de scolarité d'un élève du premier degré dans un établissement scolaire beauvaisien. Il prend en compte les charges de fonctionnement des écoles et est révisable chaque année selon l'indice INSEE des prix hors tabac, activités périscolaires, cantine, accueil de loisir, accueil du matin et du soir. Le montant actuel est de 803,43 € et est revalorisé en fonction de l'évolution de la valeur annuelle de l'indice 100 - + 0,6 % à compter du 1er juillet 2016. Cet indice est appliqué à 23,50 % du forfait communal. Le nouveau forfait passe donc à 803,96 €, soit une augmentation de 0,06 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant du forfait communal à compter du 1er septembre 2016 à 803,96 \in ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à ce dossier. La commission « Affaire scolaires, périscolaires, UPC », réunie le 25 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Et pour répondre à Monsieur NARZIS, les enfants beauvaisiens scolarisés dans le privé en maternelle sont au nombre de 210 ; ceux scolarisés dans l'élémentaire sont au nombre de 433, soit 644 enfants beauvaisiens scolarisés dans les écoles privées ce qui représente 47 % des enfants.

M. PIA: Pas de questions? Je vais mettre aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui est pour? Le rapport est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N°2016-557 (RAPPORT RÉF 2016-557)

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.)

convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

Madame Cécile PARAGE, Maire Adjoint

Depuis deux ans, la Ville de Beauvais met en place un accompagnement scolaire destiné aux collégiens et lycéens au sein des structures de proximité que sont MAJI, MJA et la Maison de quartier Saint-Lucien.

Après un entretien avec les familles, les adolescents participent deux fois par semaine à des ateliers visant à soutenir leur autonomie, renforcer leurs acquis ou tout simplement trouver une ambiance stimulante et studieuse pour faire leurs devoirs

Le service actions de proximité a souhaité répondre à l'appel à projet proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise, valorisant ainsi l'action mise en œuvre par les équipes. Le projet proposé a retenu l'attention de notre partenaire qui a émis un avis favorable le 29 septembre dernier.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité est formalisé dans le cadre d'une convention signée par deux parties. Cette première convention pourra débuter pour l'année scolaire 2016-2017.

En plus de la mise en réseau, du soutien technique et de mission de conseils, une aide financière est également attribuée par l'organisme.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué, à signer la convention et toutes autres pièces relatives à cet appel à projets.

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 2 novembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2016-536 (RAPPORT RÉF 2016-536)

Compte-rendu de la réunion du 13 septembre 2016 de la commission consultative des services publics locaux : examen des rapports d'activités 2015 des délégations de service public

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

L'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales stipule que les rapports des délégataires de services publics doivent être mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée délibérante. Ces rapports, produits avant le 1er juin de chaque année, comportent les comptes, l'analyse de la qualité de service et une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Conformément à l'article L. 1411-14, ces rapports sont disponibles et consultables à la direction des finances de la Ville de Beauvais.

Parallèlement, l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, en son chapitre III relatif à la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics, stipule que ce même rapport est examiné chaque année par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Ainsi lors de la réunion du 13 septembre 2016, la CCSPL a examiné les rapports annuels d'activités de l'année 2015 des délégations de service public de la Ville de Beauvais.

Afin de répondre aux exigences du législateur, il est donc soumis au conseil municipal le compte-rendu des travaux de la CCSPL du 13 septembre dernier.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte des travaux de la CCSPL du 13 septembre 2016.

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 2 novembre 2016, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du compte rendu de la réunion du 13 septembre 2016 de la CCSPL, ayant examiné les rapports d'activités 2015.

19 - COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2016 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : EXAMEN DES RAPPORTS D'ACTIVITES 2015 DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

M. JULLIEN: C'est une délibération que nous rencontrons annuellement puisque cette Commission Consultative des Services Publics Locaux examine chaque année les rapports des délégataires de services publics, qu'ils soient d'ailleurs des sociétés privées titulaires d'une D.S.P. ou bien des régies directes, puisque dans la liste des 7 services publics qui sont concernés nous avons également une régie directe, en l'espèce l'Elispace.

Nous avons donc regardé, en présence des représentants de ces différentes autorités, ou de ces différentes entreprises, les rapports de la fourrière automobile en la personne de la société Allo Dépannage ; le rapport de la gestion du stationnement en la présence des représentants de la société Indigo, ex-Vinci ; le service de l'eau potable en la personne de la S.E.A.O. ; l'exploitation des crématorium en la présence de la société O.G.F. ; l'exploitation du réseau de chaleur en la présence de la société B.S.C.J. : l'Elispace, comme je le disais, c'est une régie directe ; et enfin la fourrière animale, la Société Protectrice des Animaux qui est constituée en association.

Nous avons entendu toutes ces entreprises, ou tous ces services, pour la gestion de leur service public pour la gestion de l'exercice 2015. je vous ferai grâce de la lecture de l'ensemble des éléments qui ont été recueillis au cours de cette séance. Un certain nombre d'observations ont été faites à ces différents titulaires de service public et des questions complémentaires leur ont été posées par le service contrôle de gestion pour compléter le renseignement de la collectivité. Des mises en garde ont été émises au cours de cette commission consultative, notamment en ce qui concerne la gestion de la fourrière animale, qui est d'ailleurs en cours de renouvellement puisqu'il y a actuellement une mise en concurrence pour renouveler cette gestion de la fourrière animale.

Voilà en quelques mots les éléments de cette présentation, de ce compte rendu et je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir prendre acte des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

La commission « Finances, budget, contrôle de gestion », réunie le 2 novembre 2016, a émis un avis favorable pour la présentation de ce dossier.

M. PIA: Il s'agit de prendre acte. Pas d'interventions? Je ne mets pas aux voix. Le conseil municipal a pris acte de ce rapport de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Le 10/11/2016 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales. s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT: Monsieur Franck PIA

PRESENTS: Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Madame THIEBLIN, Madame BRAMARD, Monsieur DE SAINTE MARIE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Monsieur POLLE, Madame WISSOTZKY, Monsieur JULLIEN, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur NOGRETTE, Madame BERTOIS, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur LY, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON, Madame NAKIB, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Monsieur SALITOT, Madame BAPTISTE, Madame ROUIBI-GEFFROY, Madame FONTAINE, Monsieur VIGUIER, Madame PRIOU, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOUI, Madame THIERRY, Madame ITALIANI.

ABSENTS

POUVOIRS : Madame Caroline CAYEUX à Monsieur Franck PIA, Monsieur Philippe VIBERT à Monsieur Olivier TABOUREUX, Madame Elisabeth LESURE à Madame Catherine THIEBLIN, Madame Guylaine CAPGRAS à Madame Cécile PARAGE, Madame Béatrice PERNIER à Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Monsieur Christophe GASPART à Madame Fatima ABLA, Madame Chanez HERBANNE à Madame Corinne CORILLION, Monsieur David ILLIGOT à Madame Monique THIERRY.

Date d'affichage	17 novembre 2016	
Date de la convocation	4 novembre 2016	
Nombre de présents	37	
Nombre de votants	45	

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie BAPTISTE

DÉLIBÉRATION N°2016-532 (RAPPORT RÉF 2016-532)

Budget annexe de l'eau : décision modificative n°2

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants.

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 1er février 2016 approuvant le budget primitif 2016, du 20 mai 2016 le compte administratif 2015 et du 30 juin 2016 la décision modificative $n^\circ 1$;

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint,

Vu le rapport de présentation qui synthétise et commente les données issues du document budgétaire,

Considérant que les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au budget primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative n°2 du budget annexe de l'eau arrêtée comme suit :

Fonctionnement

Dépe	nses	Rece	ettes
Propositions nouvelles	0,00	Propositions nouvelles	0,00
Total :	0,00	Total :	0,00

Investissement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	350 000,00	Propositions nouvelles	350 000,00
Total :	350 000,00	Total :	350 000,00

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 2 novembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

20 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU : DECISION MODIFICATIVE N° 2

M. JULLIEN: Il s'agit d'une toute petite décision modificative sur le budget annexe de l'eau.

Nous avions besoin de complément de crédit en investissement pour le renouvellement et les branchements au réseau de la rue Saint-Just-des-Marais. Vous savez qu'il y a besoin d'un certain nombre de choses. Nous avions inscrit 1 200 000 € au titre du budget primitif 2016 plus la décision modificative n° 1. Il faut que l'on complète par 350 000 € de travaux supplémentaires. Et pour financer cet investissement absolument nécessaire pour les habitants de la rue Saint-Just-des-Marais, nous avons engagé, au titre du budget annexe eau, un emprunt complémentaire de 350 000 €. Voilà en quelques mots les éléments de cette D.M. 2.

M. PIA: Est-ce qu'il y a des questions? Pas de questions, je vais mettre aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient?

 $\underline{\text{M. VIGUIER}}$: On s'abstient en précisant que Madame GEFFROY vient d'arriver et que je n'ai plus son pouvoir.

M. PIA : Le rapport est adopté, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 9 abstentions. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N°2016-533 (RAPPORT RÉF 2016-533)

Budget annexe ' parc d'activités du Tilloy ' : décision modificative n°1

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 18 mars 2016 approuvant le budget primitif 2016 et du 20 mai 2016 le compte administratif 2015,

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint,

Vu le rapport de présentation qui synthétise et commente les données issues du document budgétaire,

Considérant que les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au budget primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles,

Considérant que cette zone à vocation économique devra relever de la compétence de l'EPCI, soit de l'agglomération du Beauvaisis, à compter du 1er janvier 2017, compte tenu du changement législatif intervenu avec la loi NOTRe et que ce budget annexe sera donc repris par l'agglomération du Beauvaisis,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe « parc d'activités du Tilloy » arrêtée comme suit :

Fonctionnement

Dépe	nses	Rece	ettes
Propositions nouvelles	781 712,31	Propositions nouvelles	781 712,31
Total :	781 712,31	Total :	781 712,31

Investissement

Dépe	nses	Rece	ettes
Propositions nouvelles	645 703,75	Propositions nouvelles	645 703,75
Total :	645 703,75	Total :	645 703,75

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 2 novembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

21 - BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES DU TILLOY » : DECISION MODIFICATIVE N°1

M. JULLIEN: Il s'agit d'une situation un peu différente, la loi NOTRe qui nous oblige maintenant à transférer l'ensemble des zones à vocation économique aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, c'est-à-dire en l'espèce à la nouvelle Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, nous impose à travers ce transfert de faire une Décision Modificative et une traduction budgétaire de ce transfert. Alors, c'est simplement des écritures d'ordre. Nous allons transférer pour l'équivalent de cession de parcelles pour 826 009 € à la Communauté d'Agglomération, et en dépenses, c'est une écriture d'ordre de 781 000 € en titre de comptabilisation pour ce transfert. A l'issue de ce transfert, il y aura audelà de cette opération une clôture en ce qui concerne la ville de Beauvais et une ouverture en ce qui concerne la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Vous remarquerez également qu'à la section d'investissement vous retrouvez les écritures d'ordre en contre partie pour pouvoir valider ce type d'opération.

Voilà ce qu'il y avait à dire au niveau de cette D.M. 2, et ce qu'il convient surtout de retenir c'est que le parc d'activités du Tilloy partira sous la compétence de la nouvelle Communauté d'Agglomération du Beauvaisis à partir du 1er janvier 2017.

M. PIA: Est-ce qu'il y a des questions? Pas de questions, je vais mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstentions, les autres sont pour. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N°2016-529 (RAPPORT RÉF 2016-529)

Débat orientations budgétaires 2017

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal et il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport de présentation joint en annexe vise donc à introduire ce débat.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2017.

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 2 novembre 2016, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a débattu sur les orientations budgétaires 2017, conformément à la loi d'orientation relative à l'Administration Territoriale et préalablement au vote du budget primitif 2017.

M PIA: Nous allons sur le Débat d'Orientations Budgétaires. Je rappelle que ce Débat n'implique pas de vote mais qu'il convient de prendre acte des Orientations Budgétaires 2017 avant l'examen du budget qui va intervenir très bientôt.

22 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

M. JULLIEN: Il s'agit d'un exercice que nous pratiquons chaque année. Un exercice qui ouvre le cycle public des opérations de préparation et décisions sur le budget 2017. Je précise bien un cycle public parce que ça fait déjà de nombreux mois que nous travaillons à l'intérieur même de nos services pour préparer les différentes hypothèses de nos budgets 2017. Je le rappelle, et ça a été dit par Monsieur le Président, ce débat est sans vote, il doit être tenu dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Ça veut dire en clair que nous allons très probablement voter le budget primitif de la ville de Beauvais courant décembre pour pouvoir démarrer les opérations budgétaires, engager les dépenses et mettre en œuvre les opérations d'investissement dès le 1er janvier 2017.

Mes chers collègues ce que nous attendons de vous c'est de faire des propositions efficaces, positives, réalistes, permettant de fixer les orientations générales du prochain budget, ainsi que les moyens qui seront nécessaires pour y arriver. Là je vais vous présenter nos propositions et nous allons entendre avec beaucoup d'intérêt les vôtres.

Je précise néanmoins avant que la loi NOTRe, qui s'appelle Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et son décret d'application du 24 juin 2016, vous voyez que c'est récent, ont modifié les modalités de présentation de ce débat. Ce qui explique la présence nouvelle d'un état sur la structure des effectifs et les conséquences de la mutualisation selon une situation qui a été arrêtée, et je le précise bien, je martèle ce chiffre, au 31 décembre 2015. Ce qui veut dire que ça ne fait pas état de la situation qui a évolué au cours de l'année 2016.

Ceci étant dit, mon propos ce soir sera de présenter les orientations budgétaires retenues par la majorité pour l'année 2017. Et ces orientations, elles se résument en 5 orientations principales. Tout d'abord, et ça ne vous surprendra pas, ne pas augmenter les taux d'imposition malgré la baisse continue des dotations d'Etat, et je m'en expliquerai. Il faut aussi conserver la qualité des services publics municipaux par une rationalisation efficace des moyens techniques et humains. Il faut aussi, et c'est important, garder un niveau d'autofinancement conséquent, parce que si on n'a pas d'autofinancement on ne pourra pas faire des investissements. Il faut poursuivre un programme d'investissement efficace et rationnel. Pas investir n'importe comment mais en fonction des intérêts bien compris de la collectivité. Et si on investit, il ne faut pas emprunter exagérément. Il faut continuer la maîtrise du niveau d'endettement de notre commune, et vous aurez les éléments dans un instant. Vous avez pu voir dans votre rapport un long développement du contexte législatif et financier dans lequel se trouvent les collectivités territoriales. Et je voudrais simplement vous rappeler que l'Union des Maires de l'Oise s'est réunie pour pouvoir traiter ce genre de choses, et nous avons eu également des dizaines et des dizaines de maires au cours de cette réunion de l'Union des maires de l'Oise protester tous partis confondus, toutes orientations politiques confondues contre cette baisse des concours de l'Etat. Le contexte, il est de plus en plus contraint et se traduit notamment par une réduction des dotations d'Etat aux collectivités, au niveau national, de 63 milliards d'euros en 2017 que je comparerai aux 65,3 milliards d'euros en 2016, malgré l'annonce gouvernementale de réduction de moitié, je vous laisse apprécier, réduction de moitié de la progression de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics. Il ne faut surtout pas se tromper sur ce terme-là, quand il y a eu les grandes annonces à la télévision de la diminution de l'effort demandé aux collectivités territoriales, diminution de moitié, ce n'est pas une diminution de moitié, c'est une diminution de la progression, c'est-à-dire ça augmentera moins vite cette contribution au déficit des comptes publics de l'Etat.

M. JULLIEN (suite) J'en viens maintenant à la ville de Beauvais. La ville de Beauvais, ça se concrétise par une baisse de 14 %, 14% de baisse entre 2016 et 2017 de la Dotation Globale de Fonctionnement, qu'il va bien falloir compenser sans toucher au taux d'imposition. Je précise que pour un certain nombre de collectivités territoriales, on commence à avoir en France des Dotations Globales de Fonctionnement négatives. C'est-à-dire que non seulement les mairies, les communes ou les E.P.C.I. ne touchent pas de Dotation Globale de Fonctionnement mais en plus se voient prélever sur leur recette fiscale également un concours à

l'Etat. En fait, ce sont les communes et E.P.C.I. financent l'Etat. Nous en avons eu un premier exemple, un premier début au niveau de la Communauté d'Agglomération puisqu'il a fallu voter une décision modificative tenant compte d'une D.G.F. négative pour l'Agglo, l'année prochaine nous allons avoir un renforcement de cela. Ça explique cette baisse de 14 %; vous en avez le graphique dans votre dossier et vous voyez que c'est une tendance qui malheureusement est très inquiétante.

Pour compenser ces baisses dont le bilan global toutes causes confondues est une baisse de ressources de fonctionnement de plus de 1,8 million d'euros, un programme de réduction des dépenses de fonctionnement de 1,8 million d'euros s'avère nécessaire. Il touchera les charges à caractère général qu'il va falloir raboter de 399 000 €; les charges de personnel, il va falloir raboter de 235 000 €; les charges de gestion courante 836 000 €; les charges financières, notamment les intérêts des emprunts grâce à un effort de rationalisation de nos emprunts et de la gestion active de la dette, 335 000 € de moins. Et le tout, sans sacrifier aucun service public municipal grâce notamment à la qualité des efforts consentis en matière de mutualisation et de rationalisation des moyens au quotidien. J'ajoute par ailleurs que l'enveloppe prévue des subventions aux associations restera maintenue afin d'accompagner leurs actions tant sociales que culturelles que sportives, et plus généralement d'animation bien comprises de la cité.

De tout ceci, mes chers collègues, il devrait être possible de dégager un autofinancement de 8 millions d'euros au profit de l'investissement, à savoir une enveloppe de 3,2 millions d'euros au titre du virement à la section d'investissement auxquels viendront s'ajouter 4,8 millions d'euros au titre des amortissements. Un mot maintenant sur l'investissement. Sur le programme efficace d'investissement, nous prévoyons 12,9 millions d'euros de travaux pour 2017, en légère progression par rapport à 2016, et notamment à l'intérieur de ces 12,9 millions d'euros nous aurons à inscrire 6,12 millions d'euros de crédits de paiement en 2017 au titre des autorisations de programme dont vous avez le détail dans votre rapport, et des crédits de paiement que nous prévoyons au titre de l'exercice 2017. Vous remarquerez des efforts importants consentis dans le nouveau plan lumière consacré à la rénovation de l'éclairage public. Je rappelle que le programme de rénovation lumière, c'est un programme global de 8,85 millions d'euros. C'est considérable. Dont 2,12 millions d'euros de crédits de paiement pour 2017. Le plan maxi voirie, 1,18 million d'euros de crédits de paiement pour 2017, sachant qu'il s'agit d'un effort continu que nous réalisons chaque année. Et nous n'oublions pas également l'effort conséquent pour la réhabilitation d'une crèche, 983 000€ ; rénovation de la maison de quartier Saint Lucien 1 million d'euros ; rénovation des écoles 300 000 € ; réhabilitation des gymnases, j'ai donné les chiffres tout à l'heure de l'autorisation de programme 2,7 millions d'euros, mais pour l'exercice 2017 en fonction de l'évolution des chantiers, ça sera une enveloppe de 300 000 € pour pouvoir suivre l'évolution des chantiers. Sachant que ça se poursuivra également en 2018 et en 2019. Et le tout pour ne citer que les opérations les plus importantes à financer sur le budget 2017. Dernier point, il faut assurer la maîtrise du niveau d'endettement de notre commune. Mes chers collègues, si l'enveloppe d'emprunts 2017 est supérieure de 951 000 € à celle de 2016, c'est en raison de la montée en charge du plan rénovation lumière dont je viens de vous parler. C'est un investissement absolument indispensable qu'il faut poursuivre avec assiduité et avec fermeté tout au long de ce plan jusqu'à la réalisation complète du renouvellement des points lumière.

M JULLIEN (suite) Et aussi, en raison d'un niveau d'endettement qui est largement en dessous de la moyenne de la strate des communes de 50 000 à 100 000 habitants et qui fait suite à notre politique toujours suivie de valorisation de notre épargne brute, laquelle a progressé de 52 % entre 2014 et 2017. Là aussi mes chers collègues, c'est une orientation qui est réaliste, qui ne fait pas l'objet de parti pris politicien et qui est conforme aux intérêts de notre collectivité.

Voilà, mes chers collègues, en quelques mots les 5 principales orientations que nous vous proposons pour le budget 2017 et qui répondent à notre souci d'efficacité et de cohérence dans un environnement plus que jamais contraint.

M. PIA : Merci pour cet exposé très clair sur le Débat d'Orientations Budgétaires.

M. VIGUIER: Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, chers collègues, à Beauvais les Débats d'Orientations Budgétaires se suivent et se ressemblent. Pour la seconde année consécutive, vous vous orientez vers un budget communal en baisse, ce qui traduit concrètement un recul de l'ambition municipale et des politiques publiques qui s'y rattachent, tant en fonctionnement qu'en investissement. Dans le détail, cela trouve d'ailleurs quelques traductions concrètes dans la section de fonctionnement tout d'abord. Côté recettes, les produits fiscaux devraient reculer cette année encore. L'an passé vous nous

en aviez trouvé la cause, la fermeture d'une ligne de production chez Nestlé, partiellement compensée nous disiez-vous par l'ouverture du centre commercial du Jeu de Paume. Il semble qu'il n'en soit plus rien pour l'année 2017, et que cette année 2017 ne sera donc pas marquée par le moindre effet Jeu de Paume. Et que ce centre commercial aura donc produit beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages, ainsi que nous le craignions depuis tant d'années, démonstrations à l'appui, ce que chacun constate aujourd'hui. Les produits des services reculent eux aussi dans des proportions notables, et l'explication juste au demeurant liée au transfert de la prise en charge du S.D.I.S. vers l'Agglomération ne saurait passer sous silence une autre réalité, le fait que les produits ordinaires des services alimentés principalement par les foyers acquittant les tarifs de divers services municipaux, restauration collective, centres de loisirs, stagnent et même reculent. Cela malgré la hausse importante des tarifs décidée par vous-même je le rappelle il y a 2 ans à peine, notamment c'était terriblement prohibitif, dans le domaine des cantines où les familles ont eu à supporter une augmentation tarifaire de 50 à 100 % en moyenne. Et malgré tout, les recettes issues des services stagnent ou régressent. Une stagnation des recettes donc malgré les tarifs récemment revus à la hausse, qui résulte manifestement d'une désaffection des services municipaux, que certaines familles n'ont sans doute plus les moyens de se payer. A Utile Pour Beauvais, nous préconisons au contraire une autre orientation consistant à rendre accessible à chacun, en tenant compte de ses moyens, les services publics locaux. Toujours en recettes de fonctionnement, les dotations de l'Etat vont connaître un recul de 1,3 million d'euros en 2017, les collectivités locales devant cette année encore éponger la charge du très lourd endettement du pays après, je le rappelle, le bond vertigineux de la dette publique de la France sous le guinquennat SARKOZY-FILLON, + 40 % entre 2007 et 2012, avec une dette publique qui est passée durant ces 5 années de 1 200 à 1 700 milliards d'euros. Pour leur part, les dotations en provenance de la Communauté d'Agglomération vont elles aussi reculer de 1,3 million d'euros, représentant le manque à gagner pour notre Ville en matière de Dotation de Solidarité Communautaire. Moins 1,3 million d'euros pour l'Etat au titre de la D.G.F., moins 1,3 million d'euros pour l'Agglo au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire, c'est un triste match nul pour les Beauvaisiens entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Côté dépenses de fonctionnement, pas de nouvelle baisse de l'enveloppe des aides aux associations beauvaisiennes en 2017, ça a été souligné, après 2 années consécutives de saignées qui ont grandement fragilisé, vous le savez bien, plusieurs d'entre elles. Alors, réjouissons-nous que 2017 ne soit pas une 3ème année consécutive de baisse drastique de subventions aux associations.

M. VIGUIER (suite) Comme on dit parfois pour se rassurer, c'est donc mieux que si c'était pire. Un autre chiffre nous alerte par ailleurs, celui des dépenses de personnel qui sont prévues par vous en recul pour 2017 de 200 000 € environ, alors même, et je crois que c'est précisé dans votre rapport, que 2017 ne verra pas de nouveaux transferts de compétences de la Ville vers l'Agglomération du Beauvaisis. Donc moins 200 000 € de dépenses de personnel, dont vous nous expliquez qu'en grande partie elles résulteraient de la difficulté qui est la vôtre à pourvoir un certain nombre de postes vacants et notamment de postes de catégorie A. Vous écrivez d'ailleurs dans ce rapport, c'est un constat qui ne correspond guère en général au satisfecit que vous vous accordez, que cette difficulté à pourvoir des postes notamment de catégorie A résulte, je cite votre rapport « d'un déficit confirmé d'attractivité de notre territoire ». C'est vous qui le dites. C'est vous qui l'écrivez, ce n'est pas nous. Une baisse de 200 000 € donc malgré le G.V.T., le Glissement Vieillesse Technicité, dont je rappelle qu'il produit mécaniquement une hausse des dépenses en raison des évolutions de carrière et des promotions. Et aussi une baisse de 200 000 € malgré la revalorisation, je crois au 1er février, du traitement des fonctionnaires et du point d'indice de référence que vous aviez pourtant dénoncé ici-même il y a quelques semaines. Malgré le G.V.T., malgré la revalorisation du point d'indice, un budget du personnel prévu en baisse et en recul de 200 000 € en 2017. Nous craignons, à Utile Pour Beauvais, que ce chiffre des dépenses de personnel en baisse témoigne en fait du non-remplacement de plus en plus important d'agents partis en retraite ou ayant fait l'objet d'une mutation vers d'autres collectivités territoriales, résulte en quelque sorte de l'application 5 ans après le départ du couple SARKOZY-FILLON d'une sorte de R.G.P.P. municipal qui se traduira immanguablement par 2 conséquences : la première c'est la dégradation des services publics de la ville de Beauvais, des services rendus aux Beauvaisiens et de l'accessibilité pour les Beauvaisiens à ces services ; et deuxième conséquence, dans le même temps, une dégradation des conditions d'exercice professionnel de nos agents communaux. Ce que à Utile Pour Beauvais nous redoutons et nous refusons, tant il est certain que jamais nos administrés n'ont eu autant besoin des services et des agents publics dans leur vie quotidienne, tout particulièrement en cette période de crise économique et sociale qui fait chaque année davantage de victimes. Bosch à nouveau, Sotrapoise, Nestlé, Radiospares, la Halle aux Vêtements, et tant d'autres encore hélas. Faut-il rappeler que Beauvais fut particulièrement frappée ces dernières années par des fermetures d'entreprises et des plans de réduction massive d'emploi.

Venons-en maintenant à vos orientations en matière d'investissements. Nous y retrouvons hélas un certain entêtement à laisser se dégrader année après année la santé financière de notre collectivité et de ses capacités d'agir. La section d'investissement est ainsi prévue en hausse pour l'année 2017, c'est dans votre rapport, en hausse de + 7 %. Alors que comme l'indique votre rapport de présentation, vous avez prévu un recours à l'emprunt en progression lui de 11 %. C'est-à-dire que pour agir davantage, + 7 % en matière d'investissement, vous vous apprêtez à emprunter bien plus encore avec des emprunts en progression de 11 % sur la seule année 2017. Ainsi, en 2017, et dans les mêmes proportions qu'en 2016, vous allez consacrer presque autant d'argent à rembourser vos dettes qu'à agir utilement pour les Beauvaisiens. Près de 9 millions d'euros seront ainsi consacrés au remboursement de vos dettes. C'est, je le souligne, plus d'un million d'euros supplémentaire par rapport à la première année du présent mandat. Vous allez donc rembourser pour 9 millions d'euros de vos dettes contre 12 millions, un peu plus de 12 millions, mobilisés pour des dépenses d'équipement. Des dépenses utiles aux Beauvaisiens. Encore faut-il imaginer que parmi ces 12 millions d'euros se retrouvera probablement la somme de 1,5 million d'euros, nous en avons parlé mardi soir, correspondant à l'aménagement des abords du futur théâtre, dépense intégralement transférée et prise en charge dorénavant lorsque nous en déciderons par la ville de Beauvais alors qu'elle devait l'être initialement par l'Agglomération

M. VIGUIER (suite) Sacré cadeau empoisonné de la part de la Communauté d'Agglomération, à comparer, nous en avons parlé tout à l'heure à propos des crédits politique de la Ville, avec la progression notable et à la hausse, cette année encore, des concours de l'Etat à nos investissements, particulièrement en faveur des quartiers et des équipements sportifs.

C'est donc résolument et sans surprise que nous désapprouvons vos orientations budgétaires, qui confirment hélas la mauvaise pente dans laquelle vous avez placé notre collectivité depuis 15 ans, orientations dont nous examinerons dans quelques semaines les traductions concrètes au travers de votre projet de budget pour l'année 2017.

M. PIA: J'ai envie de dire Monsieur VIGUIER, retour du bonimenteur, parce que vos propos sont complètement en déphasage complet avec ce qu'est notre Débat d'Orientations Budgétaires et les éléments dont vous avez pris connaissance, que vous avez complètement dénaturés, une fois de plus. Enfin on est un petit peu coutumiers, je trouve que vraiment en plus nous sommes dans le cadre d'un Débat d'Orientations Budgétaires, on aurait au moins pu entendre quelles sont vos propositions. Là vous êtes dans la dénonciation, vous soulevez le débat concernant par exemple la question budgétaire concernant la diminution des dotations d'Etat et vous semblez dire que nous sommes dans cette situation-là à cause de la période SARKOZY et du gouvernement de Monsieur FILLON. Je suis désolé Monsieur VIGUIER, mais quand on regarde bien la progression au niveau des dotations d'Etat on voit bien que du temps de ce précédent gouvernement, nous étions sur des dotations qui étaient constantes. Certes, il n'y avait pas d'augmentation mais on était bien sur des dotations constantes. Aujourd'hui, et depuis que Monsieur HOLLANDE a été élu, nous sommes sur des dotations qui baissent d'année en année. Je vous rappelle quand même que nous avons perdu, entre 2013 et 2016, 3,100 millions d'euros, et après vous vous étonnez que notre budget soit en baisse. Eh bien oui, c'est normal il y a moins de recettes donc ça baisse! Et il faut bien qu'on fasse des économies, et croyez bien que ce n'est pas forcement de gaieté de cœur. Donc franchement, nous faire des leçons sur un Débat d'Orientations Budgétaires qui vous propose à la fois de garder des capacités d'investissement, comme l'a dit Jean-Marie JULLIEN, qui permet aussi de maîtriser notre endettement, contrairement à ce que vous dites, parce que ce que vous dites ce sont des contre-vérités dans le sens où nous avons baissé le niveau de notre endettement de 8 millions d'euros au cours des 3 dernières années et que nous allons augmenter potentiellement en 2017 d'environ 1 million d'euros. Mais je laisserai éventuellement Jean-Marie JULLIEN repréciser ces points. Ensuite, alors on vous entend aussi sur le fait que les dépenses actuellement, notamment les dépenses de personnel, Monsieur VIGUIER, les dépenses de personnel, nous avons parmi les collectivités d'égale importance, en termes de dépenses de fonctionnement, ça représente 58 %. Donc nous sommes dans une collectivité où en termes de fonctionnement, nous sommes plutôt bien dotés en termes de

personnel. Alors c'est vrai qu'il y a des personnes qui partent en retraite qu'on ne va pas forcement remplacer mais néanmoins nous sommes avec un nombre de personnels qui est suffisant et qui nous permet, je conçois qu'effectivement il y a des efforts à faire, dans la répartition du travail, mais qui nous permet néanmoins de fonctionner. Jean-Marie peut-être a des précisions à apporter.

M. JULLIEN: Oui, j'ai entendu avec beaucoup d'intérêt vos explications, mon cher collègue. Je voudrais d'abord réagir sur l'histoire du théâtre. Là vous m'avez fait bondir, je crois que j'ai décollé de mon siège ! 1 500 000 € pour faire les abords du théâtre sur le budget 2017 ! Très honnêtement, est-ce que vous pensez une seule seconde, vous qui êtes un vieux routier de l'organisation municipale, puisque vous avez été Directeur de Cabinet, vous avez été également, Conseiller Régional, Conseiller Général, est-ce que vous pensez sérieusement qu'on va commencer à faire les abords du théâtre avant d'avoir commencé le gros œuvre du théâtre, qui va commencer au mois de septembre 2017 ! Si tout va bien au niveau des appels d'offres.

M. JULLIEN (suite) Très honnêtement, les abords du théâtre, il ne faut pas rêver! Ils seront réalisés lorsque les opérations principales de construction seront terminées ! C'est-à-dire en fait au 1er semestre 2019. Et ce ne sera qu'en 2019 que nous parlerons du budget à consacrer au titre des abords. Donc ca sera sur le D.O.B. 2019 et pas en 2017! Ne croyez pas qu'on va s'amuser à faire les abords du théâtre avant d'avoir posé la première pierre du nouveau théâtre! Quant même, ce n'est pas sérieux. Alors maintenant, je reviens sur l'évolution des charges du personnel. Ah oui! Que nous a dit notre cher gouvernement socialiste quand il a lancé l'opération de compensation des déficits de l'Etat ? Je résume en un mot, il nous a dit « vous dépensez trop en fonctionnement ! ». Alors que nous faisions 70 % de l'investissement public au niveau national ! Alors quelles sont les principales dépenses de fonctionnement ? Si vous avez bien regardé votre dossier, vous remarquerez que sur un total de budget de 81 millions d'euros, je vais enlever effectivement les dépenses d'ordre que sont ce que je vais mettre à la section d'investissement, soit 8 100 000 €. Ça va nous faire à peu près 73 millions d'euros. Sur 73 millions d'euros, nous consacrons en dépenses de personnel, en charges de personnel, 47 850 000 €, c'est-à-dire que c'est la première dépense. Et alors que l'Etat nous incite très fortement à réduire la voilure en ce qui concerne les personnels, ce budget ne baisse que de 0,5 %. Ce qui veut dire, en clair, que nous avons trouvé un juste équilibre entre les besoins de la collectivité pour pouvoir fonctionner, car vous savez aussi bien que moi que, pour pouvoir fonctionner, une collectivité a besoin d'un personnel compétent, qualifié et motivé sur ce terrain-là. Mais d'un autre côté, il faut aussi se dire que nous ne voulons pas, que nous ne pouvons pas nous permettre le moindre gaspillage en ce qui concerne la gestion de nos effectifs. C'est pour ça que je vous parlais d'efficacité tout à l'heure. Et c'est grâce à cette meilleure efficacité que nous pouvons réussir à améliorer le fonctionnement des services tout en tenant compte des observations que vous nous avez indiquées, en ce qui concerne par exemple le recrutement de fonctionnaires de catégorie A. Alors, vous avez dit « ah ce n'est pas attractif Beauvais! » eh bien oui, ce n'est pas attractif Beauvais. Moi je suis désolé, un je ne peux pas obliger les gens à venir, et deux, on arrive à faire fonctionner nos services avec les effectifs que nous avons, même s'il y a encore quelques postes pour lesquels nous aimerions bien trouver des bons candidats. Après vous nous dites « oui mais c'est parce que c'est le non remplacement des personnels qui partent en retraite ». Ah d'accord, alors moi j'ai une solution, puisque vous ne faites pas de propositions je vais les faire à votre place les propositions. C'est très simple, je vais mettre 2 millions de plus pour les dépenses de personnel, au lieu de baisser de 2,2 % les dépenses de fonctionnement on va passer à 90 millions d'euros, et puis ensuite pour pouvoir financer tout ça, c'est très simple, d'abord je n'aurai plus de dotation pour l'investissement, je vais complètement emprunter ou alors il va falloir augmenter les impôts. Alors là, dites-le si vous souhaitez que cette orientation soit faite, mais assumez votre choix sur ce terrain-là. Quant à l'endettement, vous savez que le critère de risque en matière d'endettement, c'est lorsque le montant du capital restant dû est supérieur à 100 % des recettes réelles de fonctionnement. Nous en sommes à 75 %. Nous sommes très largement en dessous de la moyenne de la strate des villes de 50 000 à 100 000 habitants. Vous savez que le dépassement de 100 % c'est un critère de risque. Et c'est un critère de risque qui se traduit avec la négociation des emprunts nouveaux au niveau des banques, c'est-à-dire qu'il faut majorer leur taux d'intérêt sur ce terrain-là. Quant à l'histoire, « ah oui l'anuité d'emprunt en capital! » J'ai entendu ça tout à l'heure! Elle augmente. C'est grave ça. C'est grave, vous allez ruiner la Ville à cause de ça! Mais Monsieur VIGUIER, il me semble vous l'avoir déjà dit au cours de séances antérieures, est-ce que vous avez déjà contracté un emprunt pour acheter une maison? Est-ce que vous savez, est-ce que vous avez regardé votre tableau d'amortissement ? Vous savez qu'au début du remboursement des emprunts vous remboursez beaucoup d'intérêts et vous ne remboursez pas beaucoup de capital. Et, le montant important que nous avons en remboursement de capital, ça veut dire que je suis au terme de bon nombre d'emprunts qui sont en fin de vie.

M JULLIEN (suite) Ce qui veut dire, qu'au contraire, je suis en train d'améliorer ma situation en termes de désendettement sur les emprunts anciens. Alors, « ah oui mais vous avez emprunté 1 million supplémentaire pour pouvoir financer le plan lumière alors que vous n'augmentiez pas beaucoup vos investissements ». Ah oui, mais vous parlez de pourcentages, vous ne regardez pas le montant en euros. Si vous aviez regardé le montant en euros, sur ce terrain-là, vous verriez que ça n'a aucun rapport. On ne peut pas comparer 12,9 millions d'euros avec 8 millions d'euros, ce n'est pas possible ce genre de choses. En plus, je vous indique qu'il s'agit d'un besoin spécifique. On n'aurait pas besoin de lancer ou d'accélérer le plan lumière, qu'est-ce qu'on ferait ? On n'aurait pas eu besoin d'emprunter. J'aurais stabilisé l'endettement et il n'y aurait pas eu un centime d'endettement supplémentaire au titre de l'exercice 2017. Là il y a un besoin spécifique. Besoin spécifique, besoin parfaitement identifié, besoin planifié, et au bénéfice de l'ensemble de la collectivité je ne vois pas ce qu'il vous faut de plus pour pouvoir admettre ce complément de financement. Sachant que sur les deux et quelques millions d'euros du plan lumière, vous remarquerez que plus de la moitié sont autofinancés grâce aux excédents que nous tirons de la dépense de fonctionnement. Alors, voilà ce que je retiens sur vos critiques qui sont faites. Critiques, comme l'a parfaitement indiqué Monsieur le Président, vous ne faites aucune proposition. Vous ne nous dites pas ce que vous voulez faire ! Or, c'est l'objet même du Débat d'Orientations Budgétaires. Vos propositions, elles n'existent pas, vous ne les présentez pas et elles n'enrichissent absolument pas le débat. C'est tout ce que je retiens de ce que vous avez dit.

M. VIGUIER: Là, c'est vrai que le numéro que vient de nous faire Jean-Marie JULLIEN est assez étonnant, parce qu'on a eu droit au refrain habituel, ce n'est pas nous c'est l'Etat, ça classique. Ce qui est étonnant c'est qu'après il a commencé à répondre à des questions que je n'ai pas abordées ce soir, manifestement il avait inspiré ses réponses probablement dans mes propos de Débats d'Orientations Budgétaires précédents. Mais là, Mon cher Jean-Marie JULLIEN j'ai le sentiment que le disque était rayé. Parce que vous avez passé un grand moment à répondre à des questions que je n'avais pas abordées quelques minutes auparavant, c'est donc assez étrange.

Sur les dotations d'Etat, cher Franck PIA, vous nous rappelez les temps héroïques du quinquennat SARKOZY-FILLON pour nous expliquer qu'à l'époque les dotations aux collectivités étaient constantes, (protestations dans la salle) je ne suis pas tout à fait certain qu'on soit dans le registre de la vérité parce que vous savez bien que déjà à l'époque les dotations et les participations d'Etat aux collectivités locales étaient déjà très à la baisse. Mais si vous avez le souvenir qu'elles étaient à un niveau constant année après année, ce qui est quand même à mon avis très très loin de la vérité, encore ne faut-il pas oublier que nous avons eu beaucoup à souffrir dans nos collectivités territoriales de la suppression très très partiellement compensée et très mal compensée de la taxe professionnelle par votre ami Nicolas SARKOZY et par son Premier Ministre de l'époque François FILLON. Nous savons bien que nos collectivités locales ont eu terriblement à souffrir de cette suppression de la taxe professionnelle qui était une manne très importante pour ces ressources de nos collectivités et que cette suppression non seulement nous a privés d'un certain nombre de moyens et de ressources mais a incité beaucoup de collectivités, dont la notre, à se reporter vers les ménages qui n'étaient plus que la seule source pour prélever des impôts supplémentaires. En l'occurrence, je ne pense pas qu'il faille avoir un souvenir aussi idyllique que vous l'avez, cher Franck PIA, de ce quinquennat SARKOZY-FILLON. Par ailleurs, je vous rappelle que ce que j'ai dit à ce propos sur ce qui est aujourd'hui très clairement une baisse des dotations de l'Etat, ce que nous n'avons jamais contesté et ce que nous avons d'ailleurs toujours déploré, y compris dans un certain nombre de nos tribunes municipales, trouve son explication, je le dis et le redis, dans le niveau d'endettement pharamineux qui est celui de la France, peut-être parce que justement les dépenses étaient trop importantes par rapport aux recettes de l'Etat qui ont progressé de 500 milliards durant le quinquennat SARKOZY-FILLON.

M. VIGUIER (suite) Ça c'est aussi une réalité qui provoque aujourd'hui ce recul vraiment très mauvais des dotations de l'Etat en direction des collectivités locales. Puis enfin, chaque année on a aussi droit à la rengaine du « mais vous les élus de l'opposition municipale, vous n'avez pas un contre budget, ou des contre orientations budgétaires à nous proposer ». Alors déjà, dois-je vous rappeler que nous n'avons pas les moyens qui sont les vôtres y compris en termes de service,

en termes d'indicateurs fiscaux, d'indicateurs financiers, d'indicateurs budgétaires. Il faut quand même être un peu sérieux. Nous reprocher à nous de ne pas avoir d'informations aussi exhaustives que les vôtres me paraît quand même être un peu fort de café! Nous sommes l'opposition avec les moyens qui sont les nôtres, c'est-à-dire très précisément avec aucun moyen autre que ceux qu'on peut trouver ici ou là, mais c'est très compliqué. Il faut en être conscient, nous n'avons pas un entourage de services et de compétences comme vous pouvez l'avoir, très clairement. Et puis, je veux ajouter aussi que vous vous avez les moyens, vous avez les moyens d'avoir ces informations et ça ne vous empêche pas de vous tromper très régulièrement. Et je me dois de rappeler, puisque ça fait 2 ou 3 fois que je vois des articles dans la presse locale ou dans la presse nationale, dont un explicitement citait Beauvais comme « une collectivité précurseur en matière de mauvaises manières fiscales » puisque Beauvais était citée dans un article, et je dirais malheureusement parce que vous l'auriez mérité, n'était pas citée dans deux autres articles qui étaient consacrés à la suppression en catimini des abattements à la base, générant dans plein de villes françaises des augmentations pharamineuses des taxes d'habitation, en effet on ne touche pas aux taux, on fait comme si de rien n'était mais on supprime des abattements à la base, abattement général, abattement pour charge de famille, abattement pour charges de handicap et les gens du jour au lendemain se retrouvent avec une taxe d'habitation abondée de 20-30 ou 40 % comme ce fut le cas à Beauvais en 2009 par votre décision, et depuis puisque les + 20 ou + 30 %, ce qui représentait 100 à 150 euros en moyenne par foyer fiscal à Beauvais supplémentaires de taxe d'habitation, ils le paient en surcoût chaque année depuis 2009. Sans compter, et il y a encore des familles nouvelles qui sont victimes de vos décisions chaque année, qui deviennent éligibles du jour au lendemain puisque avec la suppression des abattements à la base vous avez abaissé le seuil d'éligibilité des familles les plus modestes à la taxe d'habitation. Ça c'est une réalité! Vous avez été à l'avant-garde, vous avez été précurseur des mauvaises manières fiscales et vous nous avez dit à l'époque, n'est-ce pas Jean-Marie JULLIEN, c'est vous qui avez dû endosser seul cette responsabilité, que vous aviez fait une « connerie », je cite Madame le Maire, que vous aviez fait une erreur, que d'ailleurs vous n'avez que très partiellement réparée depuis. Très très partiellement, à hauteur de 10 % de ce que vous ponctionnez en plus depuis 2009 aux foyers Beauvaisiens.

Et que dire encore d'un certain nombre d'emprunts maladroits et que certains qualifiaient dans la presse économique d'emprunts « pourris », que nous avons révélés notamment par l'intermédiaire d'Anne GEFFROY ou de Mehdi RAOUI, que nous vous avions révélés et que vous avez dû éponger coûteusement. Ecoutez, vous êtes d'excellents gestionnaires mais vous avez fait des emprunts pourris. C'est quand même après difficile de nous donner des leçons de bonne gestion. Et je pourrais ajouter enfin les multiples dérapages dans de très nombreux chantiers, dans de très nombreux investissements qui ont parfois été à + 40 ou + 50 % entre le coût initial sur lequel vous nous aviez fait voter et le bilan de réalisation. Le dernier en date pour ne rester que sur un terrain municipal et ne pas revenir sur le débat d'avant-hier en Communauté d'Agglomération, c'était la rénovation de la place Jeanne Hachette, qui a fait l'objet et qui a donné lieu une nouvelle fois à un dérapage très important entre ce que vous nous aviez fait voter en juin ou juillet 2014 et ce que nous avons constaté à la fin de l'année 2015 lorsque vous avez tiré le bilan budgétaire et financier de cette réalisation, qui avait dérapé dans des proportions une nouvelle fois très importante.

M. VIGUIER (suite) Objectivement, nous avons sans doute beaucoup moins de moyens que vous en termes de connaissance de données fiscales, budgétaires, relatives à la collectivité que vous n'en avez vous, mais ça ne vous autorise nullement à nous donner des leçons de gestion, quand on voit ce que vous avez fait et si mal fait au plan budgétaire, au plan fiscal et au plan financier depuis 15 ans.

M. PIA: Le disque rayé Monsieur VIGUIER, c'est quand même bien vous, je suis désolé. Franchement, depuis qu'on a examiné ce Débat d'Orientations Budgétaires, vous êtes dans la dénonciation. Moi j'attends toujours vos propositions. J'ai été moi-même dans l'opposition, que ce soit municipale, régionale, et nous avons toujours travaillé dans l'objectif de faire des orientations à la majorité. Dans le cas d'un Débat d'Orientations Budgétaires, c'est tout à fait possible et vous n'avez pas besoin forcement d'avoir des moyens, vous ne faites que remettre en cause en quelque sorte notre politique par rapport au fait de nous dire que nous avons augmenté les impôts. En fait, vous, si je comprends bien, ce que vous souhaiteriez c'est qu'on baisse les impôts, mais ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on sera obligés de baisser les services. Il y a une logique financière évidente. Donc là, votre discours est complètement incohérent. Vous annoncez des choses sans donner éventuellement de recettes qui pourraient être applicables aujourd'hui.

C'est impossible, si on suit votre raisonnement, puisque vous n'allez pas chercher d'autres recettes. Dans la mesure où il faut baisser les impôts, les dotations d'Etat on voit bien elles baissent d'année en année, l'emprunt vous dites vous-même qu'on emprunte trop, mais à ce moment-là on fait comment ? Je vous rappelle que l'emprunt il a plutôt bien baissé ces dernières années, ça a été dit tout à l'heure par Jean-Marie JULLIEN. Franchement, là on marche sur la tête.

M. TABOUREUX: J'avais dit qu'à chaque fois que vous parleriez de dérapage, en particulier à propos de la place Jeanne Hachette, j'interviendrais, pour que sur le PV soit indiqué aussi notre réponse. Un dérapage ce n'est pas ce que vous dites. Nous avons amélioré le projet et payé des prestations supplémentaires, sur la qualité de 20 % des pavés, sur le fait qu'on a passé des fourreaux pour justement prévoir l'avenir, et pas avoir à rouvrir certaines voiries, et le montant de ça c'était à peu près 15 % du montant de la place et donc certainement pas 40 ou 50 %. Vous vous êtes enflammé là, je vous assure.

Par contre, vous avez noté une faiblesse dans le rapport, et ça je vous en sais absolument gré, dans le rapport de Jean-Marie, il y a une grosse faiblesse c'est qu'on recrute effectivement des cadres A de très bon niveau, de niveau excellent, d'ailleurs il y en a derrière nous et le territoire est attractif. Je pense que, non mais c'est sympa de l'avoir noté parce que ce sera modifié d'ici la présentation du budget, on n'a pas de problèmes d'attractivité, d'ailleurs la presse nationale le montre aussi. Evidemment, toutes les villes moyennes ont des soucis par rapport aux villes de plus grosse importance mais dans les villes moyennes on s'en tire quand même plutôt très bien, ou moins mal que les autres.

M. SALITOT: Je voulais revenir sur la qualité du débat que vous essayez de mener Monsieur VIGUIER. Je trouve que cette qualité du débat elle est faible, il n'y a pas de choix stratégique dans votre analyse de la situation, il n'y a pas de choix politique que vous remettez en cause en proposant un choix politique différent. Tout d'abord, vous commencez votre intervention par une attaque en règle sur le centre commercial du Jeu de Paume. Moi, pour aller assez souvent dans ce centre commercial du Jeu de Paume, souvent les commerçants nous disent « laissez-nous tout simplement travailler. Arrêtez avec vos polémiques stériles. Laissez-nous continuer notre travail ».

M. SALITOT (suite) Les services s'améliorent dans ce centre commercial ; ils font des progrès de jour en jour ; les commerces arrivent ; il y a de nouvelles enseignes qui fonctionnent ; il y a des enseignes qui fonctionnent très bien et je ne vois pas au nom de quoi les emplois du Jeu de Paume ne seraient pas dignes d'être défendus comme tous les autres emplois de Beauvaisis. Vous dites il y a eu des fermetures, oui et il y a aussi eu des ouvertures et elles sont en partie dues, ces emplois, au Jeu de Paume. Donc je ne comprends pas pourquoi vous commencez systématiquement par une attaque en règle sur ce centre commercial. Une deuxième remarque, tout est vague et assez imprécis dans votre analyse. En réalité, vous lancez des phrases comme des vérités sans jamais en donner la méthode et d'où vous tirez votre vérité. Vous dites « il y a une dégradation des services rendus à la population ». Mais comment vous avez pu évaluer cette dégradation des services à la population, vous vous êtes appuyé sur quelle méthode d'analyse, sur quels chiffres statistiques précis, sur quoi vous avez pu baser votre méthode pour dire il y a une dégradation des services? Tout d'abord, je trouve que ce n'est pas respectueux pour l'ensemble des services de la Ville et en plus quelle image ça peut donner des services de notre Ville qui, moi je pense au contraire, ont tendance à plutôt s'améliorer d'année en année quant aux services rendus à la population. Enfin, à la fin vous finissez même par nous l'avouer en fait, vous ne savez pas monter un budget d'une commune. Vous vous êtes présenté pour devenir maire d'une ville et en réalité vous nous expliquez que vous ne savez pas monter le budget d'une commune et donc, de ce fait, vous ne savez pas nous faire des contre-propositions ; sans services vous ne sauriez pas mener des choix budgétaires dans une commune. Et moi, je trouve ça extrêmement grave. Je ne dis pas que je suis plus compétent que vous, mais moi je n'ai pas les mêmes aspirations que vous aujourd'hui, j'apprends encore. Il y a des élus qui sont compétents, mais je ne viens pas faire des remarques si moi-même je ne me sens pas compétent dans la matière. Je pense qu'on aurait tous à gagner que ce soit moins agressif, plus factuel et surtout plus précis sur les interventions budgétaires et là vous avez beau à chaque fois essayer de l'attaquer, je trouve qu'on a une référence avec Jean-Marie JULLIEN, qui lui est très factuel et très précis dans le débat budgétaire, et je l'en remercie.

M. PIA: Merci Antoine, c'est vrai que tu as raison de citer le personnel du centre commercial du Jeu de Paume qui aussi vit très mal les critiques qu'on peut parfois adresser à ce centre commercial et je trouve que c'est vrai que c'était important aussi de souligner que le Jeu de Paume est créateur d'emplois et qu'il y a du

personnel, des femmes et des hommes qui travaillent et qui doivent être respectés à juste titre.

Je pense que nous avons terminé sur ce Débat d'Orientations Budgétaires. Le conseil municipal a pris acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2017.

DÉLIBÉRATION N°2016-553 (RAPPORT RÉF 2016-553)

Attribution d'une subvention à la Société Académique de l'Oise (S.A.O.)

Madame Catherine THIEBLIN, Maire Adjoint

Créée en 1847, la Société Académique de l'Oise (S.A.O) est la plus ancienne des sociétés « savantes » beauvaisiennes encore en activité. Ses collections d'œuvres d'art contribuèrent à la création du MUDO de l'Oise au début du siècle. La SAO concentre aujourd'hui ses recherches sur des thèmes essentiellement historiques et archéologiques. Elle dispose d'une bibliothèque riche de plus de 5 000 ouvrages ouverte au public.

La Société Académique de l'Oise prépare actuellement une publication sur les « Rues de Beauvais » à paraître avant la fin de l'année.

Il s'agit d'une publication envisagée en plusieurs tomes. Cette première édition aborde la ville dans la diversité de ses quartiers actuels, rue par rue, sous les angles d'observation suivants : situation géographique (descriptif), odonymie (origine et signification des dénominations des voies actuelles et disparues), centres d'intérêt (architecturaux, économiques...).

Ce premier tome de 224 pages (format A4) sera largement illustré et vendu au prix public de $25 \in$.

Le budget prévisionnel qui porte essentiellement sur des frais d'impression s'établit à 8 651 € TTC.

Compte tenu de l'intérêt pour la ville en termes de valorisation, il est proposé au conseil municipal d'allouer une subvention de 2.500 € à la SAO, qui sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2016.

La commission «Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire», réunie le 18 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2016-527 (RAPPORT RÉF 2016-527)

Demande de subvention - Etude en vue de la restauration des vitraux du chœur de l'église Saint-Etienne

Madame Catherine THIEBLIN, Maire Adjoint

L'église Saint-Etienne de Beauvais conserve un ensemble unique de vitraux, chefsd'œuvre de l'art verrier de la Renaissance. Une grande partie a été réalisée par l'atelier des Leprince, dont le représentant le plus talentueux est Engrand, auteur de la célèbre verrière de l'Arbre de Jessé. Au-delà de leur ville natale, l'œuvre de leurs ateliers prend place dans plusieurs églises de l'Oise mais aussi de l'Ile-de-France et en Normandie. Leurs styles et innovations techniques ont été largement imités dans la moitié nord de la France.

En 2015, de nombreux désordres ont été recensés sur les vitraux du chœur de Saint-Étienne, classés Monument Historique depuis 1846. Plusieurs panneaux étaient déformés, tandis que certaines pièces de verre se désolidarisaient des plombs. À terme, les vitraux risquaient de se disloquer et de chuter. Ainsi, en décembre 2015, 31 panneaux ont été déposés et mis en sécurité dans les réserves du MUDO-Musée de l'Oise.

Pour mieux comprendre la cause de ces dégradations, la Ville, sur le conseil de la Conservation régionale des Monuments Historiques (DRAC Hauts-de-France), a installé des capteurs sur le bâti de l'église pour étudier l'impact des mouvements de l'architecture sur les vitraux. Parallèlement et en vue d'une restauration, les causes de leurs dégradations doivent être définies par une étude précise de chaque vitrail précisant le protocole d'intervention et établissant un cahier des charges.

Ainsi, la Ville de Beauvais commande une étude auprès d'un maître-verrier restaurateur agréé, les ateliers Courageux. Dans ce cadre, elle sollicite une subvention auprès de la DRAC des Hauts-de-France pour le financement de cette étude selon le plan prévisionnel suivant :

Coût prévisionnel global HT 24 590 € soit 29 508 € TTC

Subvention Etat 40% du montant HT 9 836 €

Part Ville 60% du montant HT 14 754 €

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à solliciter les concours financiers de la DRAC des Hauts-de-France et de signer toute pièce relative à ces projets.

La commission «Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire», réunie le 18 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2016-526 (RAPPORT RÉF 2016-526)

Demande de subvention pour la restauration d'une tapisserie

Madame Catherine THIEBLIN, Maire Adjoint

La Ville de Beauvais possède une collection de près de 600 œuvres (peintures, sculptures, mobilier, photographies...) à laquelle s'ajoutent près de 400 pièces conservées dans les églises.

Cette collection s'est essentiellement constituée après la Seconde Guerre mondiale, suite à la perte de l'ensemble du mobilier et œuvres d'art lors de l'incendie de l'hôtel de ville au printemps 1940. Seule a été conservée la tapisserie représentant le Triomphe de Numitor, toujours présente dans la salle du conseil municipal.

Pièce la plus ancienne de la collection, cette tapisserie a été réalisée dans un atelier bruxellois dans les années 1527-1535 et appartient à une série illustrant l'histoire de Romulus et Rémus, les fondateurs de Rome. De grande qualité et comparable à une tenture sur le même thème conservée à Ségovie en Espagne, cette tapisserie a été classée Monument Historique le 25 janvier 1913.

Déposée dans un caveau du cimetière général de la rue de Calais pendant la Seconde Guerre mondiale jusque 1944, la tapisserie en sort très détériorée. Des interventions provisoires ont été réalisées à partir de 1945 en attendant une réelle restauration en 1961 par les ateliers Robert Aubry afin de retrouver sa place dans l'hôtel de ville. Depuis cette date, aucune restauration n'est connue.

Compte-tenu d'un important empoussièrement et les altérations des matériaux du fait d'une exposition permanente, la Ville de Beauvais, sous le contrôle de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (DRAC des Hauts-de-France) a missionné en 2016 une étude en vue de sa restauration auprès des ateliers de tapis et tapisseries Bobin tradition établissant le protocole d'intervention et un cahier des charges.

Pour faire suite à cette étude et en vue de la préservation de cette richesse de notre patrimoine, la Ville prévoit la restauration de la tapisserie en 2017 dont le coût s'élève à 15 576 € HT soit 18 691,20 € TTC. Dans ce cadre, elle sollicitera une subvention auprès de la DRAC Hauts-de-France et du Conseil Départemental.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à solliciter les concours financiers, au taux le plus élevé, de la DRAC des Hauts-de-France ainsi que du Conseil Départemental et de signer toute pièce relative à ces projets.

La commission «Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire», réunie le 18 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2016-524 (RAPPORT RÉF 2016-524)

Convention Office de tourisme de l'agglomération de Beauvais / Ville d'art et d'histoire

Madame Fatima ABLA, Conseillère Municipale

Le label « Ville d'art et d'histoire », obtenu le 6 février 2012, engage la Ville à mener une politique de valorisation de son patrimoine et à développer des actions en matière de conservation et d'animation. A cet effet, elle a recruté une animatrice de l'architecture et du patrimoine qui a en charge la programmation et le suivi des projets organisés en concertation avec l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais.

La mise en œuvre de la convention « Ville d'art et d'histoire » signée avec l'État (Ministère de la culture et de la communication) doit notamment s'inscrire dans le développement de partenariats visant à fédérer, autour d'actions communes, les acteurs qui s'intéressent directement au développement urbain, culturel, éducatif et touristique de la ville.

Ainsi, il convient de reconduire la convention de partenariat avec l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais pour mettre en cohérence les actions de valorisation du patrimoine menées sur le territoire, en direction des publics locaux et touristiques.

Les dispositions principales du partenariat portent sur le développement des visites guidées, de la formation continue pour les guides-conférenciers et la mise en place d'outils de communication et diffusion du patrimoine.

La convention, proposée pour les 3 années à venir 2017-2019, définit les compétences de chacun des deux partenaires ainsi que leurs relations techniques, administratives et financières.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

La commission «Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire», réunie le 18 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2016-548 (RAPPORT RÉF 2016-548)

Organisation des animations de Noël 2016 et fonctionnement de la patinoire synthétique

Madame Elodie BAPTISTE, Conseillère Municipale

Cette année encore le mois de décembre sera la période consacrée non seulement aux activités destinées aux jeunes durant les vacances de Noël mais aussi au fonctionnement de la patinoire synthétique qui sera installée pour la quinzième année place Jeanne Hachette.

Diverses animations et activités seront proposées durant cette période festive : c'est ainsi que la place Jeanne Hachette accueillera, du 2 décembre 2016 au 2 janvier 2017, une patinoire synthétique et une grande roue.

En parallèle, le service enfance-jeunesse ainsi que celui des actions de proximité proposeront des ateliers aux familles durant tout le mois de décembre : loisirs créatifs, maquillage et lettre au Père Noël.

Ces différents équipements permettront de proposer une multitude d'activités en direction d'un public très diversifié et d'organiser les animations suivantes :

Sur le site de la place Jeanne Hachette :

- Accueil des scolaires sur deux semaines du 05 au 09 décembre 2016, du 12 au 16 décembre 2016;
- Une soirée musicale en nocturne jusqu'à 22h30 ;
- Veillées organisées par les Cit'Ado et les accueils de loisirs ;
- Arrivée du Père Noël le 24 décembre.

L'ensemble de cette opération fera l'objet d'une tarification comme suit :

<u>Patinoire synthétique</u>: Durant les horaires d'ouverture au public, les tarifs seront les suivants:

- Entrée avec la location de patins : 3 euros

Pour les titulaires de la carte B.O.P. de moins de 26 ans issus de la communauté d'agglomération du Beauvaisis sur présentation d'un justificatif ainsi que pour les étudiants beauvaisiens sur présentation de la carte d'étudiant, l'entrée s'élèvera à 1 euro.

- Entrée sans location de patins : 2 euros

Pour les titulaires de la carte B.O.P. de moins de 26 ans issus de la communauté d'agglomération du Beauvaisis sur présentation d'un justificatif ainsi que pour les étudiants beauvaisiens sur présentation de la carte d'étudiant, l'entrée sera gratuite.

Durant le TELETHON 2016, les 2 et 3 décembre 2016, le tarif des entrées sera fixé à 3 euros avec ou sans location de matériel.

Les demandeurs d'emplois beauvaisiens, sur présentation de l'attestation ASSEDIC de moins de 3 mois, pourront bénéficier d'un maximum, durant toute la période d'ouverture de la patinoire synthétique, de 5 tickets permettant l'accès gratuit avec ou sans location de patins. Ce maximum de 5 tickets pour la saison 2016/2017 pourra être retiré auprès du centre communal d'action sociale aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville à partir du lundi 05 décembre 2016.

En raison de la forte affluence sur certaines plages horaires et afin d'assurer l'entretien de la patinoire synthétique et une rotation du public, les temps d'accès au public à la patinoire synthétique seront établis par tranches horaires fixées en fonction des animations et des périodes.

Dans le cadre de cette opération certaines gratuités seront accordées permettant l'accès à la patinoire synthétique et ce de la façon suivante :

- Les jours de classe aux écoles beauvaisiennes ;
- Les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires aux animations et stages organisés par les services de la Ville de Beauvais.

- Aux militaires mobilisés sur le territoire du département de l'Oise dans le cadre de l'opération « Sentinelle », accès à titre gracieux aux plages horaires d'ouverture au public et sur présentation de la carte professionnelle. En effet, la Ville de Beauvais a été sollicitée par le ministère de la défense qui dans le cadre de la sécurité renforcée sur le territoire national a mobilisé en métropole et outre-mer 7 000 à 10 000 soldats affectés à l'opération « Sentinelle ».

Afin de contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne de ces militaires, affectés sur notre territoire pour une durée moyenne de six semaines par mission, il a été demandé à la Ville de Beauvais d'accorder des facilités d'accès aux équipements sportifs, récréatifs ou culturels.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver les termes de ce rapport ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;
- d'imputer les recettes sur les lignes prévues à cet effet ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La commission «Sport», réunie le 18 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2016-544 (RAPPORT RÉF 2016-544)

TRANSQUAR 2016 - Désignation de l'association bénéficiaire d'une partie des droits d'inscription

Madame Françoise BRAMARD, Maire Adjoint

Par délibération adoptée en conseil municipal du 18 mars 2016 portant sur l'organisation de la cinquième édition de la course «La TRANSQUAR BEAUVAIS», qui s'est déroulée le dimanche 02 octobre 2016, il a été acté, pour répondre à l'objectif de solidarité qui s'attache à cet événement sportif, de reverser à une association beauvaisienne désignée par un jury une partie de la recette issue des inscriptions, reversement fixé à la somme de 1 000,00€.

C'est ainsi qu'un appel à projets a été lancé auprès de diverses associations beauvaisiennes.

Après examen des projets le jury a désigné, compte tenu de la pertinence et de l'intérêt du projet, l'association « COMITE DE L'OISE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER » en tant que bénéficiaire du reversement d'une partie des droits d'inscription fixée à 1 000,00€.

Il est proposé au conseil municipal :

- de se prononcer sur cette disposition ;
- d'autoriser le maire ou le premier adjoint à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ce dossier;
- d'imputer la dépense correspondante sur la ligne budgétaire prévue à cet effet.

La commission «Sport», réunie le 18 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

28 - TRANSQUAR 2016 - DESIGNATION DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE D'UNE PARTIE DES DROITS D'INSCRIPTION

MMME BRAMARD: L'objet de cette délibération c'est la désignation de l'association bénéficiaire d'une partie des droits d'inscription de la Transquar 2016.

Par délibération adoptée en Conseil Municipal du 18 mars 2016, portant sur l'organisation de la 5ème édition de la course la Transquar Beauvais qui s'est déroulée le dimanche 2 octobre 2016, il a été acté, pour répondre à l'objectif de solidarité qui s'attache à cet événement sportif, de reverser à une association beauvaisienne désignée par un jury, une partie de la recette issue des inscriptions ; reversement fixé à la somme de 1 000 €. C'est ainsi qu'un appel à projets a été lancé auprès de diverses associations beauvaisiennes. Après examen des projets, le jury a désigné, compte tenu de la pertinence et de l'intérêt du projet, l'association Comité de l'Oise de la Ligue Nationale contre le Cancer en tant que bénéficiaire du reversement d'une partie des droits d'inscription fixée à 1 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette disposition ; d'autoriser le Maire ou le premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier ; d'imputer la dépense correspondante sur la ligne budgétaire sur la ligne prévue à cet effet.

La commission « Sports », réunie le 18 octobre 2016, a émis un avis favorable.

M. PIA: Est-ce qu'il y a des questions? Pas de questions, je vais mettre aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui est pour? Le rapport est Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le dossier 29 est retiré.

MME CORILLION: Le dossier 29 sera présenté au prochain Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATION N°2016-546 (RAPPORT RÉF 2016-546)

Tarifs de location de la salle annexe de l'Elispace

Madame Corinne CORILLION, Maire Adjoint

L'Elispace accueille, depuis plusieurs années, le Club d'Escalade du Beauvaisis et le Bouc Volley, dans sa salle annexe pour des entraînements et des compétitions.

Certains organismes, principalement des collèges, souhaitent également l'occuper pour leurs compétitions d'escalade. En effet, seule cette salle possède un mur d'escalade adéquat pour ces compétitions.

Elle pourrait être louée dans l'alignement des tarifs municipaux pratiqués par le service des sports pour l'occupation de la salle Briard (ligne 719 à 722) et voté en Conseil Municipal le 18 mars 2016, à savoir :

Cette proposition a été acceptée par le Conseil d'Exploitation de l'Elispace réuni le 15 septembre dernier.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ces nouveaux tarifs municipaux.

La commission «Jeunesse, réussite éducative», réunie le 17 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

30 - TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE ANNEXE DE L'ELISPACE

<u>MME CORILLION</u>: Cette délibération concerne les tarifs de location de la salle annexe Elispace. Des demandes sont maintenant formulées pour utiliser la salle annexe Elispace.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs ci-joints. La commission « Jeunesse, réussite éducative », réunie le 17 octobre 2016, a émis un avis favorable.

MME ITALIANI : Dans votre délibération, vous avez marqué « principalement des collèges », je trouve ça un petit peu anormal de faire une location pour un collège, pour d'autres organismes peut-être, mais pour les collèges je trouve ça un peu embêtant. C'était une simple remarque.

<u>MME CORILLION</u>: Les collèges sont principalement des collèges privés, donc ils sont utilisateurs de salles et ils les louent.

M. PIA: Je vais mettre aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui est pour? Le rapport est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N°2016-531 (RAPPORT RÉF 2016-531)

Programmation du 1er semestre 2017 - Elispace

Madame Corinne CORILLION, Maire Adjoint

Conformément à l'article 11 des statuts de la régie d'exploitation d'Elispace, votés par le conseil municipal du 27 septembre 2002, il est proposé au conseil municipal d'adopter le programme d'activités générales suivant :

Programmation 1er semestre 2017

Les 7, 8, 11, 14,15 et 18 janvier : repas des seniors

Lundi 9 janvier : vœux aux personnalités Jeudi 26 janvier : spectacle Mickaël Grégorio Samedi 4 février : spectacle Jean-Marie Bigard Les 23, 24,25 et 26 février : salon de la carte postale

Vendredi 3 mars : spectacle Christophe Maé

Mardi 7 mars : spectacle Irish Celtic

Mardi 14 mars : spectacle le lac des cygnes

Jeudi 16 mars : spectacle La fête de la Saint-Patrick

Les 24.25 et 26 mars : salon de l'habitat Samedi 1er avril : spectacle Renaud Dimanche 2 avril : spectacle Tal

Mercredi 26 avril : forum du recrutement

Vendredi 28 avril : concert Showbox Vendredi 12 mai : spectacle Soprano Les 19,20,21 et 22 mai : Expo 60 Les 27 et 28 mai : salon des seniors Mercredi 31 mai : spectacle Jeff Panacloc

Vendredi 9 juin : spectacle Collège Baumont

Les 10 et 11 juin : salon du tatouage

Samedi 24 juin : gala de danse de Saint-Aubin

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ce programme qui a été validé par le conseil d'exploitation d'Elispace le 15 septembre 2016.

La commission «Jeunesse, réussite éducative», réunie le 17 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2016-522 (RAPPORT RÉF 2016-522)

Pass permis citoyen du Département de l'Oise

Madame Corinne CORILLION, Maire Adjoint

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi et la formation. Dans cette perspective, afin de faciliter l'insertion professionnelle mais aussi de renforcer l'esprit citoyen et de créer du lien social, le Conseil départemental de l'Oise a souhaité accompagner les jeunes isariens en instituant une nouvelle politique d'aide au financement du permis de conduire (permis B) appelé «Pass permis citoyen».

Ainsi, le Conseil Départemental alloue aux jeunes de 18/19 ans une aide financière de 600 euros en contrepartie d'une contribution citovenne de 70 H 00 au sein d'un organisme d'accueil de son choix (service public ou association).

La Ville de Beauvais partageant ces mêmes objectifs et pouvant accueillir des jeunes au sein de ses services souhaite s'associer au département de l'Oise et formaliser ce partenariat.

Ainsi, chaque jeune bénéficie d'une convention qui acte les attentes de chacune des parties, le département, l'organisme d'accueil et le jeune.

Le BLOG 46 sera chargé de coordonner le dispositif : accueil des jeunes, suivi administratif, accompagnement dans les démarches individuelles et liens avec les services.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'accueillir des jeunes dans le cadre du dispositif départemental «Pass permis citoyen» au sein de ses services,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions de partenariat proposées par le département de l'Oise.

La commission «Jeunesse, réussite éducative», réunie le 17 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2016-545 (RAPPORT RÉF 2016-545)

Lancement d'une modification du plan local d'urbanisme

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

L'intensité exceptionnelle des événements orageux et pluvieux survenus au printemps 2016 ont provoqué des dégâts matériels conséquents sur le quartier Notre Dame du Thil. En suivant, des travaux d'aménagement hydrauliques ont été engagés sur les réseaux et dans le cadre de la révision générale du PLU (en cours de procédure au moment des inondations), la Ville a adressé au commissaire enquêteur une requête visant à adapter la manière d'édifier les nouvelles constructions dans le secteur de la rue de Villers Saint Lucien (réalisation du plancher bas à plus de 40 cm du sol, interdiction des sous-sols etc), mesures prises en compte et rendues effectives à compter de l'approbation de la révision le 26 septembre dernier.

Ces mesures d'urgence ont fourni une première réponse aux problèmes rencontrés. Toutefois, il paraît nécessaire de pousser plus loin la prévention de ces phénomènes en réfléchissant aux actions complémentaires qui auraient pour finalité d'empêcher l'aggravation de la situation qu'entrainerait un accroissement inadéquat de nouvelles constructions, accroissement qui, par son ampleur, contribuerait à l'imperméabilisation des sols et à une sollicitation supplémentaire des réseaux d'assainissement.

Ainsi, les évolutions des dispositions réglementaires qui seront proposées visent :

- à limiter la densification du quartier des fleurs
- en adaptant à nouveau le document d'urbanisme sur le secteur de la rue de Villers Saint Lucien par l'application un gel temporaire de la constructibilité dans l'attente de la réalisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

En outre, à l'occasion de cette modification du document d'urbanisme, la réflexion menée sur certains projets conduira également à des ajustements et en particulier :

- l'élargissement de la zone UEb sur la zone UEc au niveau de la zone industrielle n°2,
- l'ajustement de l'emprise de certains emplacements réservés.

Enfin, la présente modification sera également l'occasion :

- de mieux protéger le paysage et maîtriser la morphologie urbaine dans la partie terminale de la rue de la Mie au Roy,
- en UEag de supprimer le recul de 25 m exigé le long du contournement nord considérant la prochaine mise en service de la déviation de Troissereux et le déclassement futur de cette portion de route départementale,
- procéder à la correction de quelques erreurs matérielles ou mises à jour.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de valider le recours à la procédure de modification du plan local d'urbanisme ;
- d'autoriser madame le maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

La commission «Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu», réunie le 19 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

33 - LANCEMENT D'UNE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M. BOURGEOIS: Vous vous souvenez que le précédent Conseil avait acté l'approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme et que les événements climatiques exceptionnels qu'on avait vécus en mai et juin dernier avaient causé de très graves dégâts dans deux quartiers de Beauvais, Notre Dame du Thil et aussi le secteur de Villers Saint Lucien, et on avait pu prendre en compte ces événements pour imposer de nouvelles règles en matière de construire. Cependant, il faut aller encore plus loin dans la réflexion prospective pour améliorer la prévention de ces phénomènes qui peuvent certainement se reproduire dans le futur. En particulier, il faut lutter contre l'extension de l'imperméabilisation des sols, c'est-à-dire en clair empêcher un accroissement du nombre des constructions dans ces quartiers qui sont apparus comme sensibles. C'est l'objet essentiel aujourd'hui de cette demande d'une modification du P.L.U. Les évolutions proposées viseront principalement à limiter la densification du quartier des Fleurs ; dans le secteur de la rue de Villers Saint Lucien, il s'agira d'appliquer un gel temporaire des constructions en attendant la réalisation de nouveaux ouvrages de gestion des eaux pluviales qui sont déjà en cours et certains sont presque achevés aujourd'hui. Il y aura aussi d'autres sujets qui vont être traités ; je ne citerai qu'un élargissement d'une zone urbaine économique B en zone urbaine économique C pour permettre l'extension par exemple de Biocodex, et puis l'ajustement de l'emprise de certains emplacements réservés. D'autres modifications, vous en avez la liste, seront aussi vues dans ce cadre-là.

Il est donc proposé aujourd'hui de valider le recours à la procédure de modification du P.L.U. et d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier. La commission « urbanisme » avait donné un avis favorable.

M. PIA: Est-ce qu'il y a des guestions? Pas de guestions, je vais mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N°2016-540 (RAPPORT RÉF 2016-540)

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif (SPANC) - exercice 2015

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté du 2 mai 2007 annexe II, les maires ou les présidents d'E.P.C.I. doivent communiquer à leur conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement dont ils ont la compétence.

Le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis du 26 juin 2015 a présenté le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif - SPANC. Ce rapport doit désormais être présenté au conseil municipal de chacune des communes de l'agglomération.

Il est établi suivant les indications données par les annexes du décret susvisé et comprend d'une part, les indicateurs techniques sur la consistance et la qualité du service, d'autre part, les indicateurs financiers avec en particulier la tarification.

La compétence assainissement non collectif est assurée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, avec comme mode de gestion la régie directe.

Pour l'année 2015, la tarification du service est la suivante :

Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves : $83.58 \in H.T.$

Contrôle de réalisation : 83,58 € H.T.

Contrôle diagnostic (1er contrôle de bon fonctionnement) : 75,97 € H.T.

Contrôle de bon fonctionnement : 65,84 € H.T.

Frais de gestion pour le suivi des études préalables à réhabilitation : 101,32 € H.T.

Frais de gestion pour le suivi des travaux de réhabilitation : $405,29 \in H.T.$

Il est à noter que la TVA sur ces contrôles est au taux de 10 % pour l'année 2015.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif — SPANC, et des informations concernant la tarification.

La commission «Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu», réunie le 19 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif - SPANC, et des informations concernant la tarification.

34 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.) - EXERCICE 2015

M. BOURGEOIS: Pour les 3 dossiers suivants, vous me permettrez d'aller très vite puisque ces dossiers passent déjà en commission, en C.L.E.C.T., et sont l'objet de toutes les questions qui sont utiles.

Le dossier 34 traite du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement non collectif ou S.P.A.N.C. pour l'année 2015. Je citerai simplement les habitations qui peuvent être concernées, sur la ville de Beauvais il en reste très peu, il y a 28 habitations qui peuvent être concernées, il y a eu 12 contrôles d'effectués, 6 étaient conformes, 5 présentaient un dysfonctionnement et 1 installation n'avait pas de système adéquat.

Voilà tout ce que je dirai sur ce dossier. On peut s'y reporter mais ça ne donne lieu à aucun vote, c'est à porter à connaissance. S'il n'y a pas de questions, je peux embrayer sur le suivant ?

 $\underline{\text{M PIA}}$: le conseil municipal a pris acte du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif — SPANC.

DÉLIBÉRATION N°2016-539 (RAPPORT RÉF 2016-539)

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif - Exercice 2015

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté du 2 mai 2007 annexe II, les maires ou les présidents d'E.P.C.I. doivent communiquer à leur conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement dont ils ont la compétence.

Le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis du 3 octobre 2016 a présenté le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service assainissement. Ce rapport doit désormais être présenté au conseil municipal de chacune des communes de l'agglomération.

Il est établi suivant les indications données par les annexes du décret susvisé et comprend d'une part, les indicateurs techniques sur la consistance et la qualité du service, d'autre part, les indicateurs financiers avec en particulier la tarification.

La compétence assainissement est assurée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, avec comme mode de gestion la régie directe sur le territoire de Beauvais.

Actuellement, la tarification de la part assainissement (surtaxe communautaire) est différente pour chaque commune, mais un lissage permettra d'aboutir en 2017 à un prix unique sur l'ensemble de l'agglomération conformément à la délibération communautaire du 28/06/13.

Concernant la commune de Beauvais, l'évolution de la facture d'eau et d'assainissement au 1er janvier 2015 a été de 4,63 %, soit un prix de 3,5152 € par m3. L'évolution porte sur trois postes, à savoir :

- Rémunération du délégataire en charge de l'eau potable : Augmentation de 1.22 %, soit 0.23 % sur le prix global de l'eau. Cette augmentation résulte de la formule d'actualisation des prix.
- Surtaxe eau potable :

Augmentation de 7.06 %, soit 0.60 % sur le prix global de l'eau. Cette augmentation résulte d'une augmentation de la surtaxe de 2 centimes (Délibération du 18/12/15).

- Redevance assainissement :

Hausse de 8.01 %, soit 3.42 % sur le prix global de l'eau.

Cette hausse résulte du lissage de la surtaxe assainissement et du programme pluriannuel d'investissement en cours.

Un tableau reprenant l'ensemble des différentes composantes du prix de l'eau, ainsi que l'évolution de la facture type (consommation domestique classique de 120 m3/an) est annexé au présent rapport.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et des informations concernant l'évolution de la tarification.

La commission «Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu», réunie le 19 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et des informations concernant la tarification.

35 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXERCICE 2015

M. BOURGEOIS : Le suivant est le rapport annuel sur la qualité du service d'assainissement collectif. Je ne vais pas vous faire tout le descriptif mais insister simplement sur un point, il est important aujourd'hui de faire des contrôles de raccordement sur habitations existantes, il y en a 572 qui ont été effectués ; on a détecté des non-conformités et la population peut avoir des subventions par l'Agence de l'Eau pour remédier à ces dysfonctionnements. Il y a un dossier à constituer, donc on l'y invite. Il y a aussi du travail à faire sur la station d'épuration, qui commence à avoir son bel âge, il y a des changements de dispositifs à opérer, notamment en 2015 il y a eu le clarificateur qui a été changé, ce qui explique quelques baisses de performances par rapport à l'année précédente. Il y a eu quelques travaux sur Beauvais, par exemple la rue de Saint-Just qui a été le dossier principal avec une canalisation de 300 mm, grosse canalisation et puis la rue Jean de Lignières. En 2016, il faudra sur la station d'épuration remplacer ce qu'on appelle les diffuseurs d'air pour qu'elle garde toutes ses performances et aussi sa longévité. Je pense que c'est ça l'essentiel à vous communiquer. J'apporte réponse à toutes questions éventuelles.

MME ITALIANI: J'ai regardé, page 32 vous parlez de centre d'enfouissement des boues polluées en hydrocarbure pour la station d'épuration d'Auneuil, j'aimerais bien savoir où elles sont localisées, ce centre d'enfouissement. Et j'ai une autre question aussi, page 34, la surveillance de l'impact des rejets. Alors, il y a des analyses très performantes, analyses physico-chimiques, « l'impact est perceptible sur la qualité physico-chimique des cours d'eau sur le paramètre d'azote ammoniacal au niveau de la station d'épuration de Beauvais avec comme conséquence le non respect du bon état chimique du Thérain ». Puis, arrive l'analyse hydrobiologique « l'état du Thérain est très bon en amont et en aval du rejet de la station d'épuration de Beauvais ». Alors, j'aimerais bien qu'on m'explique comment il peut y avoir les deux en même temps, sachant que l'azote ammoniacal est quand même un des principaux indicateur chimiques de pollution et, que par la suite en aval ça se transforme en nitrites et en nitrates. Une simple question.

M. PIA : Jean-Luc, est-ce que tu as des réponses à apporter à Madame ITALIANI ?

M. BOURGEOIS: Peut-être pas tout à fait dans l'immédiat. Il y a eu certains soucis, justement c'est le problème du vieillissement de la station d'épuration qui a fait fluctuer certaines qualités de rejets, je l'évoquais. Les clarificateurs qui ont été changés cette année et il y aura des diffuseurs d'air à remplacer. Ce problème de variations de paramètres que vous évoquez, on en parle souvent en commission d'assainissement à l'Agglo et on n'a pas vraiment les réponses. Il y a quelque chose certainement à creuser, est-ce important ou non, là je ne peux pas vous dire, il faut évidemment faire appel aux services, il faut demander ça aux services de Monsieur MORVAN mais je sais qu'on l'évoque et on a beaucoup de mal à expliquer ces fluctuations. C'est tout ce que je peux vous dire là-dessus. On ne peut pas se lancer ici aujourd'hui dans un débat très technique mais ça nécessite évidemment des ingénieurs qui travaillent là-dessus toute la journée. On peut poser votre question pour essayer d'avoir une réponse mais je sais qu'il y a un point d'interrogation.

M. PIA: Merci. On passe au dossier 36 sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau. Le conseil municipal a pris acte du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif.

DÉLIBÉRATION N°2016-538 (RAPPORT RÉF 2016-538)

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau - Exercice 2015

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

Conformément aux dispositions du décret n 95-635 du 6 mai 1995 et de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5, les maires doivent communiquer à leur conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, intégrant des indicateurs de performance.

La Ville de Beauvais a confié, par délibération en date du 07 juillet 2011 le service public de l'eau à la Société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise (SEAO, filiale Veolia), pour une durée de 12 ans à compter du 1er aout 2011.

Le rapport ci-joint a été établi à partir du rapport d'activité 2015 fourni par le délégataire et suivant les indications données par les annexes du décret susvisé.

Il comprend d'une part les indicateurs techniques sur la qualité du service et, d'autre part, les indicateurs financiers avec, en particulier, la tarification.

Ce rapport a été présenté en commission consultative des services publics le 13 septembre 2016.

Concernant les tarifs 2016 :

Le prix global TTC du mètre cube d'eau extrait de la facture-type (c'est à dire la facture annuelle théorique pour une consommation domestique classique de 120 m3/ an), a fait l'objet d'une augmentation de 4,63 % entre 2015 et 2016, passant de 3,3596 € TTC/m3 à 3,5152 € TTC/m3.

Le montant de la facture type 120m3 s'élève donc à 421,83 € TTC contre 403,15 € TTC en 2015.

L'évolution des différentes composantes par rapport au prix global de l'eau, (sur les prix Hors Taxe) se détaille comme suit :

- Rémunération du fermier SEAO :

Augmentation de 0,23 %

- Surtaxe eau (ou « part communale », prélevée par la Ville) : Augmentation de 0,60~%
- Redevance assainissement (prélevée par la CAB) : Augmentation de 3,42 %
- Redevance de l'Agence de l'Eau pour le prélèvement sur la ressource en eau : Stabilité de la redevance
- Redevance Pollution de l'Agence de l'Eau : Stabilité de la redevance
- Redevance de l'Agence de l'Eau pour la modernisation des réseaux de collecte : Stabilité de la redevance

L'ensemble des différentes composantes du prix de l'eau, ainsi que l'évolution de la facture type (consommation domestique classique 120 m3/an), sont détaillés sur le tableau ci-joint.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de l'eau et des informations concernant l'évolution de la tarification.

La commission «Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu», réunie le 19 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de l'eau et des informations concernant la tarification.

7300

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2016

36 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU - EXERCICE 2015

M. BOURGEOIS : On va évoquer aussi rapidement tout ce qui est finalement l'eau potable.

Il y a eu plus de production en 2015 qu'en 2014, donc les volumes ont augmenté. Au point de vue des travaux, on a renouvelé 2,6 km de canalisations pour un montant d'investissement de 1,3 million d'euros. On dira toujours c'est une distance assez faible, mais vous avez 265 km de réseau donc c'est toujours autour d'1 %, ce qu'on peut renouveler chaque année. Il y a eu un volume vendu qui a été supérieur au point de vue de l'eau mais le nombre d'abonnés a aussi augmenté. On peut signaler aussi une augmentation du taux d'impayés. Ça c'est dû à la loi Brottes qui empêche la coupure chez les particuliers, ce qui est une très bonne chose mais finalement il y a des problèmes financiers chez certains de nos concitoyens et ils ont des difficultés à payer, donc évidemment on a le délégataire qui nous pose cette question en disant « j'ai plus d'impayés, qu'est-ce que je fais maintenant ? ». On lui répondra déjà rapidement, dans une D.S.P. il doit y avoir un risque et là ça correspond à un risque. Voilà ce que je lui réponds ce soir. Les taux de conformité sont tout à fait satisfaisants, 100 % pour les paramètres micro-biologiques, 87,7 % pour les paramètres bactériologiques.

Pour la recherche en eau, c'est un problème qui peut nous interpeller, on a beaucoup de mal à trouver à proximité de nouveaux sites performants, c'est-à-dire qu'il faut surtout garder les anciens qui sont d'excellente qualité, qui peuvent produire encore davantage, qu'ils soient protégés. C'est justement une démarche qui est en cours, il doit y avoir une enquête publique sur les périmètres de protection, ce n'est pas dans le rapport, c'est moi qui vous raconte ça, parce que c'est important, un périmètre de protection éloigné. Et à ce jour, l'Agence Régionale de Santé n'a toujours pas nommé le commissaire-enquêteur, ce que nous déplorons, parce que ça devrait être fait instantanément. Nous avons débattu de ça il y a à peu près un an, et à ce jour il faudrait protéger nos sites, sachant qu'en réalité si par exemple c'était fait trop tard et qu'on dise « on va fermer tel site », il y aurait de gros inconvénients sur la ville de Beauvais. Voilà ce que je pouvais expliquer. Sur le prix de l'eau, c'est toujours un peu la même chose. Elle continue à augmenter, vous savez très bien pourquoi, pas beaucoup pour la rémunération du fermier ou la surtaxe eau Ville mais surtout pour le problème de la redevance assainissement qui est lissée avec les autres communes et aussi où il y a un impact travaux. Et ça évidemment c'est le travail communautaire, chaque année vous avez une extension des installations d'assainissement sur de nouvelles communes. Là on est sur le sud, sur Berneuil. Auteuil, etc., qui sont ravies d'avoir l'assainissement collectif. Evidemment il y a un petit surcoût qui est de 3,42 % si bien que le m3 d'eau est passé de 3,36 € à 3,52 €, soit 4,63 % d'augmentation.

Voilà ce que je pouvais vous dire en m'éloignant un peu du rapport sur le bilan de l'année 2015.

M. PIA : Est-ce qu'il y a des questions ? Le conseil municipal a pris acte du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de l'eau.

DÉLIBÉRATION N°2016-537 (RAPPORT RÉF 2016-537)

Convention de servitude ERDF - parcelles cadastrées section ZH n°s 245 et 391

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

Les travaux de raccordement de la société Brico Dépôt depuis le poste de transformateur sis rue Pierre et Marie Curie nécessitent le passage d'une canalisation sous les parcelles cadastrées section ZH n°s 245 et 391 appartenant à la Ville de Beauvais.

C'est pourquoi ERDF sollicite la Ville de Beauvais pour établir à demeure pendant toute la durée de la concession dans une bande d'un mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ trente mètres ainsi que ses accessoires grevant deux parcelles cadastrées section ZH n°s 245 et 391 sises lieu-dit « La Justice » à Beauvais.

Il est ici précisé que la Ville de Beauvais recevra à titre de compensation forfaitaire et définitive la somme de seize euros (16 €).

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de mettre à disposition d'ERDF pour toute la durée de le concession les parcelles cadastrées section ZH n°s 245 et 391 en vue d'établir à demeure pendant toute la durée de la concession dans une bande d'un mètre de large et d'une longueur totale d'environ trente mètres une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires moyennant une indemnité unique et forfaitaire de seize euros (16 €);
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission «Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu», réunie le 19 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

37 - CONVENTION DE SERVITUDE ERDF - PARCELLES CADASTREES SECTION ZH n°s 245 ET 391

M. BOURGEOIS : Il s'agit d'un rapport qui est uniquement technique. Ce sont des travaux de raccordement au profit de la société Brico Dépôt depuis le poste de transformateur rue Pierre et Marie Curie et qui nécessitent le passage d'une canalisation sous des parcelles. Il faut avoir une convention de servitude avec des terrains de la Ville. Il est précisé que la ville de Beauvais recevra à titre de compensation forfaitaire et définitive la grosse somme de 16 €!

Il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur cette mise à disposition d'ERDF pour cette extension dont la longueur vous est décrite, vous avez un plan au dos, et d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire qui est indispensable pour la société Brico Dépôt.

M. PIA: Est-ce qu'il y a des questions? Pas de questions je vais mettre aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui est pour? Le rapport est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N°2016-534 (RAPPORT RÉF 2016-534)

Acquisition des parcelles cadastrées section Q n°s 420, 355, et R n° 268 - réserve foncière de Marissel

Monsieur Pierre MICHELINO, Maire Adjoint

Monsieur Yves VERON, propriétaire de trois parcelles sises à Beauvais, lieudit « Surmontier, La Perche et Les Avannes de Bracheux » cadastrées section Q n°s 420 pour 242 m², 355 pour 448 m² et R n° 268 pour 231 m² (soit au total 921 m²) a proposé à la Ville de Beauvais l'acquisition des dites parcelles.

Il s'agit de trois parcelles en nature de jardin, les parcelles cadastrées section Q n°s 420 et 355 sont situées en zone 2AU et la parcelle cadastrée section R n° 268 est située en zone 1AUe du PLU.

Ces biens sont localisés dans le périmètre de réserve foncière que mène la Ville sur ce secteur.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'acquérir auprès de Monsieur Yves VERON les parcelles cadastrées section Q n°s 420, 355 et R n° 268 d'une superficie totale de 921 m² au prix de 4,50 € le m² soit un total de 4 144,50 €.
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission «Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu», réunie le 19 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

38 - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION Q n°s 420, 355, ET R n° 268 - RESERVE FONCIERE DE MARISSEL

M. MICHELINO : Dossier classique d'acquisition de parcelles dans le cadre des réserves foncières aujourd'hui à Marissel.

Monsieur VERON, propriétaire de 3 parcelles sises à Marissel lieux dits Surmontier, La Perche et les Avannes de Bracheux a proposé à la ville de Beauvais l'acquisition des dites parcelles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir auprès de Monsieur VERON les 3 parcelles d'une superficie totale de 921 m² au prix de 4,50 € le m², soit un total de 4 144,50 € ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission « Urbanisme, projet nouveau cœur de Ville, environnement, cadre de vie », réunie le 19 octobre 2016, a émis un avis favorable.

M. VIGUIER: Juste une question que j'ai déjà évoquée dans un précédent Conseil Municipal au sujet des intentions qui sont celles de la municipalité quant à ce vaste territoire intérieur du quartier de Marissel où nous notons, et nous ne sommes pas hostiles à l'idée de réserves foncières, que progressivement vous procédez à l'acquisition d'un certain nombre de parcelles qui un jour vont gagner en cohérence et vont probablement vous permettre d'imaginer un aménagement de cet espace, dont je rappelle qu'aujourd'hui il est un espace essentiellement naturel. Ce sont des jardins pour l'essentiel et nous nous posons à chaque fois que nous revoyons de telles délibérations, nous nous posons la question de vos intentions. On ne vous fait pas un procès d'intention mais on se pose des questions sur vos intentions parce que manifestement vous êtes très engagés sur le rachat de ces parcelles dès que l'occasion se présente, vous en négociez chaque rachat, vous vous tenez tout à fait informés de ce qui se passe sur ce territoire en particulier. Quelle sont les intentions de la ville en termes d'aménagement de ce poumon vert du quartier de Marissel ? Est-ce que vous pouvez aujourd'hui nous en dire plus et potentiellement nous apporter quelques nouvelles rassurantes sur vos intentions et sur le fait que nous n'y verrons pas pousser un jour des réalisations qui seraient d'une toute autre nature que ces espaces verts et de jardins qui caractérisent parfaitement ce quartier de Marissel?

M. BOURGEOIS: Je pense que vous n'avez quand même pas trop de craintes sur mes intentions et sur celles de notre municipalité. Qui plus que nous a fait pour les jardins et la nature depuis 2001. Il me semble qu'il y a énormément de choses, évidemment vous allez opiner du chef parce qu'avant on avait fait aussi, et je le concède. Mais on a mis le turbo. On a mis le turbo, j'insiste là-dessus. En réalité, ces poumons verts doivent être préservés. Vous ne citez que le quartier de Marissel, c'est restrictif, c'est l'objet de la délibération, c'est bien normal je vous le concède...

M. VIGUIER : Je ne me serais pas permis de sortir de la délibération. Monsieur le Président m'aurait repris.

M. BOURGEOIS: Mais moi je vais en sortir! Bien sûr! C'est la même chose sur le quartier de Saint-Just, d'autant plus qu'il est sensible, ce que ne sont pas les hauts de Marissel au niveau des inondations. En réalité, ce sont d'excellents couloirs de biodiversité qu'il faut conserver comme tels, quelques fois évidemment ça fait grincer des dents certaines personnes si on fait une préemption là-dessus, dans le but de conserver cet aspect naturel. Et puis aussi, on en fait maintenant, on a eu l'opportunité, pour étendre les jardins familiaux notamment de Voisinlieu, ça passera dans un prochain Conseil Municipal.

M. BOURGEOIS (suite) On pensait que ça durerait très très longtemps l'acquisition, dans la zone de la peupleraie qu'on a acquise, mais c'est au bout des jardins de Voisinlieu, il y avait un parcellaire en lanières très étroites, il y avait une quinzaine de parcelles, on pensait que ça mettrait 20 ans au point de vue acquisition et puis finalement il y a eu un effet de dominos et les propriétaires, dans le cadre de successions, se sont déclarés vendeurs. Ça permettra assez rapidement de proposer une extension à ces jardins. Après, évidemment il faudra pouvoir aménager. En tout cas, ce n'est pas du tout prévu, et moi je m'y opposerai tant que je serais là, à ce que ça soit des zones livrées à une urbanisation qui n'aurait pas raison d'être dans ces endroits-là. Il faudra un peu d'argent quand même pour aménager. Si on veut faire des jardins familiaux ou louer des jardins, il faut un minimum d'aménagement mais je pense qu'on peut assez aisément dégager de petites sommes qui seraient

nécessaires. On a la chance, et c'est ça qu'il faut dire parce qu'on vous présentera d'autres dossiers, notamment sur le Marais de Saint-Just d'ici peu, on a la chance d'avoir une Ville qui tient sa force dans la qualité de son environnement, vous avez de l'eau, vous avez du vert, vous avez une biodiversité naturelle qui est importante. Ça aujourd'hui, pour une ville moyenne, je crois que c'est un atout considérable. On dit que notre Ville n'est pas attractive, elle n'a pas le soleil c'est pour ça qu'il y a beaucoup de gens qui ne viennent pas, et ça vous ne le changerez pas ! Vous ne le changerez pas le soleil! Vous n'aurez pas le soleil de Biarritz, or ça tient à ça, on le sait très bien par les études sociologiques qui sont faites. Cependant, vivons heureux ! Et moi depuis 40 ans j'ai toujours vécu heureux ici à Beauvais, sans ça pourquoi n'en serai-je pas parti? De manière un peu humoristique, c'est bientôt la fin de notre séance, j'espère pouvoir vous rassurer, j'espère que vous serez convaincus de la franchise de mes interventions et de la volonté, parce que c'est ça qui est le principal, de notre municipalité d'aller toujours au maximum pour donner cet atout vert à tous les Beauvaisiens. On ne va pas dire notre Ville, on va dire à tous les Beauvaisiens, c'est le patrimoine commun, on va essayer encore de l'améliorer et de l'étendre.

M. PIA: Bravo Jean-Luc et bravo pour la passion que tu mets dans la défense des jardins et des espaces naturels. Je vais mettre aux voix s'il n'y a pas d'autres questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N°2016-528 (RAPPORT RÉF 2016-528)

Droit de préemption urbain - acquisition de la parcelle cadastrée section BN n° 806

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

La Ville de Beauvais a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner en date du 05/08/2016, reçue en mairie le 08/08/2016, portant sur une parcelle en nature de terrain à bâtir, cadastrée section BN n° 806 sise rue Notre Dame du Thil d'une superficie totale de 330 m², issue de la division de la parcelle cadastrée section BN n°39 et appartenant à la SARL IN VESTISS France, au prix de 57 000 €.

Vu les besoins en stationnement sur le secteur, la Ville de Beauvais a saisi l'opportunité de préempter ce bien par décision en date du 30 septembre 2016 dans l'optique d'aménager un parking.

L'avis des domaines en date du 28 septembre 2016 s'élève à cinquante-quatre mille euros (54 000 €).

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section BN n° 806 d'une superficie de 330 m² sise rue Notre Dame du Thil auprès de la SARL IN VESTISS FRANCE au prix de cinquante-sept mille euros (57 000 euros), au vu de l'avis des domaines et au prix proposé par le propriétaire ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission «Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu», réunie le 19 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

39 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BN n° 806

M. BOURGEOIS: On va faire jouer notre droit de préemption urbain pour l'acquisition d'une parcelle. Il y a une déclaration d'aliéner qui porte sur une parcelle en nature de terrain à bâtir, sise rue Notre Dame du Thil, d'une superficie de 330 m², issue de la division d'une parcelle et qui appartient à une SARL dite In Vestiss France, vous avez un plan qui est joint, c'est beaucoup plus clair. On a l'opportunité de préempter cette parcelle dans un but d'améliorer le stationnement, mais aussi d'éviter la densification. Ça peut faire peut-être un peu grincer les dents mais il faut être cohérent dans ses intentions, là on est vraiment dans un cas où l'intérêt général doit primer.

Voilà la préemption qui vous est proposée ce soir. L'avis des Domaines en date du 28 septembre 2016 s'élève à 54 000 €, ce qui fait 163 € le m² parce que c'est du terrain à bâtir.

Il est donc proposé à notre Conseil ce soir d'acquérir cette parcelle au prix un peu plus élevé de 57 000 € puisque nous avons eu une négociation avec le propriétaire, vous savez qu'on a droit à une marge de 10 %, on est en dessous, ça permet comme ça de négocier à l'amiable avec le propriétaire parce que sans ça il peut refuser et à ce moment-là on a des procédures beaucoup plus longues ; et d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

M. PIA: Je crois d'ailleurs que c'est une demande qui avait été exprimée lors d'un dernier CCQ de Notre Dame du Thil, donc nous respectons. S'il n'y a pas de questions je vais mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N°2016-554 (RAPPORT RÉF 2016-554)

Demande d'intervention de l'EPFLO - acquisition de la parcelle AT 201 rue de la banque

Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint

L'État est propriétaire d'un bien sis rue de la banque et cadastré section AT n°201, d'une superficie de 973 m², aujourd'hui désaffecté suite au déménagement du commissariat de police sur le quartier Saint-Jean.

L'État a ainsi sollicité la ville de Beauvais pour savoir si elle était intéressée par son acquisition.

La Ville a par ailleurs été contactée par deux structures différentes mais complémentaires, à savoir La Fabrik Autonomie et Habitat et la SARL Alter Domus, qui recherchent un terrain pour développer un projet « Ti'Hameau » à destination de personnes en situation de handicap moteur lourdement dépendantes.

« Ti'Hameau » est un concept d'habitat groupé s'appuyant sur trois dimensions essentielles : un logement adapté, une insertion sociale favorisée et un service d'assistance présent 24h/24. Ce service assure une surveillance attentive de la situation de vie de chaque locataire et intervient en compensation de leurs situations de handicap, en dehors des temps de présence de ses proches ou de ses auxiliaires de vie.

Sur la base de ce concept, la SARL Alter Domus projette ainsi de développer un programme mixte de 22 logements, dont 10 logements adaptés ayant vocation à accueillir des personnes handicapées et 12 logements classiques (dont au moins 40% seraient financés PLUS-PLAI).

La résidence sera gérée à terme par l'OPAC de l'Oise.

Pour que les conditions de réussite du projet soient réunies, le terrain recherché doit être situé en centre-ville, à proximité immédiate des commerces, des professionnels du secteur médico-social et des moyens de transport.

Le site rue de la banque paraît ainsi correspondre totalement aux besoins du projet.

La maîtrise foncière de ce terrain pourrait être assurée par l'établissement public foncier local de l'Oise (EPFLO) pour le compte de la Ville de Beauvais dans la limite de l'estimation des Domaines, soit 130 000 € (avis en date du 1er septembre 2016).

La durée du portage par l'EPFLO pour la Ville serait d'une durée maximale de cinq années au profit de la commune, sauf sortie en bail emphytéotique.

En application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, il appartient au conseil municipal d'approuver la réalisation de ce programme et d'autoriser l'EPFLO à intervenir sur le territoire de la commune de Beauvais.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme.

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 septembre 2016,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Beauvaisis en date du 16 février 2007 portant adhésion à l'EPFLO et adoption de ses statuts,

Il est donc proposé au conseil municipal :

De solliciter l'EPFLO en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée section AT n° 201 d'une superficie de 973 m², propriété de l'État, dans la limite du prix fixé par les Domaines soit 130 000 €,

D'approuver les modalités d'intervention et de portage pour une durée de cinq années,

D'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à ce dossier et, en particulier, la convention de portage y afférent, étant précisé que celle-ci engage la commune (sauf sortie en bail emphytéotique) au rachat du bien au terme du délai de portage.

La commission «Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre

7308

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2016

de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu», réunie le 19 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

40 - DEMANDE D'INTERVENTION DE L'E.P.F.L.O. - ACQUISITION DE LA PARCELLE AT 201 RUE DE LA BANQUE

M. PIA: C'est un projet qui est important par rapport à la problématique des publics handicapés lourds, et c'est vrai que pour avoir depuis déjà maintenant plusieurs années, n'est-ce pas mon cher Jean-Luc et Jérôme, travaillé avec l'O.P.A.C. sur la possibilité d'une résidence qui pourrait accueillir des personnes gravement handicapées, nous avons été approchés par l'association Ti Amo qui propose un concept d'habitat groupé s'appuyant sur 3 dimensions essentielles : un logement adapté, une insertion sociale favorisée et un service d'assistance présent 24h/24. Ce service assure une surveillance attentive de la situation de la vie de chaque locataire et intervient en compensation de leur situation de handicap en dehors du temps de présence de ses proches ou de ses auxiliaires de vie. D'ailleurs, l'association est aussi aidée du coup par le Conseil Départemental sur ce projet. L'Etat a sollicité la ville de Beauvais par rapport à l'ancien commissariat de police et ce que nous avons proposé à cette association et à l'O.P.A.C. qui sera le constructeur de cette résidence, c'est de racheter, mais surtout de faire racheter par l'E.P.F.L.O., qui est l'organisme foncier pour l'acquisition des terrains pour le compte des communes, que ce soit pour les zones d'activité comme pour les zones pour la construction de logements. Nous allons demander à l'E.P.F.L.O. d'intervenir pour racheter le terrain, c'est l'objectif et c'est le sujet de cette délibération, de manière à faire un bail emphytéotique à l'O.P.A.C. qui sera le maître d'ouvrage et qui ensuite travaillera avec l'association Ti Amo pour l'exploitation de cette résidence.

Ce soir, nous faisons passer cette délibération afin de solliciter l'E.P.F.L.O. en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée section AT n°201 d'une superficie de 973 m², propriété de l'Etat dans la limite du prix fixé par les Domaines, soit la somme de 130 000 € ; d'approuver les modalités d'intervention et de portage pour une durée de 5 années et d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier et en particulier la convention de portage y afférent, étant précisé que celle-ci engage la commune, sauf sortie en bail emphytéotique ou rachat du bien au terme du délai de portage. Vous avez la possibilité, si vous le souhaitez, sur le site de Ti Amo de pouvoir prendre connaissance du type d'habitat que propose l'association et je pense que pour la ville de Beauvais c'est une action qui sera intéressante et qui va vraiment dans le prolongement de ce que nous avons toujours souhaité pour le mieux vivre des personnes qui malheureusement sont frappées par le handicap. Je précise que c'est une résidence mixte qui accueille des personnes handicapées et des personnes valides. 20 logements, 10 pour des personnes handicapées, 10 pour des personnes qui sont en état de validité.

M. VIGUIER: Ce ne sont pas vraiment des guestions, plutôt deux ou trois remarques, la première pour dire que c'est à nos yeux un excellent projet, qui plus est objectivement porté aux moyens de l'E.P.F.L.O., et je pense que c'est bien que vous l'ayez conservé puisque ça avait été créé par l'ancienne majorité départementale, et je pense que c'est vraiment un outil très important pour les collectivités territoriales, pour leur permettre d'acquérir plus aisément le foncier et pouvoir tout simplement concrétiser leurs ambitions en matière de logements ou d'équipements publics, donc il y a tout lieu de s'en satisfaire. Et puis, c'est aussi un projet sur lequel nous avons eu à connaître, comme vous je crois, quelques réticences qui ont pu s'exprimer dans l'environnement de ce futur projet. Je crois que ce sont vraiment des réticences qui n'ont aucun lieu d'être, qui sont plutôt des témoignages d'un certain égoïsme et je crois qu'il ne faut pas en tenir compte parce qu'ouvrir une vingtaine de logements pour des personnes en situation de handicap ou des personnes qui ont besoin d'être aidées pour se loger et d'accéder à du parc social, c'est le sens naturel qui doit être celui d'une collectivité locale. Je voulais aussi vous dire ça parce que je crois qu'il y a un moment il y a aujourd'hui dans notre pays, mais pas que dans notre pays, on l'a vu à l'échelle du monde aujourd'hui, des égoïsmes qui s'expriment, qui nous ramènent à des temps assez tristes.

M. VIGUIER (suite) Je pense qu'aujourd'hui il faut accepter la différence, il faut accepter les personnes qui sont financièrement modestes et ne pas les considérer comme un péril en soi. Au contraire, les gens qui sont en difficulté sont souvent des gens qui ont une vraie richesse de cœur, et c'est même souvent celle qui s'exprime le plus au travers des dons etc. et je crois qu'il ne faut surtout pas l'oublier. De la même manière, on est dans une ville qui a plutôt un peu de retard en termes de logements accessibles aux personnes en situation de handicap, c'est bien qu'au travers de ce projet d'une dizaine de logements pour des familles en situation de handicap on contribue à rattraper un peu du retard qui est le nôtre à Beauvais.

M. PIA : Je relativiserais quand même vos propos par rapport au présupposé

égoïsme des riverains, vous savez, je les ai rencontrés pas plus tard que cette semaine, c'était mardi soir, Jérôme LIEVAIN, Jacques DORIDAM, ainsi que mon collègue Olivier TABOUREUX étaient présents à cette rencontre. Je pense qu'ils avaient surtout besoin d'avoir des informations précises sur le projet. C'était d'ailleurs le but de cette réunion. On leur a expliqué et d'ailleurs le responsable de l'association, Monsieur LEPARGNIEU, était présent pour expliquer quel était ce projet. Et je peux vous dire que quand ils ont vu le film, ils ont bien compris tout l'intérêt pour les personnes handicapées. Il y avait simplement des craintes liées surtout aux travaux, on a quand même, il faut le reconnaître, en face de l'ancien commissariat de police, les plus belles maisons anciennes à colombages de Beauvais, surtout en torchis, et les habitants, les riverains étaient inquiets par rapport à des travaux qui pourraient contribuer à créer des perturbations ou des dégâts sur les maisons. Ont été aussi abordées les difficultés qui peuvent tenir aussi à la circulation. Je pense que, eu égard aux informations qu'on leur a données, ils ont compris et la réunion s'est bien passée. Je pense qu'il faut être positifs parce qu'honnêtement j'ai plutôt eu l'impression qu'à l'issue de cette réunion ils se sont vraiment ralliés à ce choix, on voit tout l'intérêt de ce projet pour les personnes gravement handicapées, on en a tous dans notre famille. Il y a eu une réaction au départ négative qui est peut-être aussi liée à une méconnaissance du projet et puis on sait bien qu'aujourd'hui, quand on a des projets qui suscitent toujours une certaine anxiété et une angoisse, c'est important de concerter, d'informer. C'est beaucoup d'énergie à passer mais, je vous dis franchement, j'ai bon espoir que ça se passe très bien avec l'environnement immédiat de cette nouvelle résidence qu'il nous tarde de voir arriver à Beauvais. Je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N°2016-555 (RAPPORT RÉF 2016-555)

Rétrocession VRD - lotissement OPAC - plateau Camard

Madame Ada DJENADI, Conseillère Municipale

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine du Quartier Saint-Jean, l'OPAC de l'Oise a construit un ensemble de 15 maisons individuelles en locatif social situé sur le plateau Camard. Ce lotissement est desservi par la rue Rimbaud prolongée, qui débouche sur la rue Aldebert Bellier.

Les travaux sont maintenant achevés et l'OPAC de l'Oise a sollicité la Ville de Beauvais pour que la voirie et les réseaux divers soient rétrocédés dans le domaine public. Concrètement, il s'agit de la parcelle cadastrée section AM n° 684 pour 1419 m².

La conformité de cette rétrocession a reçu un avis favorable des services techniques municipaux et de la direction de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'accepter la rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section AM n° 684 pour 1419 m² appartenant à l'OPAC de l'Oise, et de l'incorporer dans le domaine public communal,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission «Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu», réunie le 19 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

41 - RETROCESSION V.R.D. - LOTISSEMENT O.P.A.C. - QUESTION ORALE PLATEAU CAMARD

MME DJENADI: Cette délibération a pour objet la rétrocession du lotissement O.P.A.C. du plateau Camard. Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint Jean, l'O.P.A.C. de l'Oise a construit un ensemble de 15 maisons individuelles en locatif social situé sur le plateau Camard. Ce lotissement est desservi par la rue Rimbaud prolongée qui débouche sur la rue Aldebert Bellier. Les travaux sont maintenant achevés et l'O.P.A.C. de l'Oise a sollicité la ville de Beauvais pour que la voirie et les réseaux divers soient rétrocédés dans le domaine public. Concrètement, il s'agit de la parcelle cadastrée n° 684 pour 1 419 m². La conformité de cette rétrocession a reçu un avis favorable des services techniques municipaux et de la direction de l'Assainissement de la Communauté d'Agglomération du beauvaisis.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée n° 684 pour 1 419 m², appartenant à l'O.P.A.C. de l'Oise, et de l'incorporer dans le domaine public communal ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission « Urbanisme, projet nouveau cœur de Ville, environnement, cadre de vie, développement durable, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu », réunie le 19 octobre 2016, a émis un avis favorable.

M. PIA: Est-ce qu'il y a des questions? Pas de questions, je vais mettre aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui est pour? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie, mes chers collègues je vous souhaite une bonne soirée et un bon week-end.

MME ITALIANI : Monsieur PIA, j'avais une question.

M. PIA: Madame ITALIANI?

MME ITALIANI: J'avais une question orale. On va faire durer le plaisir.

M. PIA: La question orale! C'est pourtant vrai.

MME ITALIANI: Je vais lire parce que je vous ai posé la question mais j'ai fait un texte donc j'aimerais bien pouvoir le lire aussi. C'est un soutien à la police municipale. « Suite aux derniers événements tragiques qui ont eu lieu en France, le débat doit de nouveau être à l'ordre du jour au sujet de la protection et de l'armement des policiers municipaux de Beauvais, je pense. En effet, pour leur sécurité, les policiers municipaux demandent à être armés. Ils viennent d'ailleurs d'adresser à Madame le Maire de Beauvais une pétition qui a rassemblé 9 684 signatures. Nous demandons à nos policiers municipaux d'agir comme des policiers ou gendarmes nationaux, à la différence qu'ils ne sont pas armés. Le policier municipal n'aurait-il pas le droit, comme ses confrères, de se défendre contre les délinquants armés. Faire vivre la République, c'est assurer la sécurité de ses sentinelles. Nous ne pouvons laisser notre police municipale devenir une cible. Ne l'oublions pas, ces femmes et hommes, pour la plupart mères et pères de famille, risquent leur vie quotidiennement pour assurer notre sécurité. Armer un policier municipal dans un but purement défensif est impératif. Bien entendu, celui-ci devra suivre une formation exemplaire, suivie de rappels et d'exercices assidus, de sorte à bien gérer les situations délicates. C'est pour cela que je vous demande de revenir ou de revoir un peu ce que vous avez voté il n'y a pas longtemps.

M PIA: Madame ITALIANI, je pense que Madame le Maire a déjà eu d'occasion de s'expliquer à ce sujet, il y a eu une consultation publique à ce sujet il y a maintenant plus d'un an, le verdict des urnes, le peuple de Beauvais c'est exprimé, nous respectons le choix du peuple, dont par conséquent nous ne reviendrons pas sur cette mesure, après il est bien évident que c'est un sujet qui va et qui risque d'évoluer, on parle de plus en plus de l'armement de toutes les polices, nous voyons bien les débats aujourd'hui, il y a des décisions au niveau de l'Etat qui devront être prises et qui seront surement prises et qui iront peut être vers une généralisation de l'armement, en tout cas pour le moment il est hors de question que nous revenions sur cette mesure, voilà.

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 14 avril 2014.

- 1- <u>25 août 2016</u>: Passation d'un contrat avec l'association Dragon d'Or afin d'animer un atelier d'initiation aux arts martiaux dans les locaux de la MAJI pour le Cit'Ado Argentine. Les frais correspondants s'élèvent à 50 euros TTC.
- 2- <u>25 août 2016</u>: Passation d'un contrat avec l'association Dragon d'Or afin d'animer un atelier d'initiation aux arts martiaux dans les locaux de la MJA pour le Cit'Ado Saint Jean. Les frais correspondants s'élèvent à 50 euros TTC.
- 3- <u>26 août 2016</u>: Passation d'un contrat avec l'association Dragon d'Or afin d'animer un atelier d'initiation aux arts martiaux dans les locaux de la grande salle pour la maison de quartier Saint Lucien. Les frais correspondants s'élèvent à 50 euros TTC.
- 4- <u>2 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat de prestation de service, intitulée « le Bar » chapiteau coton, avec l'association Roule Ton Cirque programmée à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 1.600 euros.
- 5- <u>2 septembre 2016</u>: Passation d'un avenant n°2 au marché de remplacement du stockage SAN et des serveurs ESXI ayant pour objet le rachat de la société NOUVELLE SCALA qui devient une filiale de la Holding QUANTEAM avec changement de n° de SIRET. Cet avenant n'induit aucune incidence financière.
- 6- <u>7 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat avec l'association Echiquier Beauvaisien afin d'animer des ateliers d'initiation à la pratique des échecs dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH les Lucioles. Les frais correspondants s'élèvent à 525 euros TTC.
- 7- <u>7 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat avec l'association Dem 0 Percu afin d'animer des ateliers de percussions et batucade dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH le Nautilus. Les frais correspondants s'élèvent à 720 euros TTC.
- 8- <u>7 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat avec l'association Dragon d'Or afin d'animer des ateliers d'initiation à la boxe chinoise pour le Cit'Ado Argentine, dans le cadre des rythmes scolaires. Les frais correspondants s'élèvent à 300 euros TTC.
- 9- <u>7 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat avec l'association Dragon d'Or afin d'animer des ateliers d'initiation à la danse brésilienne pour le Cit'Ado Argentine, dans le cadre des rythmes scolaires. Les frais correspondants s'élèvent à 240 euros TTC.
- 10- <u>7 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat avec l'association Fitness Club Beauvaisien afin de mettre en place une initiation Zumba au Cit'Ado Argentine. Les frais correspondants s'élèvent à 100 euros TTC.
- 11- <u>9 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat avec l'association les Petits Bilingues afin de mettre en place des cours d'anglais au Cit'Ado Argentine. Les frais correspondants s'élèvent à 1.440 euros TTC.
- 12- <u>9 septembre 2016</u>: Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux de la piscine Aldebert Bellier, au profit de l'association sportive MASSEY-GIMA, pour des activités de natation.
- 13- <u>9 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Beauvais Danses Latines afin de mettre en place un stage de danses latines et de Kizomba pour le Cit'Ado Saint Jean. Les frais correspondants s'élèvent à 280 euros TTC.
- 14- <u>12 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat avec l'association Protection Civile de l'Oise afin d'animer des ateliers d'apprentissage aux premiers secours, dans le cadre des rythmes scolaires, pour l'ALSH Cœur de Mômes. Les frais correspondants s'élèvent à 400 euros TTC.
- 15- <u>12 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat avec l'association Dem O Percu afin d'animer des ateliers découverte des instruments de percussions dans le cadre des rythmes scolaires, pour l'ALSH Orange Bleu. Les frais correspondants s'élèvent

à 300 euros TTC.

- 16- <u>13 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat avec l'association Paroles pour la mise en place d'un stage autour du théâtre forum au sein de la maison de quartier Saint Lucien. Les frais correspondants s'élèvent à 400 euros TTC.
- 17- <u>14 septembre 2016</u>: Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium Rostropovitch au profit de la compagnie Le Théâtre, pour l'organisation d'un spectacle de clown et de musique.
- 18- 14 septembre 2016 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, du théâtre de plein air, espace culturel François Mitterrand au profit de l'association de Fraternité Internationale par l'Art, pour l'organisation d'un spectacle intitulé « le bal des enfants ».
- 19- <u>14 septembre 2016</u>: Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium Rostropovitch au profit de l'école de musique de l'Oise Normande, pour l'organisation d'une représentation théâtrale.
- 20- <u>14 septembre 2016</u>: Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium du Quadrilatère au profit de la Ligue contre le cancer, pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre de l'Opération Octobre Rose.
- 21- <u>14 septembre 2016</u>: Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium du Quadrilatère au profit de la Chambre des notaires, pour l'organisation d'une assemblée générale.
- 22- <u>14 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat de partenariat avec la société DALKIA pour l'organisation des premières « rencontres beauvénitiennes ». La Ville de Beauvais apposera sur toute la communication de l'événement le logo de la société DALKIA. En contrepartie, la société versera à la Ville de Beauvais la somme de 2000 euros pour l'organisation de cet événement (restauration, hébergement,...).
- 23- <u>15 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat avec l'association UFOLEP 60 pour la mise en place d'animations sportives au sein de de la maison de quartier Saint Lucien. Les frais correspondants s'élèvent à 612 euros TTC.
- 24- <u>15 septembre 2016</u>: Modification de la décision n°2007-736 en date du 30 novembre 2007 en son article 4 concernant l'institution d'une régie d'avance « animaux du parc Marcel Dassault, comme suit :
- « la régie paie les dépenses suivantes :
- 1° Produits alimentaires pour les animaux de la ferme
- 2° Achat d'animaux de ferme amortissables
- 3° Achat d'animaux de ferme non amortissables
- 4° Urgences vétérinaires pour les animaux de la ferme
- 5° Achat de pharmacie
- 6° Autres impôts, taxes et versements assimilés
- 7° Règlement de cotisation

Les autres articles de la décision n°2007-736 restent inchangés

- 25- <u>15 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat avec l'association APPALOOSA pour la mise en place d'un stage de découverte de country/dance à la maison de quartier Saint Lucien. La dépense correspondante s'élève à 90 euros TTC.
- 26- <u>15 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat avec la SARL Chercheurs en Herbe afin d'animer des ateliers au sein du service Coordination des Activités Educatives H20. La dépense correspondante s'élève à 1.300 euros TTC.
- 27- <u>15 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat avec l'association Ludoplanète afin d'animer une manifestation intitulée « village des sciences » au sein du service Coordination des Activités Educatives H2O. La dépense correspondante s'élève à 210 euros TTC.
- 28- $\frac{16}{10}$ septembre 2016 : Passation d'un contrat avec l'association Fitness Club Beauvaisien pour la mise en place d'une initiation zumba à la maison de quartier Saint Lucien. La dépense correspondante s'élève à 100 euros TTC.
- 29- <u>16 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat avec l'association Fitness Club Beauvaisien pour la mise en place d'une initiation zumba fitness à la maison de quartier Saint Lucien. La dépense correspondante s'élève à 337,50 euros TTC.

- 30- <u>18 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat avec l'association Agro-Transfert afin d'animer une manifestation intitulée « village des sciences » au sein du service Coordination des Activités Educatives H2O. La dépense correspondante s'élève à 150 euros TTC.
- 31- <u>19 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat avec l'entreprise ACIDU pour l'organisation des spectacles et animations lors des fééries de Noël. La dépense correspondante s'élève à 1.688 euros TTC.
- 32- <u>19 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat avec l'association Essentiel Style pour la mise en place d'une initiation à la danse urbaine HIP-HOP au Cit'ado Argentine. La dépense correspondante s'élève à 990 euros TTC.
- 33- <u>20 septembre 2016 :</u> Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium Rostropovitch au profit du comité de gestion du théâtre du Beauvaisis, pour des représentations théâtrales.
- 34- <u>20 septembre 2016</u>: Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium Rostropovitch au profit du Théâtre de l'Orage, pour des représentations théâtrales.
- 35- 20 septembre 2016 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la galerie Boris Vian au profit du comité de gestion du théâtre du Beauvaisis, pour des cours de théâtre.
- 36-21 septembre 2016: Passation d'une convention avec l'école du renouvellement urbain concernant la participation d'un agent à la formation « élaborer et mettre en œuvre une maison du projet ». Les frais correspondants s'élèvent à 750,00 euros TTC.
- 37- <u>21 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat d'entretien préventif avec les établissements DUBOIS pour les matériels de restauration situés dans la cuisine de la maison de quartier Saint Just des Marais. La dépense correspondante s'élève à 400 euros HT.
- 38- <u>21 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat d'entretien préventif avec les établissements DUBOIS pour les matériels de restauration situés dans la cuisine de la salle des fêtes de l'espace Berlioz. La dépense correspondante s'élève à 650 euros HT.
- 39- <u>21 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat d'entretien préventif avec les établissements DUBOIS pour les matériels de restauration situés dans la cuisine de la salle des fêtes de l'espace pré martinet. La dépense correspondante s'élève à 500 euros HT.
- 40- <u>23 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat d'entretien préventif avec les établissements DUBOIS pour les matériels de restauration situés dans la cuisine de la salle Michel Gorin communément appelée salle Jean Moulin. La dépense correspondante s'élève à 460 euros HT.
- 41- <u>23 septembre 2016</u>: Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium Rostropovitch, au profit de l'association les Z'Arts Be, pour des représentations théâtrales.
- 42- 23 septembre 2016 : Modification du contrat de location du logement à monsieur Sadem Becirovski, sis 9 Cours Scellier à Beauvais. La dernière phrase de l'article 4 du contrat de location signé le 29 juillet 2016 est modifiée comme suit : "En vertu de l'article 5 de la présente convention, la première redevance ne sera exigible qu'à compter du 1er octobre 2016." et le dernier paragraphe de l'article 5 comme suit : «En contrepartie, la première redevance ne sera exigible qu'au 1er octobre 2016. Un premier état des lieux sera établi à la remise des clefs (date à définir avec le technicien de la ville de Beauvais) et un second afin de constater la réalité des travaux au plus tard le 30 septembre 2016.»
- 43- <u>23 septembre 2016</u>: Passation d'une convention avec le Groupement d'Intérêt Public « FORINVAL » de l'Académie d'Amiens concernant la participation de 2 agents à la formation « rendre-compte de son activité de médiateur ». Les frais correspondants s'élèvent à 960,00 euros HT.
- 44- <u>23 septembre 2016</u>: Passation d'une convention avec le Groupement d'Intérêt Public « FORINVAL » de l'Académie d'Amiens concernant la participation de 2 agents à la formation « les bases du métier de médiateur ». Les frais correspondants s'élèvent à 960,00 euros HT.
- 45- <u>23 septembre 2016</u>: Passation d'une convention tripartite avec l'association Sol'Itinera et le collège Michelet en vue de l'animation d'ateliers et de la mise en place d'une exposition photos qui se dérouleront dans les locaux du collège

- Michelet et sur le quartier Saint-Lucien. Les frais correspondants s'élèvent à 2.500 euros TTC.
- 46- <u>26 septembre 2016</u>: Passation d'une convention avec l'entreprise AIR LIQUIDE pour l'approvisionnement en fourniture d'emballages de gaz ATAL destiné au service serrurerie de la Ville de Beauvais. La dépense correspondante s'élève à 276 euros TTC.
- 47- <u>26 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat avec l'association Repère afin d'animer une manifestation intitulée « village des sciences » au sein du service Coordination des Activités Educatives H2O. La dépense correspondante s'élève à 450 euros TTC.
- 48- <u>26 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat avec l'association La Croix Rouge afin d'animer une manifestation intitulée « village des sciences » au sein du service Coordination des Activités Educatives H2O. La dépense correspondante s'élève à 180 euros TTC.
- 49- <u>26 septembre 2016</u>: Passation d'un contrat avec l'association Studio Mécanique afin d'animer une manifestation intitulée « village des sciences » au sein du service Coordination des Activités Educatives H20. La dépense correspondante s'élève à 650 euros TTC.
- 50- <u>27 septembre 2016</u>: Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle du Plateau, au profit de l'association la Compagnie de la Yole, pour des ateliers théâtre.
- 51- <u>27 septembre 2016</u>: Passation d'un marché avec la société SYNAPSE pour la création d'un site internet à vocation participative et collaborative pour la vie associative. Le montant du marché s'élève à 18.480 euros HT.
- 52- <u>27 septembre 2016</u>: Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle du plateau, au profit du Théâtre de l'Orage, pour la préparation d'un spectacle.
- $53-\underline{27}$ septembre $\underline{2016}$: Passation d'une convention avec ECF Cotard concernant la participation de 2 agents à la formation « permis BE ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 360,00 euros HT.
- 54- <u>27 septembre 2016</u>: Passation d'une convention avec France REPRO CAD concernant la participation de 3 agents à la formation « AUTOCAD Initiation ». Les frais correspondants s'élèvent à 5 100,00 euros TTC.
- 55- <u>28 septembre 2016</u>: Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle Jacques Brel, au profit de la Compagnie de la Yole, pour l'organisation de représentations théâtrales..
- 56- 28 septembre 2016 : Passation d'un marché avec la société BUROTIC SERVICE pour la location et la maintenance de matériel d'impression pour le service reprographie. La durée du marché est fixée à 4 ans. Le marché est à prix global et forfaitaire pour les prestations suivantes :
- la mise en service de la presse numérique : 500 € HT
- la location annuelle de la presse numérique : 11.640 € HT soit pour les 4 ans : 55.872 € TTC
- la maintenance annuelle de la presse numérique : 600 € HT soit pour les 4 ans : 2.880 € TTC
- les modules complémentaires MODB Spectrophotomètre : 224 € HT soit pour les 4 ans : 1.075,20 € TTC
- la formation de la presse numérique : 500 € HT

Le coût « copie par page noire » est un prix unitaire : 0.0023 € HT et le coût « copie par page couleur est également un prix unitaire : 0.025 € HT. Le prestataire sera rémunéré aux quantités réellement exécutées.

- 57- 30 septembre 2016 : Droit de préemption urbain sur la parcelle en nature de terrain à bâtir cadastrée section BN n°806, d'une superficie de 330 m², sise rue Notre Dame du Thil, appartenant à la SARL IN VESTISS France, au prix de 57.000 euros. En effet, cette parcelle est nécessaire pour la réalisation d'un parking afin de répondre aux besoins en stationnement sur le secteur.
- 58- 30 septembre 2016 : Passation d'un contrat de prestation de service avec le commandement des musiques de l'armée de terre, afin d'assurer une prestation « musique de la légion étrangère ». Les frais correspondants s'élèvent à 3 504,60 euros TTC.

- 59- <u>3 octobre 2016</u>: Passation d'un contrat de prestation de service avec la Compagnie Théâtre en l'air, afin d'assurer un spectacle « ERRANCE ». Les frais correspondants s'élèvent à 600 euros TTC.
- 60- <u>3 octobre 2016</u>: Passation d'un accord-cadre avec la société INAPA France concernant la fourniture de ramettes de papier. L'accord-cadre est à prix unitaires et à bons de commandes sans montant minimum annuel et sans montant maximum annuel.
- 61- <u>4 octobre 2016</u>: Passation d'un contrat avec le centre Français d'exploitation du droit de copie, afin de créer une revue de presse numérisée. Une redevance annuelle sera due par la ville de Beauvais sur la base d'une déclaration révisable chaque année.
- 62- <u>4 octobre 2016</u>: Passation d'un contrat avec l'association « ALEP 60 » afin d'animer une action intitulée « carotte et compagnie » au sein du service Coordination des Activités Educatives ECOSPACE. La dépense correspondante s'élève à 200 euros TTC.
- 63- <u>5 octobre 2016</u>: Passation d'un avenant n°1 au marché de travaux de rénovation intérieure de l'école Arago lot 6 menuiseries intérieures bois- avec la société AM3D, pour une plus-value de 2.662,20 euros HT du fait de travaux supplémentaires nécessaires, portant ainsi le montant du marché à 25.662,20 euros HT.
- 64- <u>6 octobre 2016</u>: Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association DEMO PERCU, afin d'assurer un stage de musique et percussion Brésilienne, pour la maison de la jeunesse et des associations. Les frais correspondants s'élèvent à 570 euros TTC.
- 65- <u>6 octobre 2016</u>: Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association fitness club Beauvaisien, afin d'assurer un stage de découverte autour de la Zumba au gymnase Raoul Aubaud, pour la maison de quartier Saint Lucien. Les frais correspondants s'élèvent à 200 euros TTC.
- 66- <u>7 octobre 2016</u>: Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Départementale de protection civile de l'Oise (A.D.P.C. 60) afin d'organiser une formation PSC1, pour le blog 46. Les frais correspondants s'élèvent à 550 euros TTC.
- 67- <u>7 octobre 2016</u>: Passation d'un contrat de prestation de service avec l'entreprise de spectacle « AFOZIC », afin d'assurer un spectacle « le réveil des vilains » lors des fééries de Noël. Les frais correspondants s'élèvent à 2 200 euros TTC.
- 68-7 octobre 2016: Passation d'un contrat de prestation de service avec la société « la voix de vos évènements, afin d'animer la soirée « music on Ice » lors des fééries de Noël. Les frais correspondants s'élèvent à 300 euros TTC.
- 69- <u>7 octobre 2016</u>: Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association « Samb'bagage », afin d'assurer une prestation musicale lors des fééries de Noël. Les frais correspondants s'élèvent à 700 euros TTC.
- 70- <u>7 octobre 2016</u>: Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association « la Ludo Planète », afin d'assurer les animations de Jeux Picards lors des fééries de Noël. Les frais correspondants s'élèvent à 1 050 euros TTC.
- 71- <u>12 octobre 2016</u>: Passation d'une convention de formation avec FEMMES & POUVOIR concernant la participation d'une élue aux journées nationales des femmes élues. Les frais correspondants s'élèvent à 833 euros TTC.
- 72- <u>12 octobre 2016</u>: Passation d'une convention avec le centre de formation Cynophile Professionnelle concernant la participation d'un agent à la formation « conducteur de chien de sécurité ». Les frais correspondants s'élèvent à 1.600 euros TTC.
- 73- <u>12 octobre 2016</u>: Passation d'une convention avec le CFA-CFPPA Horticole concernant la participation d'un agent à la formation préparant au « BAC PRO Productions Horticoles ». Les frais correspondants s'élèvent à 1.185,60 euros TTC.
- 74- $\frac{12 \text{ octobre 2016}}{12 \text{ octobre 2016}}$ Passation d'une convention avec la Fédération Nationale des Elus Républicains et Radicaux concernant la participation d'un élu à la formation « pour de nouvelles solidarités territoriales ». Les frais correspondants s'élèvent à 400 euros TTC.
- 75- <u>12 octobre 2016</u>: Passation d'une convention avec l'association SOLEN concernant la participation d'un élu au cycle de formation « leadership et marque personnelle du décideur public ». Les frais correspondants s'élèvent à 3.150 euros

TTC.

- 76- 12 octobre 2016 : Passation d'une convention avec ACODHESUR concernant la participation de 2 agents à un séminaire intitulé « la sécurité urbaine la nouvelle donne. Quel devenir pour les polices municipales ou territoriales : positions, missions et statut ». Les frais correspondants s'élèvent à 700 euros TTC.
- 77- <u>12 octobre 2016</u>: Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un container à l'association VELOCE CLUB BEANVAISIEN OISE, destiné à du stockage de matériel installé au sein du parc Marcel Dassault au niveau de l'anneau cycliste.
- 78- 13 octobre 2016 : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériel de la base nautique du plan d'eau du Canada, au profit du collège Henri Baumont, pour des séances de kayak. Chaque séance sera facturée selon la délibération en vigueur pour un maximum de 12 enfants.
- 79- <u>13 octobre 2016</u>: Passation d'un contrat de prestation de service avec l'entreprise maximum Show, afin d'assurer un spectacle « Jazz Band Les Gondoliers » lors des rencontres beauvénitiennes. Les frais correspondants s'élèvent à 1 395 euros TTC.
- 80- <u>14 octobre 2016</u>: Passation d'un avenant n°1 au marché d'achat de matériels sportifs. Le présent avenant a pour objet de définir un indice de remplacement ainsi que les modalités de corrections nécessaires afin de maintenir l'économie du marché pendant sa durée d'exécution.
- L'indice de révision articles de sport, de camping et de loisirs de plein air (Identifiant : 000638947) est abandonné. Il est remplacé par l'indice articles de sport, matériel de camping et matériel pour activités de plein air (Identifiant : 001764181).
- 81- <u>14 octobre 2016</u>: Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association « Paroles Arc en Ciel », pour la mise en place d'activités destinées à animer le quartier Saint-Lucien dans le cadre de la coordination de quartier. Le montant de la prestation s'élève à 3.274 euros TTC.
- 82- <u>14 octobre 2016</u>: Acceptation d'une indemnisation d'un montant de 6.685,53 € par les assurances PNAS, suite à une détérioration d'un feu tricolore occasionnée par une nacelle d'une société.
- 83- <u>17 octobre 2016</u>: Acceptation d'une indemnisation d'un montant de 1.379,70 € par les assurances PNAS, suite aux dégâts des eaux survenu dans la classe appartement Perrault 20 avenue Jean Moulin.
- 84- <u>18 octobre 2016</u>: Passation d'une convention avec monsieur et madame Jean-Luc Fessard concernant la location d'une parcelle en nature de jardin, sise à Beauvais et cadastrée section AX n°89 d'une superficie de 1 142 m² environ. Cette convention est conclue pour une indemnité de quinze mois d'occupation de 15 euros.
- Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation.